

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LE BUDGET INITIAL 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'avis du Directoire en date du 05 décembre 2022 ;

PRESENTATION DU PROJET

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 3 524,11 ETPT, dont 2 821,80 ETPT sous plafond et 702,31 ETPT hors plafond
- 359 343 137 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 259 563 120 € personnel
 - 74 486 577 € fonctionnement
 - 25 293 440 € investissement
- 364 197 206 € de crédits de paiement dont :
 - 259 563 120 € personnel
 - 66 246 430 € fonctionnement
 - 38 387 656 € investissement
- 330 846 784 € de recettes
- - 33 350 422 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 31 988 622 € de variation de trésorerie
- - 10 758 369 € de résultat patrimonial
- - 2 003 767 € de capacité d'autofinancement
- - 30 820 999 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 28

Contre : 1

Abstentions : 2

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2022-12-16-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Budget initial 2023

Etablissement Experimental UCA

Rapport de l'ordonnateur

Présenté au Conseil d'administration du 16 décembre 2022

Ce qu'il faut retenir

Le contexte national et international de construction du budget 2023 est marqué par la sortie de la crise sanitaire, occultée par une nouvelle crise politique majeure, ouverte par la guerre en Ukraine, et économique marquée par une inflation généralisée et une flambée des coûts de l'énergie. Ce contexte fait planer de fortes incertitudes et des risques réels, aussi bien sur les dépenses que sur les recettes.

L'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne, labellisé I-SITE depuis 2017, a été confirmé définitivement dans cette labellisation, en mars 2022, suite à l'évaluation des résultats obtenus depuis 5 ans. L'UCA fait donc partie du cercle des 17 « Universités d'excellence », appelées à déployer l'ensemble de leurs activités de recherche et formation à l'échelle internationale. Ce label I-Site définitif permet d'asseoir et de pérenniser une enveloppe de recette conséquente, ouvrant des perspectives de développement. I-Site géré en SADC depuis 2017 intègre désormais le budget principal de l'UCA.

L'UCA a également défini et voté son projet d'établissement pour la durée de la mandature : la stratégie est ainsi déclinée en objectifs et indicateurs en lien avec ceux du contrat d'établissement, qui donnent un cadre à l'action de l'ensemble des structures.

La signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les Instituts, a constitué un temps fort pour l'EPE et a apporté un cadrage institutionnel et budgétaire pluriannuel. Ainsi, les dialogues de construction budgétaire du BI 2023 se sont déroulés sous un nouveau format, rassemblant dialogue RH et dialogue budgétaire avec chaque Institut.

Orientée par un DOB commun UCA/Clermont Auvergne INP, cette construction budgétaire prend en compte les éléments des CPOM tout en suivant les axes stratégiques déclinés dans la prospective financière mais également les impacts forts de la crise énergétique mondiale. En l'absence d'une convention-cadre financière entre l'UCA et son établissement-composante Clermont-Auvergne INP, dont la finalisation est espérée pour le début de l'année 2023, les flux financiers prévisionnels entre les deux établissements devront faire l'objet d'ajustements en cours d'exercice.

La construction du budget initial 2023 s'est ainsi réalisée dans un contexte général incertain et inflationniste modifiant les équilibres et nécessitant une analyse des risques d'impact sur la stratégie de développement de l'établissement. Le Ministère accompagne cette étape et ces difficultés en permettant aux établissements de présenter des comptes de résultat déficitaires et de prélever sur leurs fonds de roulement l'équivalent du surcôt énergétique prévisible sur l'année 2023, et ce pour répondre à l'obligation d'équilibre réel des budgets.

Les dialogues budgétaires par Institut et les arbitrages qui s'en sont suivis, ont abouti aux inscriptions budgétaires ci-dessous :

Budgétaire	BI 2022	BR1 2022	BI 2023			
	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Principal	BAI	Fondation UCA
AE Personnel	244 754 895 €	249 401 726 €	259 563 120 €	259 207 091 €	- €	356 029 €
AE Fonctionnement	60 567 568 €	61 561 043 €	74 486 577 €	73 727 037 €	238 000 €	521 540 €
AE Investissement	23 628 767 €	23 867 371 €	25 293 440 €	22 653 440 €	2 615 000 €	25 000 €
Total AE	328 951 230 €	334 830 140 €	359 343 137 €	355 587 568 €	2 853 000 €	902 569 €
CP Personnel	244 754 895 €	249 401 726 €	259 563 120 €	259 207 091 €	- €	356 029 €
CP Fonctionnement	55 710 330 €	56 468 595 €	66 246 430 €	65 429 906 €	294 984 €	521 540 €
CP Investissement	33 803 899 €	34 101 856 €	38 387 656 €	34 961 002 €	3 401 654 €	25 000 €
Total CP	334 269 124 €	339 972 177 €	364 197 206 €	359 597 999 €	3 696 638 €	902 569 €
Total RE	310 621 216 €	328 042 601 €	330 846 784 €	322 589 756 €	7 547 500 €	709 528 €
Solde budgétaire	- 23 647 908 €	- 11 929 576 €	- 33 350 422 €	- 37 008 243 €	3 850 862 €	- 193 041 €

Le BR2 n'est pas présenté ici car non validé à ce jour : avis en parallèle du CA sur le BI2023 et le BR2 2022.

Le projet de budget 2023 proposé au vote du conseil d'administration s'établit à **359 343 137 € en AE** et **364 197 206 € en CP**. Avec une inscription en recettes à hauteur de **330 846 784 €**, il présente un solde budgétaire déficitaire de **- 33 350 422 €**.

Le BR2 2022 est soumis pour vote concomitamment au BI 2023, les références à ce dernier sont donc limitées à la partie Masse salariale (projection plus fine) et aux ratios de soutenabilité (sincérité).

► Les Principaux Indicateurs - Etablissement agrégé

	<i>Budget initial 2022</i>	<i>Budget rectificatif 2022</i>	<i>Budget initial 2023</i>
Solde budgétaire	- 23 647 908 €	- 11 929 576 €	- 33 350 422 €
Résultat	5 943 833 €	4 621 073 €	- 10 758 359 €
CAF	14 019 079 €	13 499 319 €	- 2 003 767 €
Variation du fonds de roulement	- 7 966 245 €	- 8 431 873 €	- 30 820 999 €
Niveau du fonds de roulement	54 687 305 €	75 911 268 €	54 977 904 €
Niveau de trésorerie	63 717 975 €	98 485 956 €	77 368 029 €

► Les Principaux Indicateurs - par budget

SOLDE BUDGETAIRE	
Etablissement principal	- 37 008 243 €
Budget annexe immobilier	7 252 516 €
UCA Fondation	- 193 041 €
SOLDE BUDGETAIRE EPE UCA	- 33 350 422€

► Les ratios de soutenabilité budgétaire

RESULTAT		CAF	
Etablissement principal	- 15 016 645 €	Etablissement principal	- 9 088 242 €
Budget annexe immobilier	4 238 232 €	Budget annexe immobilier	7 252 516 €
UCA Fondation	20 044 €	UCA Fondation	- 168 041 €
RESULTAT EPE UCA	- 10 758 369 €	CAF EPE UCA	- 2 003 767 €

	Budget initial 2023	
	Etablissement	Principal
Fonds de roulement en nombre de jours	61	29
Trésorerie en nombre de jours	86	48
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	21,52%	21,82%
Dépendance aux financements de l'Etat	20,64%	20,96%
Taux de déficit	-3,21%	-4,66%
Poids des charges de personnel	79,10%	81,07%

Ratios	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours	$(\text{Montant du fonds de roulement} / \text{charges décaissables}) * 360$	> 15 jours		< 15 jours
Trésorerie en nombre de jours	$(\text{Montant de la trésorerie} / \text{charges décaissables}) * 360$	> 30 jours		< 30 jours
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	$\text{Charges décaissables de fonctionnement général} / \text{produits encaissables}$			
Dépendance aux financements de l'Etat	$\text{Ressources propres encaissables} / \text{produits encaissables}$	> 15 %	15% > Tx > 13%	< 13 %
Taux de déficit	$\text{Résultat} / \text{Total des produits}$	> 2%	2% > Tx > 0%	< 0 %
Poids des charges de personnel	$\text{Charges de personnel} / \text{produits encaissables}$	< 82 %	82% < Tx < 83%	> 83 %

SOMMAIRE

I. LE CADRAGE DU BUDGET EPE UCA 2023

II. LES PREVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Tableaux budgétaires

1. Autorisations budgétaires limitatives

- Tableau des autorisations d'emplois (pour vote)
- Tableau des autorisations budgétaires (pour vote)
- Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (pour information)

2. Equilibre financier

- Tableau d'équilibre financier (pour vote)
- Tableau des opérations pour comptes de tiers (pour information)

3. Analyse de la soutenabilité

- Tableau de situation patrimoniale (compte de résultat, tableau de financement) (pour vote)
- Plan de trésorerie (pour information)
- Tableau des opérations liées aux recettes fléchées (pour information)
- Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (pour vote)
- Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (pour information)
- Tableau de suivi des opérations pluriannuelles immobilières (pour information)

4. Documents annexes

- Programme pluriannuel immobilier
- Budget propre intégré (BPI) de l'IUT (pour information)

III. LE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (pour vote)

I- LE CADRAGE DU BUDGET EPE UCA 2023

L'Université Clermont Auvergne, Etablissement public Expérimental depuis le 1er janvier 2021, est composée de six Instituts, dont un établissement-composante, impliquant une construction budgétaire cohérente et convergente de l'ensemble du site clermontois.

Clermont Auvergne INP dispose de l'autonomie budgétaire et présente donc un budget, en conformité avec la stratégie financière de l'UCA, ainsi qu'un compte financier propres. Les Conseils d'Administration de chacun des deux établissements votent leur propre budget, après avis du Directoire.

Les orientations budgétaires, nécessaires à la construction du budget 2023 de l'EPE UCA et traduisant en termes financiers les axes stratégiques ont été définies lors du Débat d'Orientations budgétaires mené par le Conseil d'administration conjoint UCA / INP le 23 septembre 2022.

- Le contexte

Le budget 2023 intègre les éléments du projet d'établissement finalisé dont les objectifs ont été présentés au CA du 11 mars 2022. A l'appui de ce projet et afin de décliner de manière opérationnelle ses objectifs à l'échelle des Instituts, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été signés entre la gouvernance et chacun des six Instituts, après validation par le CA de l'UCA en avril et juin 2022.

Ces CPOM détaillent les objectifs choisis, parmi ceux du projet d'établissement, par chacun des six Instituts afin de garantir la construction d'une identité propre qui permette de répondre aux engagements et à la feuille de route portés par l'établissement. Ces objectifs pluriannuels ont été accompagnés de moyens RH et budgétaires associés, projetés sur la durée du contrat 2021-26, et dont le suivi annuel est mené lors des dialogues de gestion qui associent désormais les moyens RH et les moyens budgétaires. Ainsi, *via* le suivi des CPOM et les dialogues de gestion annuel, les Instituts portent désormais l'ensemble des demandes liées à l'allocation des moyens (RH et budgétaires) et répondent bien à la nouvelle structuration opérationnelle de l'EPE.

De plus ce budget traduit les éléments liés à l'évolution du modèle d'allocation des moyens *via* les CPOM, en intégrant le volet de la disponibilité des ressources propres de la formation continue et de l'alternance pour les composantes (délibération du CA du 24/06/2022).

Le CPOM de Clermont Auvergne INP a, de son côté, été élaboré en cohérence avec sa contractualisation spécifique avec le MESR à l'appui de sa contribution au développement de l'UCA et aux projets du site universitaire clermontois.

Par ailleurs, le budget 2023 prend en compte la labellisation définitive I-SITE du projet « CAP 20-25 » pour déployer des programmes et actions visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement national et international de l'UCA et de l'ensemble du site clermontois, autour d'une thématique identifiante : « Concevoir des modèles de vie et de production durables ». L'obtention de ce label définitif implique l'intégration du SADC (service à comptabilité distincte) « I-SITE » au budget principal de l'établissement dès 2023 et l'architecture budgétaire a donc été modifiée de manière à pouvoir assurer un suivi rigoureux des lignes budgétaires associées.

Enfin, les Appels à Projet structurants (AAP) et leurs conséquences sur l'équilibre du budget en projection pluriannuelle en cas d'autofinancement nécessaire sont également intégrés à cette prévision notamment :

- AAP SFRI CAP GS obtenu en 2021 pour 8 ans avec autofinancement
- AAP PUI ; CAP'ART attribués ;

L'AAP ASDESR a été déposé en septembre 2022 et l'AAP ExcellencES CAP REUsite fera l'objet du dépôt d'une nouvelle version en janvier 2023.

A ce contexte politique propre à l'UCA, vient se greffer un contexte mondial de crise politique sur fond de guerre en Ukraine. Il s'en suit une crise économique aux conséquences lourdes pour l'ensemble des opérateurs publics qui sont confrontés à une forte inflation et une hausse sans précédent des coûts de l'énergie.

Les impacts se feront sentir dans ce budget sur le coût des fluides, des matières premières dans les marchés de travaux, le coût des transports et les prix des consommables.

Afin de contenir les effets de cette crise économique sur nos dépenses, une note de sobriété énergétique a été élaborée par le Président de l'Université en octobre 2022, proposant une déclinaison du plan du même nom mis en œuvre par l'Etat.

En ce qui concerne la masse salariale, l'Etat a décidé de procéder à une hausse du point d'indice à partir de juillet 2022 prenant ainsi en compte l'augmentation du coût de la vie. La compensation de cette mesure n'est activée cependant qu'à partir de l'exercice 2023.

Enfin sur le plan régional, la signature du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes, est toujours en attente (prévision pour début 2023), ne nous permettant pas d'inscrire budgétairement les recettes attendues.

- [Le cadrage politique : poursuivre la stratégie financière pluriannuelle de l'EPE UCA tout en sécurisant la situation budgétaire](#)

Les orientations budgétaires telles qu'elles ressortent du DOB voté le 23/09/2022, partagées sur l'ensemble du périmètre de l'EPE, visent à permettre à l'Université et à son établissement-composante de poursuivre les actions engagées et les objectifs ambitieux fixés pour le site.

Parmi ces objectifs politiques, les priorités sont :

- La mise en œuvre d'une politique RH qualitative et ambitieuse

Il s'agit de donner une nouvelle ambition à la politique RH en intégrant des dispositifs et des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants et en répondant aux attentes en termes de reconnaissance et d'attractivité,

- Une politique immobilière plus ambitieuse

Il s'agit de définir une politique immobilière plus ambitieuse pour répondre aux défis de demain dont celui du développement durable,

- La poursuite de la maîtrise de la soutenabilité financière des établissements en suivant les objectifs de la prospective financière lancée en 2021 dont ceux de la maîtrise des coûts de la masse salariale non financée, l'amélioration des prévisions de dépenses de fonctionnement et le développement des ressources propres.

Le renforcement du contrôle des dépenses en masse salariale doit être poursuivi, avec l'objectif de bien suivre la MS financée et la MS non financée, dans un contexte où les établissements sont amenés à répondre à de nombreux AAP devant leur permettre d'asseoir leurs objectifs politiques.

Les ratios qui découlent de ces objectifs sont les suivants :

Axe du plan d'action budgétaire	Indicateur retenu	Niveau ciblé pour 2023 // Budgets agrégés
Développement des ressources propres	Dépendance aux financements de l'Etat : Ressources propres sur produits encaissables	≥ 16 %
Maitrise de la masse salariale	Taux de rigidité Charges de personnel sur produits encaissables	< 80 %
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	Poids des charges de fonctionnement sur produits encaissables	< 15 %
Soutenabilité de la programmation immobilière	Part de l'autofinancement dans l'investissement : CAF sur dépenses d'investissement	≥ 40 %
Taux d'autofinancement : CAF sur produits encaissables		≥ 6 %
Fonds de roulement en jours de charges décaissables		≥ 40 jours

Ces ratios reflètent les grands équilibres à atteindre. L'objectif de soutenabilité sera atteint si la progression des recettes est supérieure à celle des dépenses. C'est pourquoi il est indispensable d'associer aux mesures de maîtrise et de rationalisation des dépenses de masse salariale et de fonctionnement, une politique volontariste de développement des ressources propres.

Cependant la construction de ce BI a été très impactée par les effets inflationnistes évoqués supra. L'Etat a activé des fonds de compensation pour limiter les conséquences de la hausse des coûts de l'énergie avec un premier versement réalisé sur l'exercice 2022 qui permet à l'établissement de mobiliser du fonds de roulement sur 2023.

Ce premier volet devrait s'accompagner d'un second, basé sur une analyse de la santé financière des établissements post compte financier 2022.

Nous devons donc faire face aux augmentations sans commune mesure de nos dépenses de fluides. Pour cela une lettre circulaire du 10 novembre 2022 conjointe DGESIP/DAF du MESR relative à la préparation des budgets initiaux 2023, a prévu des dispositions dérogatoires aux règles de gestion budgétaires des établissements, afin de prendre en compte le contexte de crise énergétique. Ainsi possibilité est donnée aux établissements de mobiliser une partie de leur fonds de roulement dès le budget initial 2023 pour équilibrer les charges de fonctionnement (en forte hausse liées au surcoût de l'énergie). Il est donc autorisé de voter une perte comptable prévisionnelle, quand celle-ci est strictement égale à la hausse des dépenses d'énergie. De plus le fonds de roulement pourra se situer en deçà du seuil prudentiel de 15 jours de charges de fonctionnement.

Nous verrons l'impact sur notre budget et notre soutenabilité de ces différents éléments.

- Le dialogue budgétaire

Les dialogues budgétaires ont été remodelés cette année, pour se positionner au niveau Institut et englober tous les aspects de gestion. Ces dialogues se sont donc déroulés conjointement avec les dialogues RH et ont intégré les éléments découlant de la contractualisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, adoptés en CA du 15/04/22.

Pour la partie budgétaire, une phase préparatoire a réuni les responsables administratifs et financiers des composantes/services, parfois accompagnés de leur doyen/directeur et les équipes de la DBF en charge du budget. Ces réunions techniques ont permis d'étudier finement l'ensemble des remontées des prévisions budgétaires. Lors de cette première étape et selon les recommandations de la DBF, certaines prévisions ont été ajustées. Dans la majorité des cas les préconisations ont été suivies et nous avons enregistré des baisses des dépenses de fonctionnement, pour une meilleure sincérité des prévisions, en se rapprochant des résultats du compte financier 2021 et des taux d'exécution. Ces réunions ont aussi permis d'ajuster certaines recettes, revues à la hausse.

Les dialogues en format Institut ont permis à la gouvernance d'échanger avec chaque directeur/rice d'Institut, accompagné des directeurs/trices des composantes de l'Institut. Il a été rappelé le contexte de ce budget et les objectifs validés du DOB. Chaque directeur/rice a pu également argumenter ses demandes en les contextualisant. Ces échanges ont permis également d'acter les inscriptions budgétaires correspondant aux CPOM. Les directeurs d'Institut ont présenté dans leur budget les dépenses portées au niveau Institut tant en fonctionnement qu'en investissement.

II- LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le projet de budget agrégé 2023 proposé au vote de l'assemblée plénière présente un **solde budgétaire déficitaire de - 33 350 k€**.

Il s'établit à hauteur de **359 343 k€ en autorisations d'engagement (AE)** et **364 197 k€ en crédits de paiement (CP)** avec **330 847 k€ de recettes encaissées (RE)** inscrites.

Budgétaire	BI 2022	BR1 2022	BI 2023			
	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Principal	BAI	Fondation UCA
AE Personnel	244 754 895 €	249 401 726 €	259 563 120 €	259 207 091 €	- €	356 029 €
AE Fonctionnement	60 567 568 €	61 561 043 €	74 486 577 €	73 727 037 €	238 000 €	521 540 €
AE Investissement	23 628 767 €	23 867 371 €	25 293 440 €	22 653 440 €	2 615 000 €	25 000 €
Total AE	328 951 230 €	334 830 140 €	359 343 137 €	355 587 568 €	2 853 000 €	902 569 €
CP Personnel	244 754 895 €	249 401 726 €	259 563 120 €	259 207 091 €	- €	356 029 €
CP Fonctionnement	55 710 330 €	56 468 595 €	66 246 430 €	65 429 906 €	294 984 €	521 540 €
CP Investissement	33 803 899 €	34 101 856 €	38 387 656 €	34 961 002 €	3 401 654 €	25 000 €
Total CP	334 269 124 €	339 972 177 €	364 197 206 €	359 597 999 €	3 696 638 €	902 569 €
Total RE	310 621 216 €	328 042 601 €	330 846 784 €	322 589 756 €	7 547 500 €	709 528 €
Solde budgétaire	- 23 647 908 €	- 11 929 576 €	- 33 350 422 €	- 37 008 243 €	3 850 862 €	- 193 041 €

1) L'évolution des recettes

On constate une hausse en agrégé, de 0,9 % dans la prévision des recettes par rapport au BR1 2022, soit 2 804 k€ en valeur. En comparaison avec le CF 2021, cette hausse est de 6 % en agrégé et de 6,4 % sur le budget principal.

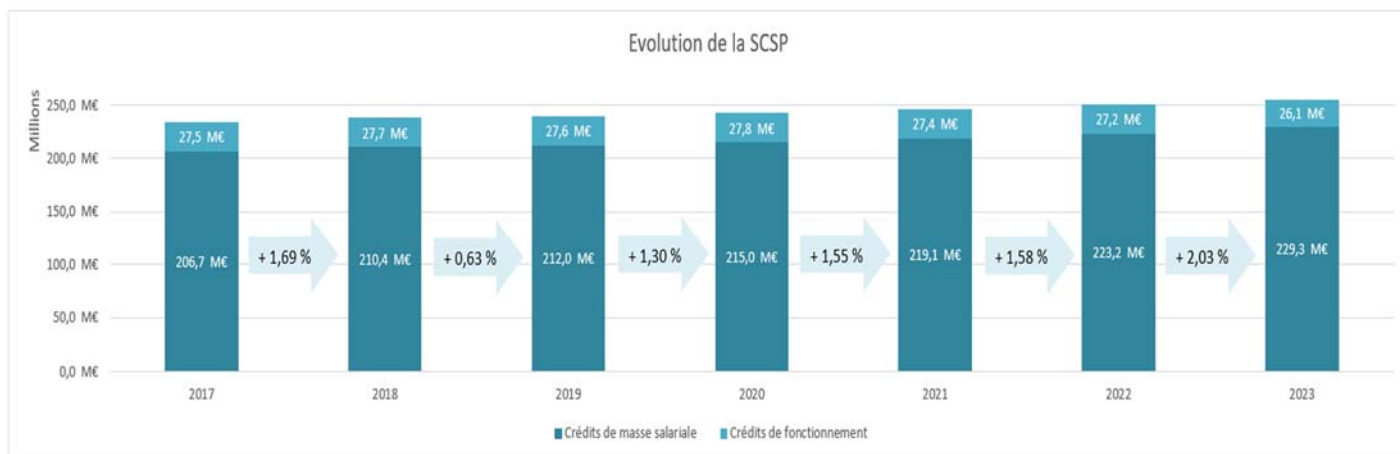
Evolution des recettes encaissées (RE)

Evolution des RE	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR1 2022	BI 2023	Evolution BI 2023 / CF 2021	Evolution BI 2023 / BR 2022
Financements de l'Etat (dont SCSP)	241 187 849 €	245 550 509 €	250 704 472 €	254 047 445 €	258 448 440 €	3,1%	1,7%
Fiscalité affectée (CVEC)	2 299 706 €	2 120 095 €	2 368 749 €	2 134 490 €	2 100 565 €	-11,3%	-1,6%
Autres financements publics	29 784 621 €	31 100 673 €	30 115 938 €	43 296 545 €	42 558 149 €	41,3%	-1,7%
Recettes propres	27 998 929 €	23 947 312 €	28 840 689 €	28 564 121 €	27 739 630 €	-3,8%	-2,9%
Total RE	301 271 105 €	302 718 589 €	312 029 849 €	328 042 601 €	330 846 784 €	6,0%	0,9%

1.1. La subvention pour charge de service public (SCSP)

Evolution de la SCSP	2018 Notification définitive	2019 Notification définitive	2020 Notification définitive	2021 Notification définitive	2022 Montant prévisionnel (Budget)*	2023 Montant prévisionnel (Budget)	Evolution BI 2023 / BR 2022
Montant	238 132 036 €	239 620 370 €	242 746 050 €	246 510 526 €	249 245 734 €	256 246 537 €	2,8%

*notification intermédiaire 2022 = 250 393 354 €



La pré-notification 2023 alloue un montant de subvention de 255 480 k€ auquel s'ajoutent le financement du PPP (contrat de partenariat public privé) ainsi que des actions spécifiques non présentes dans ce document initial et des projets autres tels que Mildéca.

La somme inscrite au titre de la SCSP est donc de **256 247 k€**. Son poids est prépondérant au regard du montant total des recettes inscrites au projet de budget 2023, elle représente 77,5 % du total des recettes inscrites sur l'établissement agrégé et 77,1 % sur le principal.

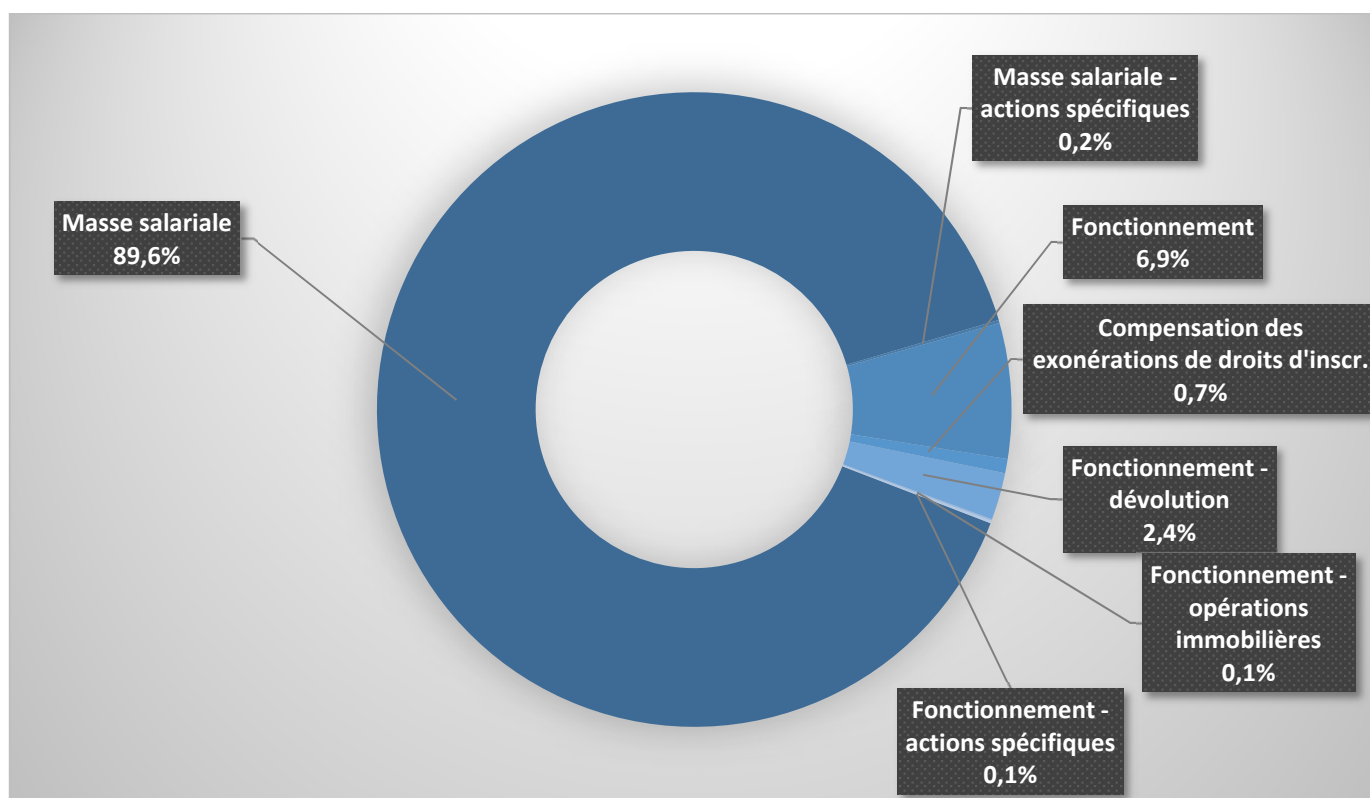
Elle présente une évolution de **+2,8%** entre la notification intermédiaire 2022 et la pré-notification 2023, plus importante que l'évolution 2021/2022, en relation notamment avec la compensation de la hausse du point d'indice. Cette subvention devrait augmenter en cours d'année, à l'occasion des notifications intermédiaires et des mécanismes d'accompagnement par l'Etat de la crise énergétique et inflationniste actuelle.

	ETABLISSEMENT
SCSP 2023 Pré-notification	255 479 551 €
<i>Dont crédits loi ORE</i>	3 621 491 €
<i>Dont crédits LPR</i>	4 962 692 €
<i>Dont réforme des études de santé</i>	1 614 961 €
<i>Dont impact hausse valeur du point</i>	6 573 023 €
PPP	600 000 €
Actions spécifiques / Mildéca	166 986 €
Total SCSP BI 2022	256 246 537 €

La répartition de la pré-notification entre masse salariale et fonctionnement est la suivante :

	PRENOTIFICATION
Masse salariale	228 940 919 €
Masse salariale - actions spécifiques	407 768 €
Fonctionnement	17 616 513 €
Compensation des exonérations de droits d'inscr.	1 846 366 €
Fonctionnement - dévolution	6 135 000 €
Fonctionnement - opérations immobilières	195 000 €
Fonctionnement - actions spécifiques	337 985 €
Total	255 479 551 €

Représentée graphiquement ci-dessous :



Peu d'évolutions sont observées sur la répartition par rapport aux années précédentes. A noter qu'il n'y a plus de notifications au titre du plan de relance, ce dernier étant échu.

Elle intègre donc la compensation du point d'indice pour 6 573 k€.

La SCSP intègre également les éléments financiers relatifs à la poursuite de la LPR, de la loi ORE et de la réforme des études de santé, certains étant socles et d'autre alloués au titre de moyens nouveaux.

1.2. Les droits nationaux

Evolution des inscriptions premières (remontées SISE SAPCG)

	2020/2021	2021/2022	Evolution / N-1
Evolution des inscriptions premières	34 873	34 841	0%

*Remontées SISE - DN

Les inscriptions premières des étudiants restent stables entre 2020/2021 et 2021/2022. Les droits nationaux centralisés sont estimés à 3 843 k€ pour 2022.

1-3 La contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Le montant prévisionnel de recettes sur le BI 2023 s'élève à 2 101 k€ sur la base de la CVEC perçue au titre de l'année universitaire 2021/2022. Elle est affectée selon une clé de répartition votée en conseil d'administration le 15/04/2022 entre les différents services universitaires, à savoir :

- la direction de la vie universitaire pour les actions transverses et le FSDIE
- le pôle santé et handicap regroupant le service de santé universitaire (SSU) et le service université handicap (SUH)
- le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- le service université culture (SUC)

	Répartition CVEC	Montant
DVU actions transverses	14 %	296 228 €
DVU FSDIE social	9 %	634 775 €
DVU FSDIE projets	21 %	
SSU	20 %	420 000 €
SUH	7 %	149 414 €
SUAPS	20 %	420 000 €
SUC	7 %	148 000 €
Chargé de projet CVEC	2 %	32 148 €

Ces crédits sont répartis entre les besoins récurrents des services et les nouveaux projets. Ces derniers peuvent être reportables d'un exercice à l'autre, ils sont suivis à travers les tableaux 9 et 10 des opérations pluriannuelles. Les crédits « actions transverses » sont alloués lors des commissions CVEC semestrielles. Les crédits « FSDIE » sont quant à eux accordés sur les volets projets et social lors des 3 commissions (février, mai et octobre). L'UCA consacre depuis 2022, 2% de l'enveloppe CVEC globale au financement d'un poste en CDD de chargé de projets CVEC. Il aura pour mission de piloter le dispositif de mobilisation des fonds issus de la CVEC.

Pour les prévisions du BI2023, l'estimation a été calculée à partir du montant 2022/2023. Pour rappel le montant réglementaire de base est de 42€ par étudiant.

Le budget géré par la DVU s'élève à 931 k€ sur la part FSDIE projet et social et actions transverses.

Les autres services ont des projets de nature et d'envergure différente : le SUAPS a toujours pour ambition la construction d'un mur d'escalade ; la création de l'espace de répétition arrive à son terme pour le SUC et le SSU affecte ses crédits en masse salariale en direction des relais santé des étudiants, assistantes sociales et psychologue ainsi qu'en acquisition de matériels spécifiques aux missions de prévention de la santé des étudiants.

1.4- Autres principales prévisions de recettes

Les recettes se décomposent comme suit :

	CF2019	CF2020	CF2021	BR 2022	BI 2023
Fonds FD010 _ SCSP	239 620 370 €	242 761 050 €	246 535 526 €	249 245 734 €	256 246 537 €
Fonds FD020 _ Droits d'inscription	4 743 009 €	5 045 292 €	4 095 899 €	4 648 712 €	4 679 482 €
Fonds FD030 _ FC, DU, VAE	6 758 622 €	6 280 438 €	11 336 467 €	11 762 434 €	10 685 974 €
Fonds FD040 _ Taxe d'apprentissage	4 151 235 €	2 092 546 €	1 831 794 €	713 500 €	612 415 €
Fonds FD050 _ Etudes et travaux	260 041 €	23 946 €	46 669 €	- €	- €
Fonds FD060 _ Valorisation	3 426 866 €	3 063 065 €	3 239 331 €	2 566 833 €	1 603 183 €
Fonds FD070 _ ANR IA	11 426 021 €	9 901 325 €	12 669 896 €	12 443 580 €	11 255 014 €
Fonds FD080 _ ANR hors IA	2 537 809 €	3 669 419 €	5 451 334 €	5 124 724 €	5 472 446 €
Fonds FD090 _ Subventions Région	7 457 171 €	5 035 877 €	2 632 081 €	7 084 433 €	6 527 214 €
Fonds FD100 _ Subventions UE	6 133 413 €	7 534 222 €	4 886 312 €	9 879 725 €	12 777 858 €
Fonds FD110 _ Subventions autres	4 806 358 €	8 647 457 €	9 703 856 €	14 299 415 €	9 514 462 €
Fonds FD120 _ Fondations	492 421 €	234 125 €	183 532 €	474 510 €	522 054 €
Fonds FD130 _ Autres recettes	9 457 769 €	8 429 826 €	9 417 151 €	9 799 001 €	10 950 145 €
Total RE	301 271 105 €	302 718 589 €	312 029 849 €	328 042 601 €	330 846 784 €

*Les recettes correspondantes à la CVEC se situent sur le fonds FD130.

Sur le budget principal les recettes propres globalisées, hors subventions et fiscalité affectée inscrites s'élèvent à 25 904 k€. Elles présentent une baisse de 6,4% par rapport au BR1 2022.

➤ Les recettes de formation des composantes

Les composantes présentent une baisse des recettes prévisionnelles de formation continue et formation par l'apprentissage de 1 076 k€ par rapport au BR2022, soit -9,2 % portée essentiellement par une composante suite à des rattrapages du CFA sur 2022. Les composantes restent tout de même prudentes sur leurs recettes de formation par l'apprentissage par rapport à une réévaluation des coûts par branche.

La prévision de taxe d'apprentissage diminue elle aussi.

➤ Les subventions relatives aux contrats de recherche

Elles sont inscrites et retranscrites en pluriannuel dans les tableaux 9 et 10 pour 16 722 k€ hors I-SITE et projets structurants. Elles proviennent entre autres de l'ANR, du CPER, du FEDER et des collectivités.

Elles sont en augmentation par rapport aux prévisions 2022 sur les contrats de recherche en cours, en fonction des échéanciers des conventions.

Sont inscrites notamment 2,5 M€ de recettes au titre du projet France relance, 1 M€ pour le projet CAUVIM et 0,9 M€ pour le CPER Epicure.

➤ Recettes fléchées

Elles s'élèvent à 22 320 k€ sur le budget agrégé dont 4 350 k€ pour les opérations immobilières (essentiellement Learning Center), 9 095 k€ au titre d'I-Site, 1 350 k€ pour l'ANR CAP GS, 500 k€ pour le pôle universitaire d'innovation PUI et 338 k€ pour CAP ART.

2- L'évolution des dépenses

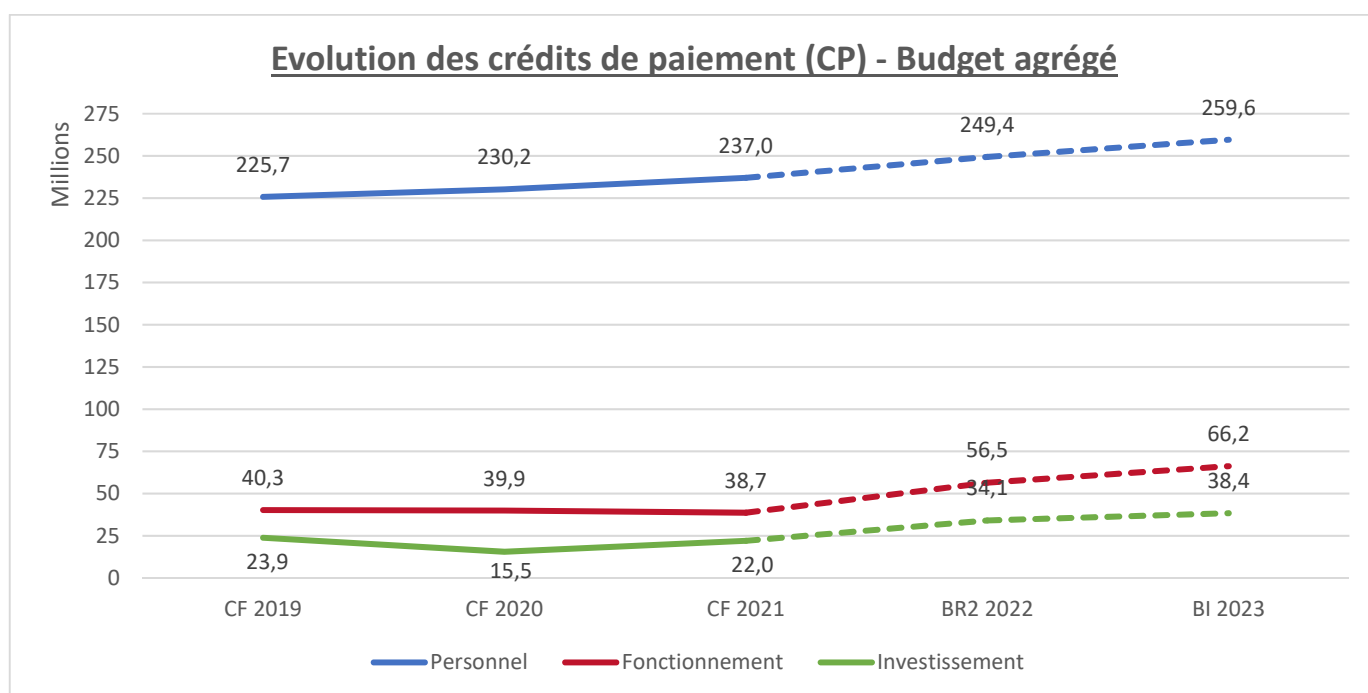
2-1 Evolution des dépenses (par enveloppe - dépenses décaissables CP)

Budget agrégé	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR1 2022	BI 2023	Evolution BI 2023 / CF 2021	Evolution BI 2023 / BR 2022
Personnel	225 729 494 €	230 161 025 €	237 017 601 €	249 401 726 €	259 563 120 €	9,5%	4,1%
Fonctionnement	40 266 840 €	39 936 848 €	38 686 585 €	56 468 595 €	66 246 430 €	71,2%	17,3%
Investissement	23 877 693 €	15 547 511 €	22 045 726 €	34 101 856 €	38 387 656 €	74,1%	12,6%
Total CP	289 874 027 €	285 645 384 €	297 749 912 €	339 972 177 €	364 197 206 €	22,3%	7,1%

Budget principal (proforma 2023)	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR1 2022	BI 2023	Evolution BI 2023 / CF 2021	Evolution BI 2023 / BR 2022
Personnel	225 619 125 €	229 941 678 €	236 764 803 €	249 080 189 €	259 207 091 €	9,5%	4,1%
Fonctionnement	38 278 520 €	38 620 011 €	38 114 742 €	54 909 879 €	65 429 906 €	71,7%	19,2%
Investissement	19 409 898 €	11 676 988 €	17 742 011 €	28 436 140 €	34 961 002 €	97,1%	22,9%
Total CP	283 307 544 €	280 238 677 €	292 621 555 €	332 426 208 €	359 597 999 €	22,9%	8,2%

Les prévisions de décaissements sont en hausse (+7,1% par rapport au BR1 2022 et +22,3 % par rapport au compte financier 2021) en agrégé. La reprise de l'activité suite à la crise COVID, le contexte inflationniste et le déploiement de projets nouveaux ou confirmés expliquent cette progression.

Il est à noter une progression de la masse salariale qui va au-delà de l'objectif du DOB (+2,5 %) mais qui doit être analysée en différenciant la MS financée et non financée. Les prévisions de dépenses de CP de fonctionnement enregistrent une hausse de 17% en raison essentiellement de l'augmentation des coûts de l'énergie multipliés par 3 cette année.



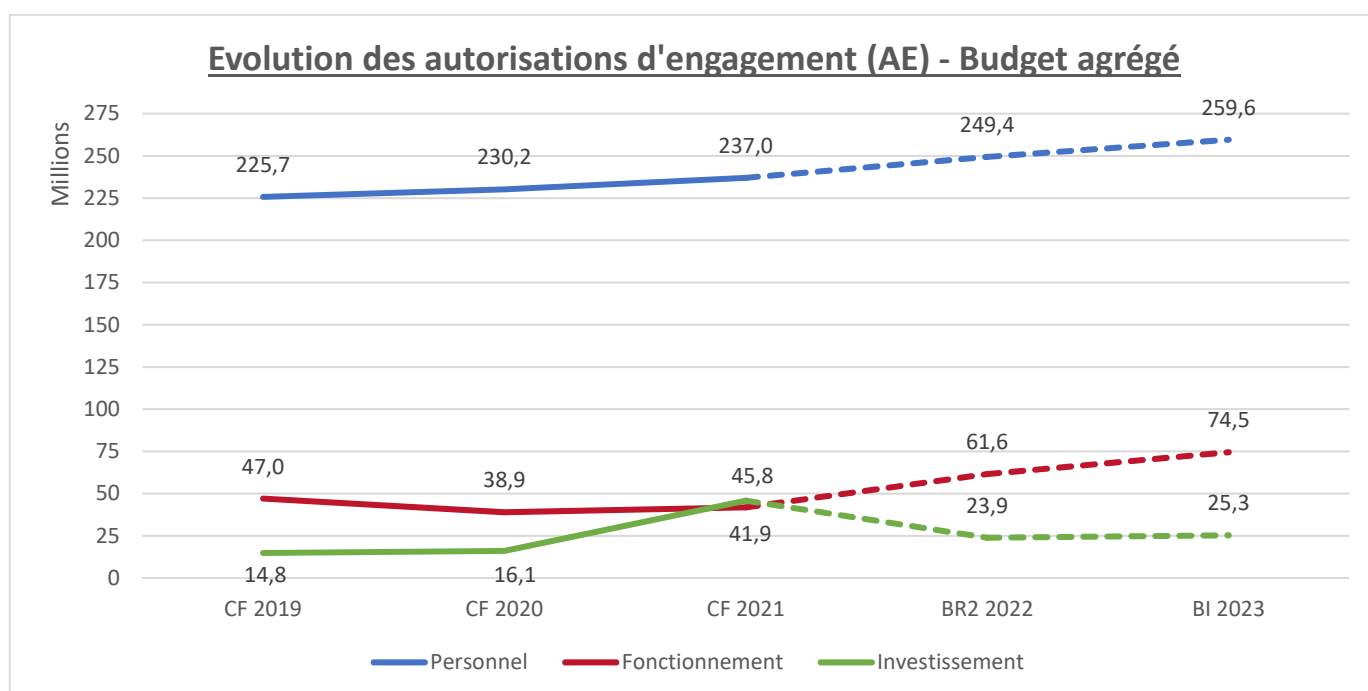
2-2 Evolution des dépenses (par enveloppe - en engagements AE)

Budget agrégé	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR1 2022	BI 2023	Evolution BI 2023 / CF 2021	Evolution BI 2023 / BR 2022
Personnel	225 729 494 €	230 161 025 €	237 017 601 €	249 401 726 €	259 563 120 €	9,5%	4,1%
Fonctionnement	47 034 215 €	38 939 997 €	41 852 101 €	61 561 043 €	74 486 577 €	78,0%	21,0%
Investissement	14 815 201 €	16 096 731 €	45 801 327 €	23 867 371 €	25 293 440 €	-44,8%	6,0%
Total AE	287 578 911 €	285 197 753 €	324 671 030 €	334 830 140 €	359 343 137 €	10,7%	7,3%

Budget principal (proforma 2023)	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR1 2022	BI 2023	Evolution BI 2023 / CF 2021	Evolution BI 2023 / BR 2022
Personnel	225 619 125 €	229 941 678 €	236 764 803 €	249 080 189 €	259 207 091 €	9,5%	4,1%
Fonctionnement	46 425 955 €	38 088 251 €	41 311 412 €	60 604 796 €	73 727 037 €	78,5%	21,7%
Investissement	13 977 271 €	11 355 227 €	42 129 706 €	22 347 118 €	22 653 440 €	-46,2%	1,4%
Total AE	286 022 352 €	279 385 156 €	320 205 922 €	332 032 103 €	355 587 568 €	11,0%	7,1%

Les prévisions d'engagement de dépenses augmentent sur 2023 en fonctionnement de 21% avec un retour à une activité normale mais impactée par l'augmentation généralisée des prix (consommables, transport, matières premières...) et la hausse conséquente des fluides.

Il faut noter la baisse des AE d'investissement par rapport au CF 2021 puisque l'intégralité des engagements du Learning center avait été réalisée sur cet exercice. L'augmentation par rapport au BR 2022 est de 6% ; peu de nouvelles opérations ont pu être inscrites en raison de l'absence de signature du CPER en immobilier.



2-3 Analyse des dépenses de masse salariale

Cette analyse porte sur les seuls éléments relatifs à la paie des personnels de l'Université, pour un montant de 259,1 M€. L'enveloppe « personnel » inclut effectivement les crédits relatifs à l'action sociale qui s'élèvent à 449 k€.

2-3-1 L'évaluation des dépenses de MS repose sur un équilibre entre une application des mesures ministérielles et une mise en œuvre de la politique d'Etablissement

Le volet MS du BI 2023 est construit en respectant le principe de sincérité, sur la base des éléments connus par la Direction des Ressources Humaines et le Service d'Appui au Pilotage et Contrôle de Gestion à la mi-octobre 2022, ainsi que d'hypothèses plausibles.

Le travail réalisé permet ainsi d'obtenir une image fidèle de la situation que pourrait avoir l'Université à plus d'un an et demi. Le chiffrage a été validé par la Gouvernance en date du 21 octobre 2022 lors du comité de pilotage pour un montant atteignant les **259,1M€**.

Il se décline de la manière suivante :

1/ La projection en année pleine des éléments de rémunération de l'ensemble des agents présents en Septembre 2022 tout en prenant en compte des facteurs d'évolution portés à notre connaissance et des hypothèses les plus crédibles :

- La campagne d'emplois prévisionnelle des Enseignants, Enseignants-chercheurs et BIATSS, telle que votée au Conseil d'Administration (CA) du 21 Octobre 2022 pour une volumétrie de 116 (73 EC dont 9 PR, 34 MCF, et 15 enseignants du second degré, 7 postes d'hospitalo universitaires, et 43 BIATSS). Cette campagne est issue des dialogues instaurés dans le cadre des CPOM et des projets de service et de pôles centraux ;
- L'intégration de la nouvelle charte des contractuels de l'Université votée au CA du 23 septembre 2022 et la refonte à venir du RIFSEEP des BIATSS pour 300k€ (effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022).

2/ L'intégration des décisions politiques à l'échelle nationale et du contexte économique actuel :

- La prise en compte des effets de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) concernant notamment : la revalorisation des salaires des nouveaux contrats doctoraux, les repyramidages des enseignants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS ainsi que les différentes augmentations indemnitaires (RIPEC, PRES, PES, PESR ...) ; pour 2,9M€.
- La revalorisation du point d'indice (+3,5%) entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 dont l'impact en année pleine est estimé à **7,9M€** et non compensée sur 2022 ;

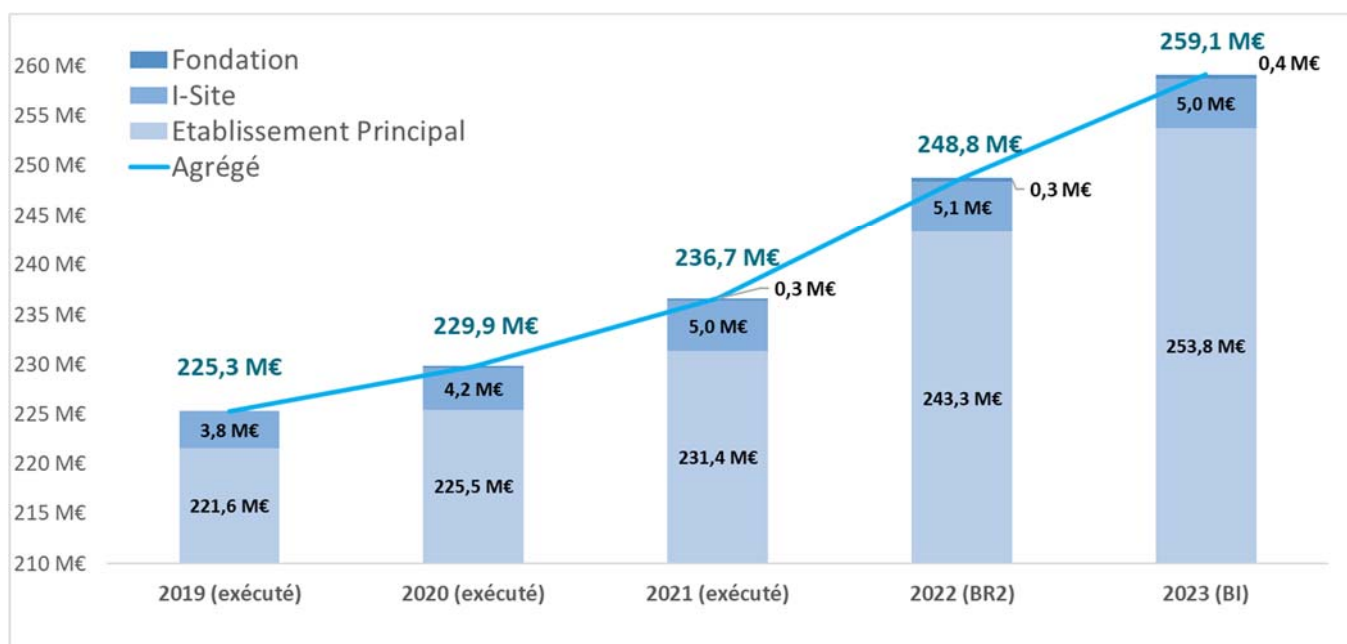
3/ La prise en compte de la politique d'Etablissement par rapport au Budget Rectificatif (BR) 2022 :

- Une évolution de la charge prévisionnelle d'enseignement due, en lien avec la montée en puissance des BUT (2^{ème} année) ;
- Un maintien du budget I-SITE consécutif à la pérennisation du projet obtenue en 2022 avec intégration au budget principal ;

2-3-2 Une année 2023 qui marque une nouvelle accélération des dépenses de masse salariale

L'année 2022 se traduit notamment par la montée en puissance de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) ainsi que de la revalorisation du point d'indice qui auront des effets sur 2023.

Autre fait marquant : la pérennisation du label I-SITE obtenue en mars 2022 qui assurera un financement garanti chaque année. Bien que ce budget soit intégré au budget principal dès 2023, le graphique ci-dessous conserve la distinction afin de constater une stabilisation des dépenses de masse salariale imputée à I-SITE, voire une baisse selon les dernières tendances (une actualisation sera établie une fois l'année 2022 totalement exécutée).



Le budget initial 2023 (BI2023) inscrit donc une nouvelle accélération des dépenses de masse salariale dans un contexte inflationniste fort.

Il convient cependant de distinguer dans cette hausse les éléments, d'une part de la masse salariale financée et d'autre part de la masse salariale non financée.

L'augmentation de la masse salariale financée représente 8 111k€ et se décompose comme suit :

- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, pour 6 573k€
- Appels à projet PUI et CAP ART, pour 232k€
- Représentation au titre de la LPR avec rattrapages sur 2021 et 2022 à hauteur de 625k€
- RIPEC C3, pour 455k€
- PESR (prime personnel HU) avec rattrapage sur 2022, pour 226k€

Au total la hausse de la masse salariale représente **10 363k€** soit 4,2%.

3,3% concerne la masse salariale financée et 0,9% la part de la masse salariale non financée soit 2 252k€ soit dont **1 327k€** identifiés sur la part non compensée de la revalorisation du point d'indice.

2-3-3 Les principaux facteurs d'évolution : la revalorisation du point d'indice, les effets de la LPR et une augmentation des effectifs

Les facteurs d'évolution les plus significatifs qui ont amené l'UCA à établir un BI2023 à la hausse sont :

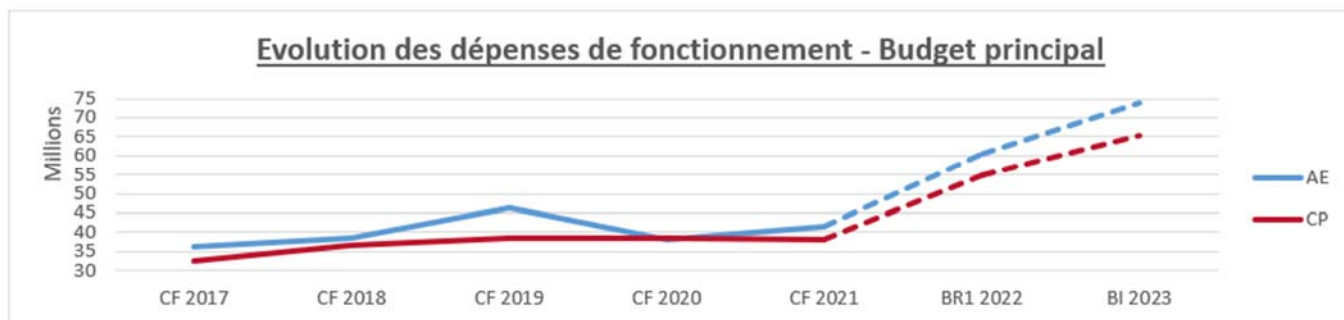
- L'augmentation de la valeur du point d'indice est devenue effective au 1^{er} juillet 2022. La dépense **additionnelle** par rapport à 2022 est estimée à **+4,3M€**. En effet, nous entrons dans une année pleine d'application de la mesure contre 6 mois en 2022 ;
- De nouveaux appels à projet viendront s'ajouter, il s'agit de PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) et de CAP ART. La masse salariale associée est estimée à **232k€** ;
- Suite à l'intégration des campagnes d'emploi 2022/2023 ainsi que de l'ensemble des éléments de prévisions en termes de recrutement, l'augmentation des effectifs est valorisée à environ **+3M€** ;
- Les effets de la LPR, à savoir :
 - Les repyramidages prévus au corps supérieur : **+625k€**
 - Une rémunération socle des MCF à hauteur du double SMIC avec rattrapage des années 2021 et 2022 : **+415k€**
 - Une augmentation de l'enveloppe du RIPEC dont la majeure partie est due à l'octroi de 74,4 bénéficiaires supplémentaires de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctorale et de Recherche).
 - La mise en application de la PESR (Prime d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour le personnel HU) avec un rattrapage sur 2022 : **+226k€**
- La mise en œuvre de la refonte du RIFSEEP avec effet rétroactif au 01/09/22 : **+740k€** ;
- La nouvelle charte des contractuels qui prévoit notamment d'accorder une prime à partir de 3 ans d'ancienneté ou 3 ans d'expérience : **+300k€** ;
- Une augmentation des heures complémentaires par rapport au BR2 2022 estimée à **+650k€** (*dont 385k€ liés à la revalorisation du point d'indice*).

Ces éléments d'évolution amènent donc à prévoir au Budget Initial 2023 une masse salariale de **259,1M€** en agrégé, soit **une augmentation de 4,2%** (+10,3 M€) par rapport au deuxième BR2 2022.

2.4- Fonctionnement

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement réaffirmé par l'Établissement sur la partie gestion courante, notamment en améliorant les prévisions des taux d'exécution a été mis à mal par la conjoncture économique et la flambée des coûts énergétiques. Ainsi le budget de fonctionnement affiche une progression de 21 % soit 12 926 k€ en agrégé.

Principal - Fonctionnement	CF 2021	BR 2022	BI 2023
AE	41 311 412 €	60 604 796 €	73 727 037 €
CP	38 114 742 €	54 909 879 €	65 429 906 €



Le graphique ci-dessus illustre parfaitement cette situation exceptionnelle

Pour le budget principal l'évolution est de :

- + 21,7% / BR 2021 + 13 122 K€ et + 78,5% /CF2021+32 416 k€ en AE.
- + 19,2% / BR 2021 + 10 520 k€ et + 71,7% /CF2021 + 27 315 k€ en CP.

Les taux d'évolution des dépenses de fonctionnement doivent être analysés en différenciant les opérations de gestion courante des opérations pluriannuelles.

Les autorisations d'engagement 2023 s'élèvent à 74 486 k€ dont 19 540 k€ sur les opérations pluriannuelles (tableau 10) et 54 947 k€ sur la gestion courante.

Pour mémoire, au BR1 2022, elles s'élevaient à 61 561 k€ dont 20 493 k€ sur les opérations pluriannuelles (tableau 10) et 41 068 k€ sur la gestion courante.

Les dépenses de gestion courante affichent une forte hausse en 2023 portant essentiellement sur le domaine logistique. En effet et comme annoncé lors de l'établissement du BR2 2022, c'est l'exercice 2023 qui supporte le contre-coup de la crise énergétique.

Les prix de l'électricité et du gaz obtenus suite à la renégociation de notre contrat cadre et des marchés subséquents qui en découlent ont triplé par rapport aux prix antérieurs qui nous ont donc protégés en 2022. Ces nouveaux marchés viennent d'être notifiés et entraînent une hausse évaluée à **15 millions d'euros pour 2023**. La prévision de consommation en fluides (électricité, gaz et chaleur) s'élevait à 6,8 M€ en 2022. Elle a été estimée à 21,8 M€ soit un triplement des dépenses.

Le raccordement, mi 2023, du campus des Cézeaux au réseau de chaleur de la métropole, alimenté par l'incinérateur, a été intégrée dans ces estimations, entraînant une baisse de l'achat de gaz mais en contrepartie une prévision d'achat de chaleur à la société Clauvaé. Ce raccordement permettra de réduire la dépendance de l'établissement aux prix du marché de l'électricité ou du gaz et de ce fait d'accéder à des coûts moins importants. De même une réduction est attendue sur la gestion des réseaux de l'établissement qui sera réalisée par la suite par Clauvaé.

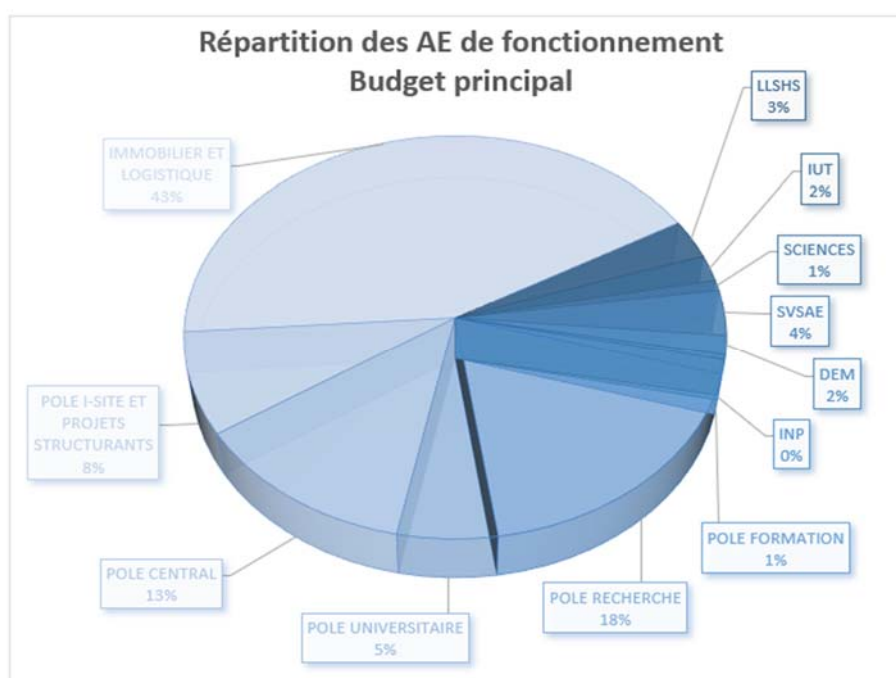
Les autres pôles affichent des prévisions de dépenses de fonctionnement stables voire à la baisse par rapport au budget 2022 conformément au DOB (composantes, services centraux, services universitaires), ceci permettant entre autres d'améliorer les taux d'exécution sur ce volet.

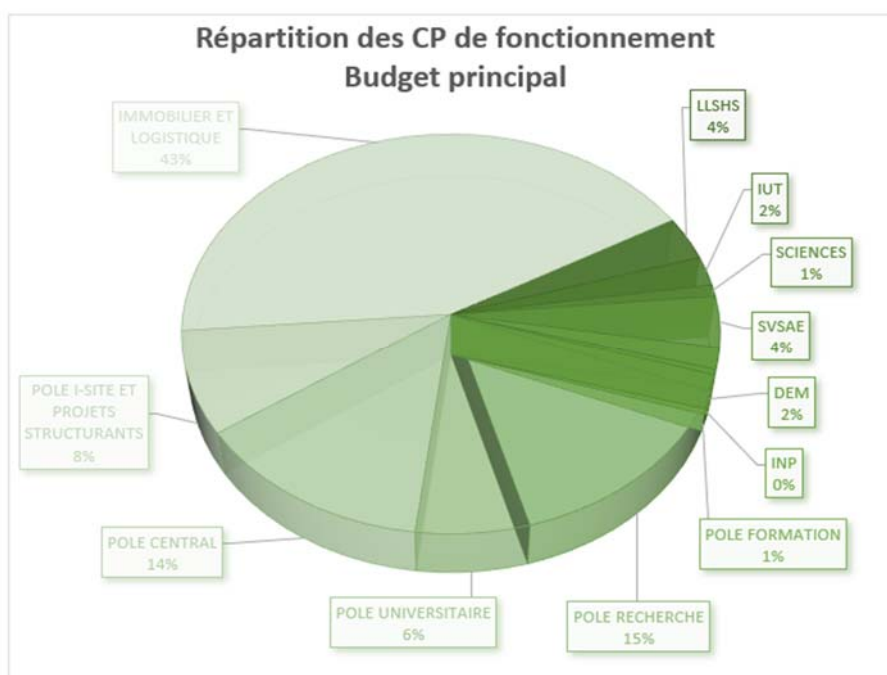
Concernant le pôle recherche, une légère augmentation des crédits est prévue au budget initial prenant ainsi en compte les moyens supplémentaires alloués à la recherche via la SCSP dans le cadre de la LPR.

Sur les opérations pluriannuelles, 2 659 k€ sont prévus en fonctionnement pour les opérations immobilières, 5 863 k€ pour les contrats de recherche, 4 057 k€ pour I-Site, 1 671 k€ pour PUI, 328 k€ pour CAP ART, 4 961 k€ pour les contrats d'enseignement (dont CVEC et Erasmus).

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des dépenses de fonctionnement dans le budget principal. Les principaux pôles étant :

- l'immobilier et la logistique : 31 538 k€, soit 43 %
- la recherche (dont laboratoires, plateaux techniques, écoles doctorales, direction de la recherche et des études doctorales) : 13 431 k€, soit 18 %
- la formation (dont composantes réparties en instituts, autres unités de formation, direction de la formation) : 9 451 k€, soit 13 %.



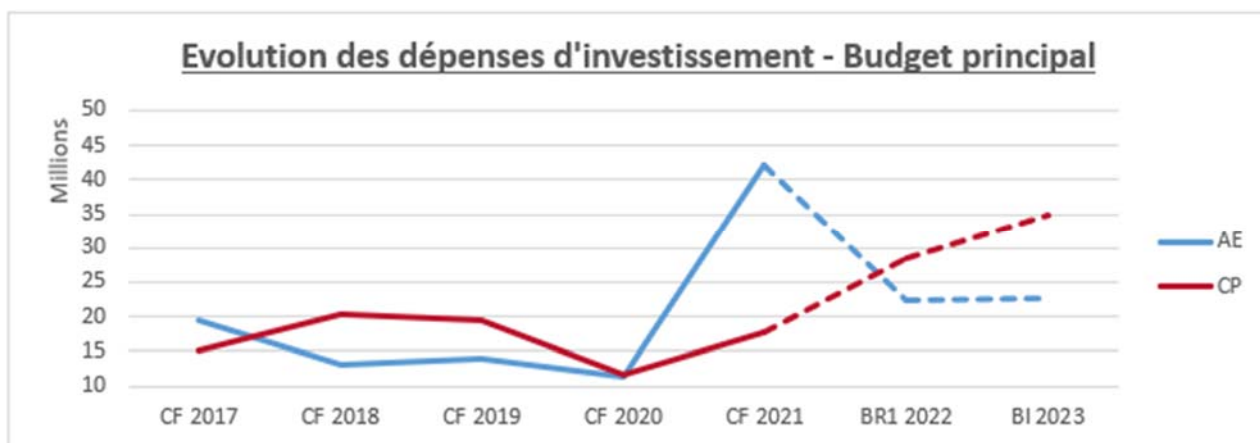


2.3- Investissement

Le budget d'investissement sur le budget principal reste en 2023 dans une proportion similaire à la proposition du BR2 2022 en AE qui a procédé à des déprogrammations. Le niveau des CP est par contre en augmentation de 23 % soit 6 524 k€ en raison des restes à payer sur les opérations immobilières.

Le budget d'investissement constaté au CF 2021 affiche un niveau élevé, à hauteur de 42 130 k€ en AE car il portait la totalité des AE du projet Learning Center. Pour le BI 2023 le niveau des investissements reste stable en raison du retard de la signature du CPER, aucune opération de ce contrat n'a pu être inscrite. Seules des études pourront être engagées. Le CPER quasiment finalisé fera l'objet d'une inscription budgétaire en dépenses et recettes lors du BR 2023 afin de traduire la politique volontariste de l'établissement sur le volet immobilier.

Principal - Investissement	CF 2021	BR 2022	BI 2023
AE	42 129 706 €	22 347 118 €	22 653 440 €
CP	17 742 011 €	28 436 140 €	34 961 002 €



5 393 k€ d'AE d'investissement sont prévus sur la recherche, avec entre autres 560 k€ sur le projet PRIMUM et plus 3,3M€ de projets FEDER.

1 387 k€ sont prévus sur une enveloppe « projets structurants » dont 1 302 k€ pour le budget I-Site.

Des crédits d'investissement sont également prévus sur les composantes à hauteur de 3 507 k€ et sur les services centraux à hauteur de 2 974 k€ dont 660 k€ pour les CPOM et 1,3M€ de dépenses numériques.

Concernant l'immobilier et la logistique, le budget investissement s'élève à 8 744 k€ en AE et 23 121 k€ en CP, les opérations immobilières étant détaillées dans le focus ci-après.

3- Focus

Focus Opérations immobilières

Les négociations autour du CPER débutées depuis plus de deux ans n'ont pas encore abouti à une signature. Cet état de fait a des conséquences sur l'élaboration budgétaire 2023 et aura un impact en termes de délais sur les opérations prévues. Pour pallier ce risque, l'établissement s'est engagé sur des études dites préalables (études de faisabilité) sans aller plus loin dans l'attente d'une officialisation des opérations retenues.

C'est le cas concernant le bâtiment Gergovia (diagnostics divers, programmation) et le site de la station de Besse (études économiques). L'opération de Montluçon sur le bâtiment GEII (OP977) déjà très avancée sera au stade des travaux. Le programme de Carnot lui ne démarrera que dans quelques années. Le projet des amphithéâtres pourrait obtenir une part de subvention qui laisserait une part importante à financer par l'établissement, aucune inscription budgétaire pour cette opération ne sera réalisée en 2023. Les travaux de l'opération Learning Centre (OP 857) se poursuivront toute l'année 2023.

En parallèle du programme du CPER, l'établissement poursuit la remise à niveau de son périmètre dévolu avec la réalisation des études de l'opération de réhabilitation et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment Mitterrand (26 millions d'euros sur plusieurs années).

Pour se faire, un schéma directeur centre-ville a été réalisé pour calibrer au mieux les besoins en locaux d'enseignement, de bibliothèque, de recherche, de vie étudiante et de services centraux. Le deuxième projet concerne le bâtiment informatique de l'IUT des Cézeaux pour lequel les études seront lancées en 2023. Enfin pour le patrimoine dévolu, l'opération de la dernière tranche de mise en sécurité du bâtiment Dunant (OP 1017) sera normalement réceptionnée en 2023 et devrait permettre de lever l'avis défavorable d'exploitation du plus gros bâtiment de notre parc immobilier, le bâtiment principal de Dunant.

Le budget d'investissement des opérations immobilières 2023, portant à la fois sur le budget principal pour les bâtiments non dévolus et sur le budget annexe immobilier pour la part dévolue, s'élève à 10 504 k€ en AE et 25 668 k€ en CP.

Opérations immobilières	AE	CP
BAI	2 615 000 €	3 401 654 €
Budget Principal	7 888 767 €	22 265 954 €
TOTAL	10 503 767 €	25 667 608 €

Répartition par site des opérations immobilières prévues en 2023 en investissement :

Par site	AE	CP
Tous sites	4 199 186 €	4 251 699 €
Cézeaux	2 834 219 €	7 080 737 €
Clermont centre	2 545 750 €	10 116 466 €
Dunant	345 000 €	1 404 551 €
Montluçon	504 612 €	2 722 052 €
Le Puy	75 000 €	92 103 €
TOTAL	10 503 767 €	25 667 608 €

Les principales opérations en autorisations d'engagement d'investissement sur 2023 sont les suivantes :

- Installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du plan de sobriété énergétique (1,5 M€)
- Learning center (1,3 M€)
- Restructuration du bâtiment informatique (1M€)

Dans les prévisions de paiements 2023, 8,5 M€ sont affichés pour le Learning center, 3,7 M€ pour la 3^{ème} tranche de STAPS et 2,6 M€ pour la programmation IUT Allier Campus 2020.

Il est à noter ici qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ENSACF à l'UCA a été actée. Elle n'emporte pas d'inscriptions budgétaires pour l'UCA et sera suivie en comptabilité générale en opération pour le compte de tiers.

Les sources de financements :

Côté recettes, en plus des 7 547 k€ prévus sur le budget annexe immobilier dans le cadre de la dévolution du patrimoine, 7 386 k€ sont prévus sur le budget principal pour les opérations immobilières dont 3 850 k€ pour le Learning center et 1 500 k€ pour la 3^{ème} tranche de STAPS. Comme mentionné, aucune recette relative au CPER n'a été inscrite au BI2023. L'opération du Learning Center est ainsi dans l'attente de ces financements complémentaires ce qui accroît le niveau d'autofinancement de l'université.

Au-delà des deux principales sources de financement que sont le CPER et la contribution de dévolution, l'établissement se prépare pour saisir les différentes opportunités. A titre d'exemple cette année l'établissement a obtenu un financement dans le cadre du plan de Résilience à hauteur de 106 000 euros.

Un nouvel appel à projet Résilience 2 est ouvert pour la fin d'année 2022 avec une enveloppe trois fois plus importante que le premier appel à projet, et pourrait permettre le financement d'opération de faibles montants mais assurant des économies d'énergie significatives. Par ailleurs, l'UCA reste engagée dans le groupe pilote (PEEC 2030) dans l'optique d'obtenir de nouveaux financements.

Dans le même sens, l'établissement cherche des opportunités de cofinancement notamment avec l'appui du FEDER.

4- Les principaux indicateurs

Indicateurs	UCA Agrégé	Budget principal	BAI	Fondation UCA
Solde budgétaire	- 33 350 422 €	- 37 008 243 €	3 850 862 €	- 193 041 €
Résultat prévisionnel	- 10 758 369 €	- 15 016 645 €	4 238 232 €	20 044 €
CAF	- 2 003 767 €	- 9 088 242 €	7 252 516 €	- 168 041 €
Variation FDR	- 30 820 999 €	- 34 478 820 €	3 850 862 €	- 193 041 €

Indicateurs	UCA Agrégé
Variation de trésorerie	- 31 988 622 €

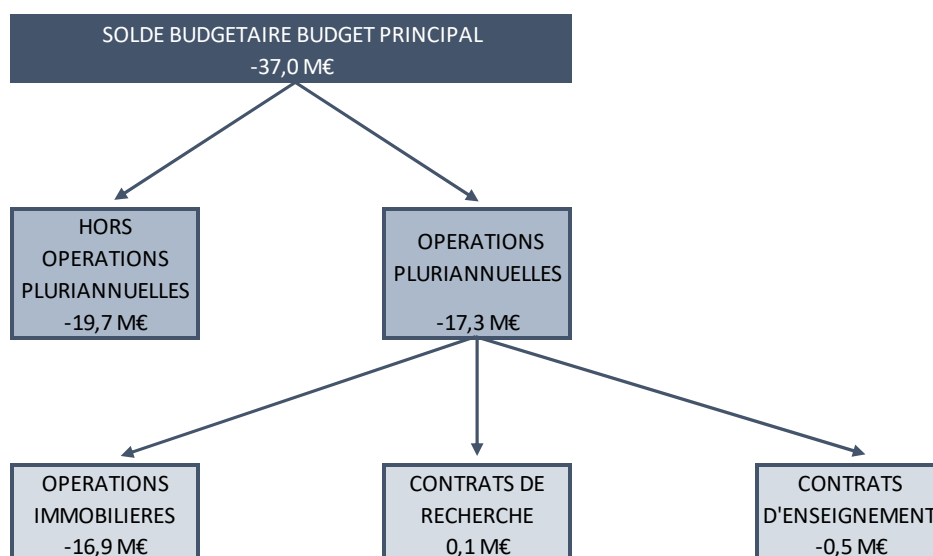
Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est déficitaire sur l'établissement agrégé. Il est de l'ordre de -33,4 M€ pour 2023.

SOLDE BUDGETAIRE	
Etablissement principal	- 37 008 243 €
Budget annexe immobilier	3 850 862 €
Fondation UCA	- 193 041 €
Solde budgétaire établissement agrégé	- 33 350 422 €

Il correspond à la contribution de l'établissement à l'activité des différents pôles (via les recettes centralisées) et aux décalages de trésorerie sur les opérations pluriannuelles conformément aux tableaux budgétaires 9 et 10.

Le solde budgétaire du budget principal se décompose selon le schéma suivant :



On constate que la dégradation du fonds de roulement relève des opérations de gestion courante, hors opérations pluriannuelles en raison principalement des prévisions à la hausse des coûts des fluides et d'une absence de recettes les compensant.

Le solde budgétaire des opérations pluriannuelles reste dans la moyenne des années précédentes, la répartition est cependant différente : ce sont les opérations immobilières qui présentent une augmentation de leur déficit alors que les contrats de recherche et d'enseignement voient leur solde s'améliorer.

Le solde négatif sur les opérations immobilières représente les décalages de financement ainsi que la part d'autofinancement de l'établissement sur la pluri-annualité.

Les contrats de recherche présentent aussi un déséquilibre, dû à un décalage de trésorerie, cependant les dépenses et les recettes sont équilibrées en pluriannuel. Le solde budgétaire propres aux opérations d'I-Site et des projets structurants est inclus dans le solde des contrats de recherche dorénavant et est déficitaire de 2,1 M€ sur 2023.

Le résultat

Le résultat patrimonial retrace les produits et charges de l'exercice.

RESULTAT	
Etablissement principal	- 15 016 645 €
Budget annexe immobilier	4 238 232 €
Fondation UCA	20 044 €
Résultat établissement agrégé	- 10 758 369 €

Il prend en compte les produits à recevoir (PAR) et les produits constatés d'avance (PCA) des opérations pluriannuelles neutralisant ainsi leur impact en termes de déficit sur la partie budgétaire. Les amortissements et reprises de financement sont également retenus dans la constitution du résultat.

Le résultat prévisionnel s'élève ainsi à - 10,8 M€ sur l'établissement agrégé. Il est fortement impacté par celui du budget principal de - 15 M€ en raison de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie.

Le BAI affiche un résultat de 4,2 M€, la contribution de dévolution étant comptabilisée en totalité en classe 7.

Comme l'autorise la lettre circulaire conjointe DGESIP/DAF du Ministère relative à la préparation des budgets initiaux pour l'exercice 2023 du 10/11/2022, l'UCA présente un résultat largement déficitaire qui correspond à l'estimation de la hausse du coût de l'énergie attendue sur cet exercice.

L'établissement sollicite donc la possibilité de couvrir ces charges exceptionnelles ne dépendant pas de sa volonté, et dues à une conjoncture économique sans précédent, par un prélèvement sur son fonds de roulement afin de réaliser l'équilibre réel conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du code de l'éducation.

La CAF

Corollaire du résultat déficitaire, l'UCA présente donc une Insuffisance d'autofinancement en 2023, de - 2 M€ en agrégé et - 9,1 M€ sur le principal.

La CAF du BAI se situe toujours à un niveau élevé permettant le financement des opérations d'investissement.

CAF	
Etablissement principal	- 9 088 242 €
Budget annexe immobilier	7 252 516 €
Fondation UCA	- 168 041 €
CAF établissement agrégé	- 2 003 767 €

La variation du fonds de roulement

Le montant prévu des dépenses d'investissement et l'IAF constatée suite au déficit entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de 30,8 M€ en agrégé qui se décompose par un prélèvement de 34,5 M€ sur le budget principal, et un apport au fonds de roulement de 3,9 M€ du budget annexe immobilier.

Une part du FDR (1,4 M€) provient du premier volet du fonds de compensation alloué par l'Etat au titre de la hausse de l'énergie. Versé en décembre 2022 et constaté au BR 2 2022, il a abondé le fonds de roulement dans le but autorisé par notre tutelle de compenser en partie la perte comptable.

Le besoin en fonds de roulement diminue donc par rapport au BR 2022.

La trésorerie présente une variation négative de - 32 M€ (-35,5 M€ sur le BP, + 3,7 M€ sur le BAI).

5- Les ratios de soutenabilité budgétaire

Indicateurs	Soumis au vote du CA du 16/12									
	Compte financier 2021		Budget initial 2022		Budget rectificatif n°1 2022*		Budget rectificatif n°2 2022		Budget initial 2023	
	Etablissement	Principal	Etablissement	Principal	Etablissement	Principal	Etablissement	Principal	Etablissement	Principal
Résultat	17 760 325 €	13 611 412 €	5 943 833 €	1 162 099 €	4 621 073 €	701 754 €	8 261 523 €	3 655 704 €	- 10 758 369 €	- 15 016 645 €
CAF	26 585 378 €	19 420 460 €	14 019 079 €	7 775 700 €	13 499 319 €	7 294 058 €	16 933 557 €	10 058 296 €	- 2 003 767 €	- 9 088 242 €
Variation du fonds de roulement	13 672 214 €	10 415 119 €	- 7 966 245 €	- 9 344 203 €	- 8 431 873 €	- 8 971 418 €	1 455 761 €	- 578 784 €	- 30 820 999 €	- 34 478 820 €
Niveau du fonds de roulement	84 343 141 €	59 777 723 €	54 687 305 €	31 956 711 €	75 911 268 €	50 806 305 €	85 798 902 €	59 198 939 €	54 977 904 €	25 827 369 €
Niveau de la trésorerie	110 437 693 €	65 322 326 €	63 717 975 €	30 539 335 €	98 485 956 €	53 697 688 €	109 356 651 €	62 337 781 €	77 368 029 €	42 725 961 €
Solde budgétaire	14 279 937 €	9 828 734 €	- 23 647 908 €	- 16 126 342 €	- 11 929 576 €	- 12 777 079 €	- 1 841 942 €	- 4 184 445 €	- 33 350 422 €	- 37 008 243 €
Ratios										
Fonds de roulement en nombre de jours	110	81	66	40	89	62	101	73	61	29
Trésorerie en nombre de jours	144	89	76	38	116	66	129	76	86	48
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	14,23%	13,32%	18,65%	16,58%	18,62%	17,51%	18,03%	17,11%	21,52%	21,82%
Dépendance aux financements de l'Etat	18,47%	16,02%	21,25%	18,22%	21,96%	19,71%	21,62%	19,38%	20,64%	20,96%
Taux de déficit	5,62%	4,65%	1,82%	0,39%	1,40%	0,23%	2,48%	1,18%	-3,21%	-4,66%
Poids des charges de personnel	76,97%	79,86%	76,89%	80,77%	77,15%	80,07%	76,71%	79,58%	79,10%	81,07%

Ratios	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours	$(\text{Montant du fonds de roulement} / \text{charges décaissables}) * 360$	> 15 jours		< 15 jours
Trésorerie en nombre de jours	$(\text{Montant de la trésorerie} / \text{charges décaissables}) * 360$	> 30 jours		< 30 jours
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	$\text{Charges décaissables de fonctionnement général} / \text{produits encaissables}$			
Dépendance aux financements de l'Etat	$\text{Ressources propres encaissables} / \text{produits encaissables}$	> 15 %	15% > Tx > 13%	< 13 %
Taux de déficit	$\text{Résultat} / \text{Total des produits}$	> 2%	2% > Tx > 0%	< 0 %
Poids des charges de personnel	$\text{Charges de personnel} / \text{produits encaissables}$	< 82 %	82% < Tx < 83%	> 83 %

Taux de saturation de la masse salariale

Ce ratio mesure le poids des charges les plus rigides difficilement compressibles (dépenses de personnel) par rapport aux produits de fonctionnement. Ce ratio de rigidité évalue les limites des marges de manœuvre. Un rapport élevé traduit la disproportion du poids des charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire.

Calcul : Charges de personnel / Produits de fonctionnement (hors produits calculés)

Il convient de préciser que le taux de saturation a été calculé en prenant en compte les dépenses inscrites au titre de l'enveloppe de personnel du tableau 6.

Pour le budget agrégé, le taux de saturation s'élève à 79,10% et enregistre donc une hausse de 2,13 points par rapport au CF 2021.

Concernant l'établissement principal, qui intègre la masse salariale d'I-Site, le taux de saturation s'élève alors à 81,07%, au-dessus de la barre des 80% (le seuil règlementaire est à 82%), il est en retrait par rapport au taux observé au CF 2021 (79,86%).

L'évolution du taux de saturation sur le budget principal s'explique en partie par cette intégration mais aussi par l'augmentation des charges de personnel au regard de la politique ambitieuse mise en place, par une compensation du point d'indice qui est inférieure aux dépenses évaluées sur le plafond 1 des emplois et sur l'impact sur le plafond 2 totalement supporté par l'établissement.

L'évolution de ce taux reste donc sous surveillance, ce qui justifie la poursuite des actions de fiabilisation des prévisions et du pilotage de la masse salariale.

L'analyse de la soutenabilité

Le compte de résultat présente un résultat déficitaire de 10,8 M€, porté essentiellement par le budget principal affichant un déficit de 15 M€ (taux de déficit de - 4,66%) correspondant à l'augmentation des dépenses de fluides. Déficit autorisé de manière dérogatoire par la circulaire conjointe DGESIP/DAF du Ministère relative à la préparation des budgets initiaux 2023.

Le fonds de roulement en agrégé s'élève à 55M€ ; son niveau est comparable à celui constaté au BI 2022, représentant 61 jours de fonctionnement (seuil > 15 jours), mais affiche par rapport au BR 2 une importante baisse compte tenu des éléments explicités supra.

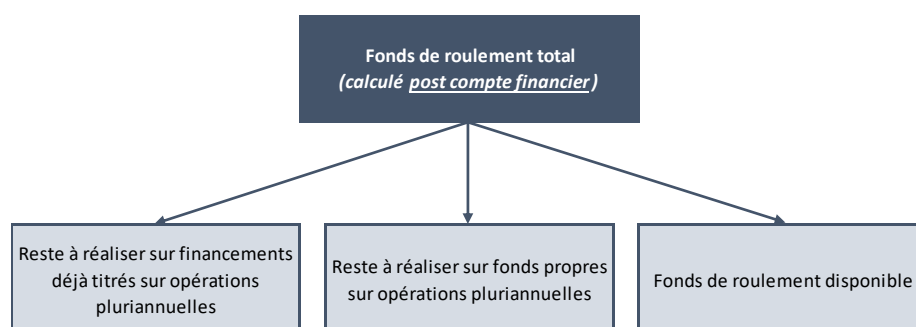
Le niveau du fonds de roulement sur l'établissement principal représente 29 jours de fonctionnement. Ce taux nécessite une vigilance sur le volume des dépenses de fonctionnement.

Le niveau du fonds de roulement sera remis à jour avec le compte financier 2022 en fonction des taux d'exécution. Le premier budget rectificatif prendra acte de cette mise à jour pour réactualiser les chiffres.

En découlera aussi, selon le niveau des restes à payer et à encaisser, le fonds de roulement disponible. Ce dernier sera donc calculé post vote du compte financier et fera l'objet d'une analyse attentive des services de l'Etat dans le cadre du déploiement du second volet du fonds de compensation. Au vu du montant prévisionnel des dépenses de fluides, la mobilisation de nos seules ressources propres pour les couvrir représente un risque pour la poursuite des projets engagés par l'UCA.

De façon très incertaine puisque l'exécution 2022 n'est pas encore arrêtée, si une projection devait être faite sur le FDR mobilisable, elle devrait se situer à un niveau proche de zéro. : une partie du FDR global sera destinée à couvrir nos engagements pris, une autre relative au BAI et la Fondation ne sera pas disponible et il demeure encore une incertitude sur le niveau final des recettes et de l'autofinancement qui en découle ainsi que sur le niveau d'exécution des dépenses.

Le schéma ci-dessous formalise cet exercice réglementaire qui suit le vote du compte financier :



La soutenabilité réside en effet, dans la capacité de l'établissement à faire face à l'ensemble de ses engagements antérieurs (couverture des dépenses obligatoires) et nouveaux.

Au 31/12/2023, les restes à payer en pluriannuel sont évalués à hauteur de 46,7 M€, dont 43,4 pour les opérations immobilières.

Le budget présente une insuffisance d'autofinancement de 2M€ en agrégé et de 9M€ sur le budget principal. En effet le résultat négatif constaté sur le budget principal (-15M€) n'est pas compensé par la dotation aux amortissements (13M€). Une insuffisance d'autofinancement doit alerter sur la capacité future de l'établissement à financer ses investissements. L'insuffisance d'autofinancement se répercute sur le niveau de trésorerie.

Le taux d'autofinancement du budget principal est donc négatif à hauteur de -2,89 %, sous le seuil de vigilance de 1%. Il l'est aussi en agrégé à hauteur de -0.62%.

La part d'autofinancement dans l'investissement est de -5,22% en agrégé et de - 26, % sur le budget principal en dessous du seuil prudentiel de 30%.

La trésorerie s'élève à 77,4 M€ et représente 76 jours de charges décaissables, niveau supérieur au BI 2022 (66 jours) mais en baisse par rapport au BR 2022 (107 jours).

Le tableau d'équilibre financier (tab 4) et le tableau des opérations pour comptes de tiers (tab 5) apportent une précision sur la constitution de la trésorerie.

La conséquence du solde budgétaire de -33,4 M€ conjuguée principalement à l'impact des opérations pour compte de tiers (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'école d'architecture) et de TVA à hauteur de 1,4 M€ et entraîne ce prélèvement de la trésorerie à hauteur de 32 M€.

Le niveau de la trésorerie sur le budget principal représente 28 jours de fonctionnement, soit 2 points en-dessous du seuil limite. Ce niveau qui nécessite aussi vigilance sera à mettre en relation avec les restes à payer et reste à encaisser sur les opérations pluriannuelles afin de déterminer, après le compte financier 2022, le montant de la trésorerie disponible.

La situation financière de l'UCA voit certains de ses ratios se dégrader du fait du résultat comptable déficitaire qui impacte l'ensemble des indicateurs. Le BI 2023 acte ainsi une altération financière temporaire, limitée aux effets de la crise énergétique sur les dépenses de fluides. Cet état ne résulte pas d'une gestion interne non maîtrisée des dépenses mais d'une cause totalement indépendante et exogène au fonctionnement de l'Etablissement. Pour contenir ces surcoûts, la gouvernance a, dès cet automne, décidé de la mise en œuvre d'un plan de sobriété ayant pour but de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire et de fixer des objectifs de diminution de consommation énergétique. Ce plan a été voté par le CA le 21/10/2022.

Le fonds de compensation de l'Etat a aussi pour objectif de limiter l'impact sur la santé financière de l'université. Par ailleurs l'UCA maintient des bons taux de rigidité et de dépendance aux financements de l'Etat.

L'UCA définitivement labellisée, entend maintenir sa stratégie de développement et doit pouvoir assumer ses engagements pris comme label d'excellence. Elle peut désormais s'appuyer sur un financement pérenne.

La signature du CPER 2021-2027 doit intervenir début 2023, elle actera définitivement les engagements financiers de ses partenaires : état, région et autres collectivités territoriales.

CONCLUSION

Le budget initial 2023 est marqué par un contexte national et international tout à fait exceptionnel et incertain, sur fond d'inflation croissante généralisée et de hausse importante du coût de l'énergie. Si une très forte augmentation d'un nombre non négligeable de dépenses de fonctionnement est d'ores et déjà certaine, il reste encore de très nombreuses incertitudes sur les recettes potentielles, qu'il s'agisse de l'accompagnement par l'Etat du contexte de crise économique ou de l'attribution effective des subventions au titre du CPER.

L'UCA a été confirmée définitivement dans sa labellisation I-SITE en mars 2022, ce qui lui permet la pérennisation d'une enveloppe de recettes conséquente – sous réserve d'une confirmation avant fin 2023, par les CA de l'UCA comme de Clermont Auvergne INP, de l'intégration complète de l'INP à l'Université. Cette pérennisation est nécessaire aux perspectives de développement et de transformation déjà bien engagée. I-Site intègre donc désormais le budget principal de l'UCA. Ce budget intègre également les engagements pris dans le cadre des CPOM à l'égard de chacun de six instituts de l'Université et actualisés à l'occasion du dialogue annuel de gestion RH et budgétaire, qui fait désormais l'objet d'une réunion programmée à l'automne et traitant de l'ensemble des moyens. Les arbitrages réalisés s'appuient sur le DOB commun INP/UCA, adopté par les CA des deux établissements en septembre 2022.

Le contexte général incertain dans lequel la construction du BI 2023 s'est réalisée, avec une modification des équilibres, rend plus difficile l'atteinte des objectifs de soutenabilité financière inscrits dans ce DOB – même si plusieurs indicateurs restent favorables (tout en se dégradant par rapport à l'exercice antérieur). Misant sur le caractère conjoncturel de la hausse actuelle des coûts de l'énergie et des matières premières, le Ministère autorise un compte de résultat déficitaire à la hauteur du surcoût énergétique prévisible en 2023, ce qui implique un prélèvement sur le fonds de roulement permettant un équilibre final des budgets. Le budget de l'UCA présente ainsi un solde budgétaire principal de -38M€ (-33,350 M€ en agrégé), et un résultat déficitaire associé de -15M€ (-10,758 M€ en agrégé) correspondant exactement au surcoût énergétique estimé pour 2023. Si ce résultat devait être confirmé, en l'absence de recettes complémentaires, la capacité d'investissement de l'UCA à court et à moyen terme serait très fortement obérée – ce qui remettrait en cause une partie des opérations mobilisant les ressources propres de l'établissement et visant à améliorer la performance thermique des bâtiments et à réduire notre consommation énergétique. Dans une perspective de développement soutenable de l'UCA et de l'Université, il est donc indispensable que la capacité à investir soit au maximum préservée. Or, le FDR est de 54,977M€ et est entièrement gagé, sans aucune possibilité de nouveaux investissements en l'absence de recettes supplémentaires.

L'altération financière traduite dans ce BI 2023 ne résulte pas d'une absence de maîtrise des dépenses par l'UCA. Elle est la conséquence d'une crise énergétique sans précédent. Pour faire face à cette crise et réduire son impact sur le budget – et donc sur l'activité – de l'UCA, il convient d'amplifier et de compléter le plan de sobriété énergétique, dont un premier volet, adopté par le CA le 21 octobre dernier, a listé un certain nombre d'engagements selon trois temporalités (hiver 2022-23, H2024 avec l'objectif de diminution de consommation énergétique de -20% et H2030 avec un objectif de -40%) ; d'accélérer la programmation de la restructuration de notre patrimoine immobilier, en mobilisant aussi bien le CPER (dont la signature est attendue de façon imminente) que d'autres leviers financiers ; d'obtenir de l'Etat, à l'occasion des prochains arbitrages et notifications, les moyens complémentaires indispensables au bon déploiement des missions de service public de l'Université.

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

1. Autorisations budgétaires limitatives

Tableau des emplois (pour vote)

Budget établissement

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 337,92		1 337,92
		CDI	9,80	23,53	33,33
	Non permanents	CDD	378,76	310,33	689,09
		S/total EC		1 726,47	333,86
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	1 018,05		1 018,05
		CDI	14,03	73,48	87,51
	Non permanents	CDD	63,25	294,97	358,22
		S/total Biatss		1 095,32	368,45
Totaux			2 821,80	702,31	3 524,11
				Plafond global des emplois voté par le CA **	(2)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			3 039		
			(3)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau des autorisations budgétaires (pour vote)

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
ETABLISSEMENT AGREGE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	259 563 120	259 563 120	308 526 606	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	72 175 802	72 175 802	256 246 537	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>			1 401 903	Autres financements de l'Etat
			2 100 565	Fiscalité affectée
Fonctionnement	74 486 577	66 246 430	22 184 380	Autres financements publics
			26 593 221	Recettes propres
			22 320 178	Recettes fléchées*
			800 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	25 293 440	38 387 656	20 373 769	Autres financements publics fléchés
			1 146 409	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	359 343 137	364 197 206	330 846 784	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-		33 350 422	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
ETABLISSEMENT PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	259 207 091	259 207 091	300 269 578	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	72 175 802	72 175 802	248 699 037	Subvention pour charges de service public
			1 401 903	Autres financements de l'Etat
			2 100 565	Fiscalité affectée
Fonctionnement	73 727 037	65 429 906	22 164 380	Autres financements publics
			25 903 693	Recettes propres
			22 320 178	Recettes fléchées*
			800 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	22 653 440	34 961 002	20 373 769	Autres financements publics fléchés
			1 146 409	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	355 587 568	359 597 999	322 589 756	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-	37 008 243	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2023

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	-	-	7 547 500	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>			7 547 500	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	238 000	294 984		Autres financements publics
				Recettes propres
			-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
Investissement	2 615 000	3 401 654		Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	2 853 000	3 696 638	7 547 500	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		3 850 862	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
UCA FONDATION

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	356 029	356 029	709 528	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>				Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	521 540	521 540	20 000	Autres financements publics
			689 528	Recettes propres
Investissement	25 000	25 000	-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	902 569	902 569	709 528	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			193 041	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)
		-		

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**Tableau des dépenses par destination
et des recettes par origine
(pour information)**

BUDGET Etablissement agrégé
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	102 136 292	102 136 292	6 680 141	6 716 661	2 480 202	2 480 202	111 296 635	111 333 155
D101-Formation initiale et continue Licence	101 079 268	101 079 268	3 257 643	3 295 353	1 779 440	1 779 440	106 116 351	106 154 061
D102-Formation initiale et continue Master	1 039 524	1 039 524	3 422 498	3 421 308	700 762	700 762	5 162 784	5 161 594
D103-Formation initiale et continue Doctorat	17 500	17 500	-	-	-	-	17 500	17 500
D105-Bibliothèques et Documentation	5 981 080	5 981 080	1 632 150	1 667 150	119 000	119 000	7 732 230	7 767 230
Recherche universitaire	81 731 189	81 731 189	17 218 457	13 334 920	6 697 844	6 073 383	105 647 490	101 139 492
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	25 408 208	25 408 208	3 949 714	3 065 088	915 494	811 777	30 273 416	29 285 073
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 750 036	8 750 036	778 964	589 042	65 000	-	9 594 000	9 339 078
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 787 401	7 787 401	1 228 713	960 943	335 428	255 428	9 351 542	9 003 772
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 878 056	3 878 056	752 901	499 704	392 235	327 235	5 023 192	4 704 995
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	18 747 965	18 747 965	1 140 277	515 779	97 134	32 285	19 985 376	19 296 029
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	17 159 523	17 159 523	9 367 888	7 704 364	4 892 553	4 646 658	31 419 964	29 510 545
D113-Diffusion des savoirs et musées	47 900	47 900	43 458	16 058	3 000	-	94 358	63 958
D114-Immobilier	6 421 147	6 421 147	33 296 978	29 929 744	12 235 247	27 399 088	51 953 372	63 749 979
D115-Pilotage et support	59 046 432	59 046 432	10 570 093	9 502 597	3 229 664	1 787 500	72 846 189	70 336 529
Vie Etudiante	4 199 080	4 199 080	5 045 300	5 079 300	528 483	528 483	9 772 863	9 806 863
D201-Aides directes	1 176 325	1 176 325	3 274 056	3 308 056	403 025	403 025	4 853 406	4 887 406
D202-Aides indirectes	409 522	409 522	599 750	599 750	50 000	50 000	1 059 272	1 059 272
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 613 233	2 613 233	1 171 494	1 171 494	75 458	75 458	3 860 185	3 860 185
TOTAL	259 563 120	259 563 120	74 486 577	66 246 430	25 293 440	38 387 656	359 343 137	364 197 206

Contrôle cohérence tableau 2

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B								ok
---	--	--	--	--	--	--	--	----

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	256 246 537	-	-	-	-	-	-	-	256 246 537
FD020-Droits inscriptions	-	-	-	-	4 679 482	-	-	-	4 679 482
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	10 685 974	-	-	-	10 685 974
FD040-Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	612 415	-	-	-	612 415
FD050-Etudes et travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)	-	-	-	-	1 519 139	-	-	84 044	1 603 183
FD070-ANR investissements d'avenir	-	-	-	131 414	-	-	11 123 600	-	11 255 014
FD080-ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	3 386 157	-	-	2 086 289	-	5 472 446
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région	-	-	-	4 537 215	-	-	1 989 999	-	6 527 214
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE	-	-	-	8 881 477	-	-	3 896 381	-	12 777 858
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres	-	1 401 903	-	5 104 004	921 055	800 000	1 277 500	10 000	9 514 462
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs	-	-	-	-	522 054	-	-	-	522 054
FD130-Autres recettes	-	-	2 100 565	144 113	7 653 102	-	-	1 052 365	10 950 145
TOTAL	256 246 537	1 401 903	2 100 565	22 184 380	26 593 221	800 000	20 373 769	1 146 409	330 846 784

Contrôle cohérence tableau 2

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C									ok
--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

BUDGET Etablissement Principal
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	102 136 292	102 136 292	6 680 141	6 716 661	2 480 202	2 480 202	111 296 635	111 333 155
D101-Formation initiale et continue Licence	101 079 268	101 079 268	3 257 643	3 295 353	1 779 440	1 779 440	106 116 351	106 154 061
D102-Formation initiale et continue Master	1 039 524	1 039 524	3 422 498	3 421 308	700 762	700 762	5 162 784	5 161 594
D103-Formation initiale et continue Doctorat	17 500	17 500	-	-	-	-	17 500	17 500
D105-Bibliothèques et Documentation	5 981 080	5 981 080	1 632 150	1 667 150	119 000	119 000	7 732 230	7 767 230
Recherche universitaire	81 435 160	81 435 160	17 014 690	13 131 153	6 692 844	6 068 383	105 142 694	100 634 696
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	25 373 208	25 373 208	3 892 012	3 007 386	915 494	811 777	30 180 714	29 192 371
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 590 012	8 590 012	748 964	559 042	65 000	-	9 403 976	9 149 054
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 787 401	7 787 401	1 228 713	960 943	335 428	255 428	9 351 542	9 003 772
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 878 056	3 878 056	752 901	499 704	392 235	327 235	5 023 192	4 704 995
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	18 658 119	18 658 119	1 099 712	475 214	92 134	27 285	19 849 965	19 160 618
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	17 148 364	17 148 364	9 292 388	7 628 864	4 892 553	4 646 658	31 333 305	29 423 886
D113-Diffusion des savoirs et musées	47 900	47 900	43 458	16 058	3 000	-	94 358	63 958
D114-Immobilier	6 421 147	6 421 147	33 058 978	29 634 760	9 620 247	23 997 434	49 100 372	60 053 341
D115-Pilotage et support	58 986 432	58 986 432	10 355 413	9 287 917	3 209 664	1 767 500	72 551 509	70 041 849
Vie Etudiante	4 199 080	4 199 080	4 942 207	4 976 207	528 483	528 483	9 669 770	9 703 770
D201-Aides directes	1 176 325	1 176 325	3 183 978	3 217 978	403 025	403 025	4 763 328	4 797 328
D202-Aides indirectes	409 522	409 522	599 750	599 750	50 000	50 000	1 059 272	1 059 272
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 613 233	2 613 233	1 158 479	1 158 479	75 458	75 458	3 847 170	3 847 170
TOTAL	259 207 091	259 207 091	73 727 037	65 429 906	22 653 440	34 961 002	355 587 568	359 597 999

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	248 699 037								248 699 037
FD020-Droits inscriptions					4 679 482				4 679 482
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE					10 685 974				10 685 974
FD040-Taxe d'apprentissage					612 415				612 415
FD050-Etudes et travaux					-				-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)					1 519 139			84 044	1 603 183
FD070-ANR investissements d'avenir				131 414			11 123 600		11 255 014
FD080-ANR hors investissements d'avenir				3 386 157			2 086 289		5 472 446
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région				4 537 215			1 989 999		6 527 214
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE				8 881 477			3 896 381		12 777 858
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres		1 401 903		5 104 004	623 055	800 000	1 277 500	10 000	9 216 462
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs				-	160 046		-	-	160 046
FD130-Autres recettes			2 100 565	124 113	7 623 582		-	1 052 365	10 900 625
TOTAL	248 699 037	1 401 903	2 100 565	22 164 380	25 903 693	800 000	20 373 769	1 146 409	322 589 756

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 37 008 243

BUDGET Budget annexe immobilier

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	-	-	-	-	-	-	-	-
D101-Formation initiale et continue Licence							-	-
D102-Formation initiale et continue Master							-	-
D103-Formation initiale et continue Doctorat							-	-
D105-Bibliothèques et Documentation							-	-
Recherche universitaire	-	-	-	-	-	-	-	-
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé							-	-
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information							-	-
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-	-
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société							-	-
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire							-	-
D113-Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114-Immobilier			238 000	294 984	2 615 000	3 401 654	2 853 000	3 696 638
D115-Pilotage et support							-	-
Vie Etudiante	-	-	-	-	-	-	-	-
D201-Aides directes							-	-
D202-Aides indirectes							-	-
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							-	-
TOTAL	-	-	238 000	294 984	2 615 000	3 401 654	2 853 000	3 696 638

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	3 850 862
---	------------------

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	7 547 500								7 547 500
FD020-Droits inscriptions									-
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE									-
FD040-Taxe d'apprentissage									-
FD050-Etudes et travaux									-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)									-
FD070-ANR investissements d'avenir									-
FD080-ANR hors investissements d'avenir									-
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région									-
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE									-
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres									-
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs									-
FD130-Autres recettes									-
TOTAL	7 547 500	-	-	-	-	-	-	-	7 547 500

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	-
--	----------

BUDGET UCA Fondation

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	-	-	-	-	-	-	-	-
D101-Formation initiale et continue Licence							-	-
D102-Formation initiale et continue Master							-	-
D103-Formation initiale et continue Doctorat							-	-
D105-Bibliothèques et Documentation							-	-
Recherche universitaire	296 029	296 029	203 767	203 767	5 000	5 000	504 796	504 796
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	35 000	35 000	57 702	57 702	-	-	92 702	92 702
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	160 024	160 024	30 000	30 000	-	-	190 024	190 024
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	89 846	89 846	40 565	40 565	5 000	5 000	135 411	135 411
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	11 159	11 159	75 500	75 500	-	-	86 659	86 659
D113-Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	-	-	-	-	-
D114-Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
D115-Pilotage et support	60 000	60 000	214 680	214 680	20 000	20 000	294 680	294 680
Vie Etudiante	-	-	103 093	103 093	-	-	103 093	103 093
D201-Aides directes			90 078	90 078			90 078	90 078
D202-Aides indirectes			-	-			-	-
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			13 015	13 015			13 015	13 015
TOTAL	356 029	356 029	521 540	521 540	25 000	25 000	902 569	902 569

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	-
---	---

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public									-
FD020-Droits inscriptions									-
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE									-
FD040-Taxe d'apprentissage									-
FD050-Etudes et travaux									-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)									-
FD070-ANR investissements d'avenir									-
FD080-ANR hors investissements d'avenir									-
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région									-
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE									-
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres					298 000				298 000
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs					362 008				362 008
FD130-Autres recettes				20 000	29 520				49 520
TOTAL	-	-	-	20 000	689 528	-	-	-	709 528

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	193 041
--	----------------

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

2. Equilibre financier

Tableau d'équilibre financier (pour vote)

Equilibre financier Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	33 350 422	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont budget principal</i>	37 008 243	-	<i>dont budget principal</i>
<i>dont budget annexe immobilier</i>	-	3 850 862	<i>dont budget annexe immobilier</i>
<i>dont UCAF</i>	193 041	-	<i>dont UCAF</i>
Remboursements d'emprunts			Nouveaux emprunts
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	80 700	444 500	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	5 441 000	6 439 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	100 000	100 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	38 972 122	6 983 500	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	31 988 622	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	- 5 573 369	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	- 26 415 253	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	38 972 122	38 972 122	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau des opérations pour comptes de tiers
(pour information)

Tableau des opérations pour le compte de tiers - Etablissement

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aides Mobilité (AMI)	47310000	Recettes à transférer	472 000,00	472 000,00
Univ Franco Allemand	47310000	Recettes à transférer	85 000,00	85 000,00
OPCT1046	47310000	Recettes à transférer	20 000,00	900 000,00
Cotis Salariale RAFP	47310000	Recettes à transférer	12 000,00	12 000,00
TVA	44500000		4 852 000,00	4 970 000,00
Autres opérations pour comptes de tiers			100 000,00	100 000,00
TOTAL			5 541 000,00	6 539 000,00

Tableau de situation patrimoniale
(compte de résultat – tableau de financement)
(pour vote)

Situation patrimoniale Budget initial 2023

ETABLISSEMENT AGREGÉ

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	255 431 570	Subventions de l'Etat	258 448 440
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	72 175 802	Fiscalité affectée	2 100 565
Fonctionnement autre que les charges de personnel	90 126 773	Autres subventions	34 617 148
		Autres produits	39 633 821
TOTAL DES CHARGES (1)	345 558 343	TOTAL DES PRODUITS (2)	334 799 974
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	10 758 369
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	345 558 343	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	345 558 343

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 10 758 369
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 648 793
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	193 041
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	11 701 150
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 2 003 767

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	2 003 767	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	38 391 156	Financement de l'actif par l'État	-
Remboursement des dettes financières	446 406	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 575 830
		Autres ressources	7 000
		Augmentation des dettes financières	437 500
TOTAL DES EMPLOIS (5)	40 841 329	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 020 330
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	30 820 999

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 30 820 999
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 167 624
Variation de la TRÉSorerIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 31 988 622
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	54 977 904
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 22 390 126
Niveau final de la TRÉSorerIE	77 368 029

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2023

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	255 079 974	Subventions de l'Etat	250 900 940
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	72 175 802	Fiscalité affectée	2 100 565
Fonctionnement autre que les charges de personnel	82 187 063	Autres subventions	34 597 148
		Autres produits	34 651 739
TOTAL DES CHARGES (1)	337 267 037	TOTAL DES PRODUITS (2)	322 250 392
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	15 016 645
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	337 267 037	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	337 267 037

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 15 016 645
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 530 040
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 601 637
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 9 088 242

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	9 088 242	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	34 964 502	Financement de l'actif par l'État	
Remboursement des dettes financières	446 406	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 575 830
		Autres ressources	7 000
		Augmentation des dettes financières	437 500
TOTAL DES EMPLOIS (5)	44 499 150	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 020 330
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	34 478 820

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 34 478 820
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	973 544
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 35 452 363
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	25 827 369
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 16 898 591
Niveau final de la TRÉSORERIE	42 725 961

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2023

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel		Subventions de l'Etat	7 547 500
		Fiscalité affectée	
		Autres subventions	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 408 781	Autres produits	4 099 513
TOTAL DES CHARGES (1)	7 408 781	TOTAL DES PRODUITS (2)	11 647 013
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 238 232	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 647 013	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 647 013

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 238 232
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 113 797
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 099 513
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 252 516

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	7 252 516
		Financement de l'actif par l'État	
Investissements	3 401 654	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 401 654	TOTAL DES RESSOURCES (6)	7 252 516
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	3 850 862	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	3 850 862
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	194 080
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	3 656 782
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	26 011 617
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 5 429 369
Niveau final de la TRESORERIE	31 440 985

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2023

UCA FONDATION

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	351 596	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	530 929	Autres subventions	20 000
		Autres produits	882 569
TOTAL DES CHARGES (1)	882 525	TOTAL DES PRODUITS (2)	902 569
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	20 044	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	902 569	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	902 569

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	20 044
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 956
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	193 041
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 168 041

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	168 041	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	25 000	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	193 041	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	193 041

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 193 041
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 193 041
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	3 138 918
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	62 166
Niveau final de la TRESORERIE	3 201 083

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Plan de trésorerie (pour information)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	109 357	85 113	59 428	103 382	138 413	111 877	88 692	65 602	39 294	13 414	109 037	84 441	1 008 049
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	1 140	2 057	73 123	64 203	2 388	3 458	7 114	426	3 881	122 597	5 945	22 194	308 527
Subvention pour charges de service public	0	506	70 008	62 315	0	0	600	0	0	116 972	1 373	4 473	256 247
Autres financements de l'Etat	2	71	1	16	1	2	938	0	20	13	3	335	1 402
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 461	0	640	2 101
Autres financements publics	121	629	1 078	603	412	853	2 874	19	1 885	1 171	715	11 824	22 184
Recettes propres	1 017	850	2 037	1 269	1 975	2 603	2 702	407	1 976	2 980	3 855	4 922	26 593
A2 . Recettes budgétaires fléchées	102	51	41	2 876	158	1 398	2 165	12	6	2 275	1 080	12 156	22 320
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	0	300	0	0	0	41	459	800
Autres financements publics fléchés	86	30	0	2 583	121	1 393	1 775	0	0	1 795	1 034	11 557	20 374
Recettes propres fléchées	16	21	41	293	37	5	90	12	6	480	5	140	1 146
A3. Opérations non budgétaires	971	1 874	225	66	381	56	821	41	1 506	716	106	221	6 984
Emprunts : encaissement en capital	0	423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423
Prêts : encaissement en capital	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	70	1 400	70	60	50	50	820	40	1 400	710	100	200	4 970
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	900	51	155	6	331	5	0	0	5	6	5	5	1 469
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	100
A. TOTAL	2 212	3 981	73 389	67 145	2 927	4 912	10 100	479	5 392	125 588	7 132	34 572	337 830
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	24 837	27 872	27 165	27 552	26 864	26 132	29 998	25 405	28 447	28 093	28 757	35 182	336 304
Personnel	20 422	21 431	20 530	20 286	20 215	20 733	20 816	23 424	20 459	21 417	21 111	20 902	251 746
Fonctionnement	2 823	4 788	4 080	4 955	3 566	3 513	5 995	860	4 843	4 275	4 981	12 403	57 081
Intervention													
Investissement	1 592	1 653	2 555	2 310	3 083	1 885	3 187	1 121	3 145	2 402	2 665	1 877	27 477
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 333	1 525	1 920	1 993	2 289	1 668	2 653	1 357	2 641	1 619	2 515	6 381	27 894
Personnel	633	664	636	629	626	642	645	728	634	664	654	662	7 817
Fonctionnement	325	237	377	395	320	384	640	32	1 059	281	886	4 230	9 166
Intervention													0
Investissement	375	624	907	969	1 343	642	1 368	597	948	674	975	1 489	10 911
B3. Opérations non budgétaires	286	269	350	2 569	310	297	539	25	184	253	455	83	5 622
Emprunts : décaissement capital	0	0	0	0	0	31	0	0	0	0	0	31	62
Prêts : décaissement en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
Dépôts et cautionnements	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	250	150	250	2 500	250	250	500	22	30	200	400	50	4 852
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	35	118	99	68	59	15	38	1	51	50	54	0	589
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	100
B. TOTAL	26 456	29 667	29 435	32 114	29 463	28 097	33 190	26 787	31 272	29 966	31 727	41 645	369 819
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-24 244	-25 685	43 954	35 031	-26 536	-23 185	-23 090	-26 308	-25 880	95 623	-24 596	-7 073	-31 989
SOLDE CUMULE (1) + (2)	85 113	59 428	103 382	138 413	111 877	88 692	65 602	39 294	13 414	109 037	84 441	77 368	

ok

Variation annuelle	-31 989
dont trésorerie fléchée = A2 - B2	-5 573
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	1 362
dont trésorerie sur op. globalisées = A1-B1	-27 777

Tableau des opérations liées aux recettes fléchées
(pour information)

Tableau BUDGET ETABLISSEMENT
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	12 961 721	7 388 352	-	-
Recettes fléchées (b)	125 415 711	22 320 178	7 667 989	1 962 450	9 066 398
Financements de l'État fléchés	9 910 000	800 000	500 000	-	-
Autres financements publics fléchés	113 019 836	20 373 769	6 823 420	1 962 450	9 066 398
Recettes propres fléchées	2 485 875	1 146 409	344 569	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	112 453 991	27 893 547	25 960 728	3 688 057	18 993 858
Personnel					
AE=CP	33 348 811	7 817 122	6 893 869	1 417 800	5 642 912
Fonctionnement et intervention					
AE	29 520 410	10 132 006	10 228 018	2 141 413	5 893 872
CP	28 627 597	9 165 576	11 935 663	2 206 574	5 980 309
Investissement					
AE	67 101 274	3 744 599	2 063 695	-	3 044 379
CP	50 477 583	10 910 849	7 131 196	63 683	7 370 637
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	12 961 721	5 573 369	18 292 739	1 725 607	9 927 460
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	10 904 387	1 725 607	9 927 460
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	12 961 721	7 388 352	-	-	-

Tableau Budget principal
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	12 261 721	6 748 352	-	-
Recettes fléchées (b)	124 715 711	22 320 178	7 667 989	1 962 450	9 066 398
Financements de l'État fléchés	9 910 000	800 000	500 000	-	-
Autres financements publics fléchés	112 319 836	20 373 769	6 823 420	1 962 450	9 066 398
Recettes propres fléchées	2 485 875	1 146 409	344 569	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	112 453 991	27 833 547	25 920 728	3 688 057	18 953 858
Personnel					
AE=CP	33 348 811	7 817 122	6 893 869	1 417 800	5 642 912
Fonctionnement et intervention					
AE	29 520 410	10 122 006	10 228 018	2 141 413	5 853 872
CP	28 627 597	9 155 576	11 935 663	2 206 574	5 940 309
Investissement					
AE	67 101 274	3 694 599	2 023 695	-	3 044 379
CP	50 477 583	10 860 849	7 091 196	63 683	7 370 637
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	12 261 721	5 513 369	18 252 739	1 725 607	9 887 460
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	11 504 387	1 725 607	9 887 460
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	12 261 721	6 748 352	-	-	-

Tableau Budget annexe immobilier
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	700 000	640 000	600 000	600 000
Recettes fléchées (b)	700 000	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	700 000				
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	60 000	40 000	-	40 000
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE		10 000	-	-	40 000
CP		10 000	-	-	40 000
Investissement					
AE		50 000	40 000	-	-
CP		50 000	40 000	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	700 000	- 60 000	- 40 000	-	- 40 000
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	700 000	640 000	600 000	600 000	560 000

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

3. Analyse de la soutenabilité

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles
(pour vote)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures à 2023	AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE reportées ou reprogrammées en année 2023	AE nouvelles ouvertes en année 2023	Total des AE ouvertes pour l'année 2023	CP ouverts au titre des années antérieures à 2023	CP consommés au titre des années antérieures à 2023	CP reportés ou reprogrammés en année 2023	CP nouveaux ouverts en année à 2023	Total des CP ouverts pour l'année à 2023	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Pôle biologie	13 206 741	15 559 310	13 198 178	-	-	-	16 149 130	13 089 328	-	-	-	8 563	108 850
PME	18 035 631	20 044 245	18 025 989	-	-	-	17 441 092	17 854 633	-	-	-	9 642	171 356
Maison de l'innovation	3 916 591	8 363 355	3 916 591	-	-	-	6 197 937	3 394 164	-	-	-	-	522 427
Intracting	1 756 338	2 557 102	905 213	-	401 430	401 430	2 479 849	605 212	-	400 000	400 000	449 695	301 431
STAPS	2 461 306	3 022 574	2 118 134	-	-	-	3 275 339	1 975 407	-	-	-	343 172	142 727
Mise en conformité Chimie	1 661 678	1 875 011	1 660 175	-	-	-	1 939 566	1 660 175	-	-	-	1 503	0
PPP / LMV	31 603 279	19 131 636	18 953 267	-	850 000	850 000	8 294 995	7 483 509	-	1 350 000	1 350 000	11 800 012	10 969 758
Autres opérations hors dévolution	15 366 941	4 423 667	4 405 285	-	5 276 056	5 276 056	2 956 274	2 937 892	-	6 663 409	6 663 409	5 685 600	80 040
Réhabilitation Station BESSE	76 413	29 000	26 413	-	-	-	29 000	26 413	-	-	-	50 000	-
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi	26 103	28 522	26 103	-	-	-	28 522	26 103	-	-	-	0	-
Amélioration énergétique BU Sciences	23 992	26 500	23 014	-	-	-	26 500	23 014	-	-	-	978	-
IUT d'Allier Campus 2020	3 255 272	2 783 089	2 488 689	-	501 312	501 312	499 643	258 067	-	2 573 868	2 573 868	265 271	158 066
STAPS 3ème tranche	5 640 000	4 514 036	5 170 781	-	409 219	409 219	1 117 418	1 167 455	-	3 944 544	3 944 544	60 000	468 001
Learning Center	25 849 102	22 442 351	20 705 371	-	1 753 841	1 753 841	6 388 150	5 648 184	-	8 555 091	8 555 091	3 389 890	8 255 937
Réhabilitation GERGOVIA	50 000	5 000	5 000	-	45 000	45 000	5 000	5 000	-	45 000	45 000	-	-
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance	122 929 387	104 805 398	91 628 203	-	9 236 858	9 236 858	66 828 415	56 154 557	-	23 531 912	23 531 912	22 064 326	21 178 592
Amélioration énergétique PAC	2 855 900	2 823 194	2 781 999	-	73 000	73 000	1 630 710	1 596 682	-	758 318	758 318	901	500 000
Amélioration énergétique du bâtiment Manège	1 641 045	1 540 475	1 618 743	-	-	-	2 627 357	1 618 743	-	-	-	22 302	1
Sous Total Plan de Relance	4 496 945	4 363 669	4 400 742	-	73 000	73 000	4 258 067	3 215 425	-	758 318	758 318	23 203	499 999
Relamping Amphis ROTONDE	235 873	195 300	148 200	-	-	-	195 300	137 411	-	-	-	87 673	10 789
CRBC	23 856 523	25 173 693	22 658 556	-	-	-	26 637 055	21 650 979	-	-	-	1 197 967	1 007 577
Restructuration Mitterrand	26 000 000	500 000	500 000	-	60 000	60 000	150 000	150 000	-	120 000	120 000	25 440 000	290 000
Isolation Dunant	15 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 000	-
Restructuration Informatique IUT	6 000 000	132 000	132 000	-	1 013 000	1 013 000	63 000	63 000	-	667 000	667 000	4 855 000	415 000
Regroupement des écoles paramédicales	140 000	-	-	-	60 000	60 000	-	-	-	60 000	60 000	80 000	-
PPI patrimoine dévolu	151 164 733	97 306 074	91 092 768	-	1 720 000	1 720 000	104 910 533	69 938 308	-	2 849 638	2 849 638	58 351 965	20 024 821
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	222 397 129	123 307 067	114 531 523	-	2 853 000	2 853 000	131 955 888	91 939 698	-	3 696 638	3 696 638	105 012 606	21 748 188
Total opérations immobilières	349 823 461	232 476 134	210 560 469	-	12 162 858	12 162 858	203 042 370	151 309 679	-	27 986 868	27 986 868	127 100 134	43 426 779
I-SITE	83 179 088	71 220 572	59 329 166	-	10 359 386	10 359 386	71 220 572	58 328 086	-	10 359 386	10 359 386	13 490 536	1 001 081
PUI	2 500 000	50 000	50 000	-	1 790 733	1 790 733	50 000	50 000	-	1 190 733	1 190 733	659 267	600 000
CAP ART	3 000 000	30 000	30 000	-	469 900	469 900	30 000	30 000	-	469 900	469 900	2 500 100	-
Contrats de Recherche antérieur à 2020	19 237 257	20 656 972	16 004 151	-	3 052 824	3 052 824	20 656 972	15 432 373	-	3 052 971	3 052 971	180 282	571 631
Contrats de Recherche 2020	15 148 994	11 714 997	10 629 610	-	3 269 777	3 269 777	11 714 997	10 179 932	-	3 270 296	3 270 296	1 249 607	449 160
Contrats de Recherche 2021	17 709 469	8 123 694	7 751 450	-	6 749 265	6 749 265	8 123 694	7 445 304	-	6 756 181	6 756 181	3 208 754	299 230
Contrats de Recherche 2022	3 944 234	527 692	527 692	-	1 441 390	1 441 390	458 882	458 882	-	1 460 390	1 460 390	1 975 151	49 810
Recherche Fondation	1 063 000	53 258	53 258	-	62 750	62 750	53 258	53 258	-	62 750	62 750	946 992	-
Total contrats de recherche	145 782 042	112 377 185	94 375 328	-	27 196 025	27 196 025	112 308 375	91 977 835	-	26 622 607	26 622 607	24 210 689	2 970 911
CVEC - Nouveaux Projets	10 148 464	7 690 444	4 818 037	-	1 585 573	1 585 573	7 533 353	4 660 946	-	1 480 376	1 480 376	3 744 854	262 288
NCU1 Mon Pass Pro	3 055 000	1 301 600	1 151 143	-	350 000	350 000	1 301 600	1 143 419	-	350 000	350 000	1 553 857	7 724
Choreomundus Gamma	4 490 659	1 950 556	1 779 539	-	1 147 207	1 147 207	1 950 556	1 714 378	-	1 147 207	1 147 207	1 563 913	65 161
CAP GS	16 237 898	1 554 579	1 554 579	-	1 663 718	1 663 718	1 541 867	1 541 867	-	1 663 718	1 663 718	13 019 601	12 712
Autres contrats d'enseignement	1 404 978	626 452	552 505	-	454 732	454 732	626 452	552 505	-	454 732	454 732	397 741	-
ERASMUS 2020	5 179 494	3 172 829	2 746 370	-	1 941 852	1 941 852	3 172 829	2 746 370	-	1 941 852	1 941 852	491 272	-
Total contrats d'enseignement	40 516 493	16 296 460	12 602 173	-	7 143 082	7 143 082	16 126 657	12 359 485	-	7 037 885	7 037 885	20 771 238	347 885
Total	536 121 996	361 149 779	317 537 969	-	46 501 965	46 501 965	331 477 403	255 646 999	-	61 647 360	61 647 360	172 082 062	46 745 575

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements pour l'année 2023	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Pôle biologie	13 206 741	3 706 741	9 500 000	9 500 000	-	-
PME	18 035 631	4 283 726	13 751 905	13 751 905	-	-
Maison de l'innovation	3 916 591	366 591	3 550 000	3 550 000	-	-
Intracting	1 756 338	-	2 553 294	1 928 294	500 000	125 000
STAPS	2 461 306	2 261 306	200 000	200 000	-	-
Mise en conformité chimie 1 et 2 et amphithéâtres	1 661 678	1 461 678	200 000	-	-	200 000
PPP / LMV	31 603 279	5 695 735	25 907 544	7 037 890	900 000	17 969 654
Opérations hors dévolution	15 366 941	14 723 858	643 083	515 733	-	127 350
Réhabilitation Station BESSE	76 413	76 413	-	-	-	-
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi	26 103	26 103	-	-	-	-
Amélioration énergétique BU Sciences	23 992	23 992	-	-	-	-
IUT d'Allier Campus 2020	3 255 272	482 772	2 772 500	500 000	-	2 272 500
STAPS 3ème Tranche	5 640 000	4 109 534	1 530 466	30 466	1 500 000	-
Learning Center	25 849 102	11 193 042	14 656 060	7 910 584	3 850 000	2 895 476
Réhabilitation GERGOVIA	50 000	50 000	-	-	-	-
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance	122 929 387	47 664 535	75 264 852	44 924 872	6 750 000	23 589 980
Amélioration énergétique PAC	2 855 900	26 762	2 829 138	2 030 035	636 000	163 103
Amélioration énergétique du bâtiment Manège	1 641 045	141 045	1 500 000	1 400 000	-	100 000
Sous Total Plan de Relance	4 496 945	167 807	4 329 138	3 430 035	636 000	263 103
Relamping Amphis Rotonde	235 873	235 873	-	-	-	-
CRBC	23 856 523	3 838 872	20 017 651	20 017 651	-	-
Restructuration Mitterrand	26 000 000	26 000 000	-	-	-	-
Isolation Dunant	15 000 000	15 000 000	-	-	-	-
Restructuration Informatique IUT	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-
Regroupement des écoles paramédicales	140 000	560 000	700 000	700 000	-	-
PPI patrimoine dévolu	151 164 733	33 128 625	184 293 358	84 175 858	7 547 500	92 570 000
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	222 397 129	17 386 120	205 011 009	104 893 509	7 547 500	92 570 000
Total opérations immobilières	349 823 461	65 218 462	284 604 999	153 248 416	14 933 500	116 423 083
I-SITE	83 179 088	-	83 179 088	73 658 722	9 095 000	425 366
PUI	2 500 000	-	2 500 000	1 500 000	500 000	500 000
CAP ART	3 000 000	-	3 000 000	-	337 500	2 662 500
Contrats de Recherche antérieur à 2020	19 237 256	-	19 237 256	10 894 261	5 967 918	2 375 077
Contrats de Recherche 2020	15 148 994	-	15 148 994	7 872 843	4 120 340	3 155 811
Contrats de Recherche 2021	17 709 469	-	17 709 469	7 210 674	5 877 775	4 621 020
Contrats de Recherche 2022	3 944 234	-	3 944 234	1 387 054	756 199	1 800 981
Recherche Fondation	1 063 000	-	1 063 000	310 000	250 000	503 000
Total contrats de recherche	145 782 042	-	145 782 042	102 833 555	26 904 732	16 043 755
CVEC -Nouveaux projets	10 148 464	-	10 148 464	7 171 329	1 751 184	1 225 951
NCU1 Mon Pass Pro	3 055 000	-	3 055 000	1 099 800	274 950	1 680 250
Choreomundus Gamma	4 490 659	-	4 490 659	3 364 459	1 126 200	-
CAP GS	16 237 898	4 237 898	12 000 000	2 700 000	1 350 000	7 950 000
Autres contrats d'enseignement	1 404 978	-	1 404 978	402 516	598 091	404 371
ERASMUS	5 179 494	0	5 179 494	3 708 239	1 427 523	43 732
Total contrats d'enseignement	40 516 493	4 237 898	36 278 595	18 446 343	6 527 948	11 304 304
Total	536 121 996	69 456 360	466 665 636	274 528 314	48 366 180	143 771 142

Tableau de suivi des opérations immobilières
(pour information)

Tableau de suivi des opérations immobilières

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
Pôle biologie		13 206 741
PME		18 035 631
Maison de l'Innovation		3 916 591
Intracting		1 756 338
STAPS		2 461 306
Mise en conformité chimie 1 et 2 et amphithéâtres		1 661 678
PPP/ LMV		31 603 279
Autres opérations hors dévolution		15 366 941
Réhabilitation Station BESSE		76 413
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi		26 103
Amélioration énergétique BU Sciences		23 992
IUT d'Allier Campus 2020		3 255 272
STAPS 3ème tranche		5 640 000
Learning Center		25 849 102
Réhabilitation GERGOVIA		50 000
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance		122 929 387
Amélioration énergétique PAC		2 855 900
Amélioration énergétique du bâtiment Manège		1 641 045
Sous Total Plan de relance		4 496 945
Relamping Amphis ROTONDE		235 873
CRBC		23 856 523
Restructuration Miterrand		26 000 000
Isolation Dunant		15 000 000
Restructuration Informatique IUT		6 000 000
Regroupement des écoles paramédicales		140 000
Autres Opérations Dévolues		151 164 733
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance		222 397 129
TOTAL PPI		349 823 461

Prévision N (2022) (BI)											Restes	
AE ouvertes les années antérieures à 2023	AE consommées les années antérieures à 2023	AE reprogrammées ou reportées en 2023	AE nouvelles ouvertes en 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP ouverts les années antérieures à 2023	CP consommés les années antérieures à 2023	CP reprogrammés ou reportés en 2023	CP nouveaux ouverts en 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(11)-(3)-(6)	(3)+(6)-(8)-(11)	
15 559 310	13 198 178	-	-	-	16 149 130	13 089 328	-	-	-	8 563	108 850	
20 044 245	18 025 989	-	-	-	17 441 092	17 854 633	-	-	-	9 642	171 356	
8 363 355	3 916 591	-	-	-	6 197 937	3 394 164	-	-	-	-	522 427	
2 557 102	905 213	-	401 430	401 430	2 479 849	605 212	-	400 000	400 000	449 695	301 431	
3 022 574	2 118 134	-	-	-	3 275 339	1 975 407	-	-	-	343 172	142 727	
1 875 011	1 660 175	-	-	-	1 939 566	1 660 175	-	-	-	1 503	0	
19 131 636	18 953 267	-	850 000	850 000	8 294 995	7 483 509	-	1 350 000	1 350 000	11 800 012	10 969 758	
4 423 667	4 405 285	-	5 276 056	5 276 056	2 956 274	2 937 892	-	6 663 409	6 663 409	5 685 600	80 040	
29 000	26 413	-	-	-	29 000	26 413	-	-	-	50 000	-	
28 522	26 103	-	-	-	28 522	26 103	-	-	-	0	-	
26 500	23 014	-	-	-	26 500	23 014	-	-	-	978	-	
2 783 089	2 488 689	-	501 312	501 312	499 643	258 067	-	2 573 868	2 573 868	265 271	158 066	
4 514 036	5 170 781	-	409 219	409 219	1 117 418	1 167 455	-	3 944 544	3 944 544	60 000	468 001	
22 442 351	20 705 371	-	1 753 841	1 753 841	6 388 150	5 648 184	-	8 555 091	8 555 091	3 389 890	8 255 937	
5 000	5 000	-	45 000	45 000	5 000	5 000	-	45 000	45 000	-	-	
104 805 398	91 628 203	-	9 236 858	9 236 858	66 828 415	56 154 557	-	23 531 912	23 531 912	22 064 326	21 178 592	
2 823 194	2 781 999	-	73 000	73 000	1 630 710	1 596 682	-	758 318	758 318	901	500 000	
1 540 475	1 618 743	-	-	-	2 627 357	1 618 743	-	-	-	22 302	1	
4 363 669	4 400 742	-	73 000	73 000	4 258 067	3 215 425	-	758 318	758 318	23 203	499 999	
195 300	148 200	-	-	-	195 300	137 411	-	-	-	87 673	10 789	
25 173 693	22 658 556	-	-	-	26 637 055	21 650 979	-	-	-	1 197 967	1 007 577	
500 000	500 000	-	60 000	60 000	150 000	150 000	-	120 000	120 000	25 440 000	290 000	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 000	-	
132 000	132 000	-	1 013 000	1 013 000	63 000	63 000	-	667 000	667 000	4 855 000	415 000	
-	-	-	60 000	60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	-	
97 306 074	91 092 768	-	1 720 000	1 720 000	104 910 533	69 938 308	-	2 849 638	2 849 638	58 351 965	20 024 821	
123 307 067	114 531 523	-	2 853 000	2 853 000	131 955 888	91 939 698	-	3 696 638	3 696 638	105 012 606	21 748 188	
232 476 134	210 560 469	-	12 162 858	12 162 858	203 042 370	151 309 679	-	27 986 868	27 986 868	127 100 134	43 426 779	

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en 2024	CP prévus en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues > 2025	CP prévus > 2025
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
-	-	-	-	8 563	117 413
-	-	-	-	9 642	180 998
-	-	-	-	-	522 427
749 695	646 038	-	-	300 000	105 088
-	-	-	-	343 172	485 899
-	-	-	-	1 503	1 503
818 863	1 350 000	818 863	593 015	10 162 286	20 826 755
160 154	10 000	-	-	5 525 446	5 755 640
-	-	-	-	50 000	50 000
-	-	-	-	0	0
-	-	-	-	978	978
10 000	168 065	-	-	255 271	255 272
60 000	528 000	-	-	-	1
55 890	4 950 894	-	123 183	3 334 000	6 571 750
-	-	-	-	-	-
1 854 602	7 652 997	818 863	716 198	19 390 861	34 873 723
-	-	-	-	901	500 000
-	-	-	-	22 302	1
-	-	-	-	23 203	523 202
-	-	-	-	87 673	98 462
-	-	-	-	1 197 967	2 205 544
25 000 000	2 000 000	440 000	10 000 000	-	13 730 000
-	-	-	-	15 000 000	15 000 000
4 855 000	1 600 000	-	3 670 000	-	-
40 000	40 000	-	-	40 000	40 000
-	-	-	-	58 351 965	78 376 787
29 895 000	3 640 000	440 000	13 670 000	74 677 606	109 450 793
31 749 602	11 292 997	1 258 863	14 386 198	94 091 669	144 847 719

CRBC	Financement de l'Etat	15 000 000	15 000 000	-	-
	Financements des CT	5 000 000	5 000 000	-	-
	Autres financements	17 651	17 651	-	-
	Autofinancement par l'établissement	3 838 872			
Total CRBC	23 856 523	20 017 651	-	-	
Restructuration Miterrand	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	26 000 000			
Total Restructuration Miterrand	26 000 000	-	-	-	
Isolation Dunant	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	15 000 000			
Total Isolation Dunant	15 000 000	-	-	-	
Restructuration Informatique IUT	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	6 000 000			
Total Restructuration Informatique IUT	6 000 000	-	-	-	
Regroupement des écoles paramédicales	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	700 000	700 000	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	560 000			
Total Regroupement des écoles paramédicales	140 000	700 000	-	-	
PPI Patrimoine Dévolu	Financement de l'Etat	183 952 500	83 835 000	7 547 500	92 570 000
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	340 858	340 858	-	-
	Autofinancement par l'établissement	33 128 625			
Total PPI Patrimoine Dévolu	151 164 733	84 175 858	7 547 500	92 570 000	
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	Financement de l'Etat	198 952 500	98 835 000	7 547 500	92 570 000
	Financements des CT	5 700 000	5 700 000	-	-
	Autres financements	358 509	358 509	-	-
	Autofinancement par l'établissement	17 386 120			
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	222 397 129	104 893 509	7 547 500	92 570 000	
Total PPI	Ss total financement de l'Etat	238 947 044	117 960 787	9 383 500	111 602 757
	Ss total financements CT	43 232 500	33 362 174	5 050 000	4 820 326
	Ss total autres financements	2 425 455	1 925 455	500 000	-
	Ss total autofinancement par l'établissement	65 218 462			
TOTAL	349 823 461	153 248 416	14 933 500	116 423 083	

15 000 000	15 000 000	-	-	-	-
5 000 000	5 000 000	-	-	-	-
17 651	17 651	-	-	-	-
20 017 651	20 017 651	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
700 000	700 000	-	-	-	-
183 952 500	83 835 000	7 547 500	92 570 000		
-	-	-	-	-	-
340 858	340 858	-	-	-	-
184 293 358	84 175 858	7 547 500	92 570 000		
198 952 500	98 835 000	7 547 500	92 570 000		
5 700 000	5 700 000	-	-	-	-
358 509	358 509	-	-	-	-
205 011 009	104 893 509	7 547 500	92 570 000		
238 947 044	117 960 787	9 383 500	111 602 757		
43 232 500	33 362 174	5 050 000	4 820 326		
2 425 455	1 925 455	500 000	-		
284 604 999	153 248 416	14 933 500	116 423 083		

-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
7 547 500	7 547 500	7 547 500	77 475 000	
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
7 547 500	7 547 500	77 475 000		
7 547 500	7 547 500	77 475 000		
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
7 547 500	7 547 500	77 475 000		
7 547 500	7 547 500	96 507 757		
2 321 928	-	2 498 398		
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
9 869 428	7 547 500	99 006 155		

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années antérieures à 2023	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Années > 2025	Total (autofinancement par l'établissement)
Pôle biologie	3 589 328	-	-	-	117 413	3 706 741
PME	4 102 728	-	-	-	180 998	4 283 726
Maison de l'innovation	155 836	-	-	-	522 427	366 591
Intracting	1 323 082	100 000	646 038	-	19 912	796 956
STAPS	1 775 407	-	-	-	485 899	2 261 306
Mise en conformité chimie 1 et 2 et amphithéâtres	1 660 175	-	-	-	198 497	1 461 678
PPP/ LMV	445 619	450 000	1 350 000	593 015	2 857 101	5 695 735
Opérations hors dévolution	2 422 159	6 663 409	10 000	-	5 628 290	14 723 858
Réhabilitation Station BESSE	26 413	-	-	-	50 000	76 413
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi	26 103	-	-	-	0	26 103
Amélioration énergétique BU Sciences	23 014	-	-	-	978	23 992
IUT d'Allier Campus 2020	241 933	2 573 868	168 065	-	2 017 228	482 772
STAPS 3ème Tranche	1 136 989	2 444 544	528 000	-	1	4 109 534
LEARNING CENTER	2 262 400	4 705 091	2 628 966	123 183	5 998 202	11 193 042
Réhabilitation GERGOVIA	5 000	45 000	-	-	-	50 000
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance	11 229 685	16 781 912	5 331 069	716 198	13 605 671	47 664 535
Amélioration énergétique PAC	433 353	122 318	-	-	337 797	26 762
Amélioration énergétique du bâtiment Manège	218 743	-	-	-	77 698	141 045
Sous- Total Plan de Relance	214 610	122 318	-	-	260 099	167 807
Relamping Amphis ROTONDE	137 411	-	-	-	98 462	235 873
CRBC	1 633 327	-	-	-	2 205 544	3 838 872
Restructuration Miterrand	150 000	120 000	2 000 000	10 000 000	13 730 000	26 000 000
Isolation Dunant	-	-	-	-	15 000 000	15 000 000
Restructuration Informatique IUT	63 000	667 000	1 600 000	3 670 000	-	6 000 000
Regroupement des écoles paramédicales	700 000	60 000	40 000	-	40 000	560 000
PPI patrimoine dévolu	14 237 550	4 697 862	7 547 500	7 547 500	901 787	33 128 625
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	12 953 812	3 850 862	3 907 500	6 122 500	31 975 793	17 386 120
Total toutes opérations	1 938 737	13 053 368	1 423 569	6 838 698	45 841 564	65 218 462

	Années antérieures à 2023	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Années > 2025	Total (autofinancement par l'établissement)
HORS DEVOL	-11 015 075 €	-16 904 230 €	-5 331 069 €	-716 198 €	-13 865 770 €	-47 832 342 €
DEVOL	12 953 812 €	3 850 862 €	3 907 500 €	-6 122 500 €	-31 975 793 €	-17 386 120 €
TOTAL	1 938 737 €	-13 053 368 €	-1 423 569 €	-6 838 698 €	-45 841 564 €	-65 218 462 €

Notice

- Une opération immobilière doit être mentionnée dans le tableau dès lors que le conseil d'administration en a validé le principe.
- Colonne (1) "Coût total de l'opération" doit être du même montant que la colonne (18) "Montant de l'opération envisagée".
- Colonne "Restes à engager en fin d'année N" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).
- Les restes à payer sur AE consommées se distinguent de la somme des CP prévus pour les années N+1 et suivantes. En effet, la prévision pluriannuelle des CP tient compte à la fois des CP ayant déjà fait l'objet d'une consommation d'AE mais également des CP à venir pour lesquels les engagements fermes n'ont pas encore été pris par l'établissement.
- Colonne (18) "Montant de l'opération envisagée" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération tel que mentionné dans le dossier d'expertise lorsqu'il y en a un, ou aux éventuels réajustements du budget de l'opération.
- Les colonnes de couleur jaune correspondent à du suivi d'exécution de l'opération alors que les autres colonnes renvoient à la prévision budgétaire.
- Colonne (19a), (19b) et (19c) relatives aux notifications : il importe de rappeler qu'il s'agit d'inscrire les notifications de dotations de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation à être inscrit.
- Les montants à renseigner correspondent à la date de notification (et non à la date à laquelle les crédits seront versés). A titre d'exemple une notification faite en année N pour les crédits de N et N+1 devra faire apparaître le cumul de l'ensemble des crédits mentionnés dans le document de notification.
- Les montants notifiés peuvent être distincts des encaissements prévus. Ainsi un encaissement peut être prévu sur une année même si aucune notification n'a été reçue, notamment si le dossier d'expertise prévoyait l'existence de la recette extérieure.
- Colonne (19b) "Montant notifié en N" doit être actualisé à chaque mise à jour du tableau (BI ou BR).
- Colonne (22) "Restes à encaisser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et
programmation (pour information)**

Regroupement des écoles paramédicales	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	700 000	700 000	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Restructuration Informatique IUT		700 000	700 000	-	-	-
Opérations PPImmo dévolution	Financement de l'Etat*	183 952 500	83 835 000	7 547 500	7 547 500	77 475 000
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-
	Autres financements***	340 858	340 858	-	-	-
Total Opérations PPImmo dévolution		184 293 358	84 175 858	7 547 500	7 547 500	77 475 000
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	Financement de l'Etat*	198 952 500	98 835 000	7 547 500	7 547 500	77 475 000
	Autres financements publics**	5 700 000	5 700 000	-	-	-
	Autres financements***	358 509	358 509	-	-	-
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance		205 011 009	104 893 509	7 547 500	7 547 500	77 475 000
Sous Total opérations immobilières	Financement de l'Etat	238 947 044	117 960 787	9 383 500	7 547 500	96 507 757
	Autres financements publics	43 232 500	33 362 174	5 050 000	-	2 498 398
	Autres financements	2 425 455	1 925 455	500 000	-	-
Sous total I - OPERATIONS IMMOBILIERES		284 604 999	153 248 416	14 933 500	9 869 428	7 547 500
I-SITE	Financement de l'Etat*	60 000	60 000	-	-	-
	Autres financements publics**	82 438 749	72 928 383	9 085 000	425 366	-
	Autres financements***	680 339	670 339	10 000	-	-
Total I-SITE		83 179 088	73 658 722	9 095 000	425 366	-
PUI	Financement de l'Etat*	2 500 000	1 500 000	500 000	500 000	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total PUI		2 500 000	1 500 000	500 000	500 000	-
CAP ART	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 000 000	-	337 500	337 500	1 987 500
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total CAP ART		3 000 000	-	337 500	337 500	1 987 500
Contrats Recherche Antérieur à 2020	Financement de l'Etat*	181 173	97 052	84 121	-	-
	Autres financements publics**	17 419 690	9 487 291	5 591 696	951 004	442 151
	Autres financements***	1 636 393	1 309 918	292 101	34 374	-
Total contrats recherche 2019		19 237 256	10 894 261	5 967 918	985 378	442 151
Contrats Recherche 2020	Financement de l'Etat*	120 000	120 000	-	-	-
	Autres financements publics**	14 051 200	6 943 439	3 984 552	1 759 741	1 363 468
	Autres financements***	977 795	809 405	135 788	32 602	-
Total contrats recherche 2020		15 148 994	7 872 843	4 120 340	1 792 343	1 363 468
Contrats Recherche 2021	Financement de l'Etat*	351 866	146 911	135 100	-	69 855
	Autres financements publics**	14 275 367	5 519 737	4 656 197	1 437 340	1 773 396
	Autres financements***	3 082 236	1 544 026	1 086 478	318 098	30 000
Total contrats recherche 2021		17 709 469	7 210 674	5 877 775	1 755 438	1 873 251
Contrats Recherche 2022	Financement de l'Etat*	78 640	58 456	10 092	-	10 092
	Autres financements publics**	2 688 063	870 792	468 731	593 429	639 085
	Autres financements***	1 177 531	457 806	277 376	232 404	209 946
Total contrats recherche 2022		3 944 234	1 387 054	756 199	825 833	859 123
RECHERCHE FONDATION	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	60 000	60 000	-	-	-
	Autres financements***	1 003 000	250 000	250 000	250 000	250 000
TOTAL RECHERCHE FONDATION		1 063 000	310 000	250 000	250 000	250 000
Sous total contrats de recherche	Financement de l'Etat*	3 291 678	1 982 418	729 313	500 000	-
	Autres financements publics**	133 933 069	95 809 642	24 123 676	5 504 380	3 434 374
	Autres financements***	8 557 294	5 041 494	2 051 743	867 478	106 634
Sous total II - CONTRATS DE RECHERCHE		145 782 042	102 833 555	26 904 732	6 871 858	3 541 008
CVEC - Nouveaux projets	Financement de l'Etat*	9 804 520	7 022 917	1 636 165	1 145 438	-
	Autres financements publics**	313 394	148 412	84 469	80 513	-
	Autres financements***	30 550	-	30 550	-	-
Total CVEC - Nouveaux projets		10 148 464	7 171 329	1 751 184	1 225 951	-
NCU1 Mon Pass Pro	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 055 000	1 099 800	274 950	274 950	1 130 350
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total NCU1 Mon Pass Pro		3 055 000	1 099 800	274 950	274 950	1 130 350
Choreomundus Gamma	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	4 422 000	3 316 500	1 105 500	-	-
	Autres financements***	68 659	47 959	20 700	-	-
Total Choreomundus Gamma		4 490 659	3 364 459	1 126 200	-	-
CAP GS	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	12 000 000	2 700 000	1 350 000	1 350 000	5 250 000
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total CAP GS		12 000 000	2 700 000	1 350 000	1 350 000	5 250 000
Autres contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	1 400 361	397 899	598 091	189 756	85 875
	Autres financements***	4 617	4 617	-	-	-
Total Autres contrats d'enseignement		1 404 978	402 516	598 091	189 756	85 875
ERASMUS	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	5 170 337	3 700 300	1 427 523	-	42 514
	Autres financements***	9 157	7 939	-	-	1 218
ERASMUS 2020		5 179 494	3 708 239	1 427 523	-	43 732
Sous total contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	9 804 520	7 022 917	1 636 165	1 145 438	-
	Autres financements publics**	26 361 092	11 362 911	4 840 533	1 895 219	1 710 825
	Autres financements***	112 983	60 515	51 250	-	1 218
Sous total III - CONTRATS D'ENSEIGNEMENT		36 278 595	18 446 343	6 527 948	3 040 657	1 710 825
Ss total financement de l'Etat		252 043 242	126 966 122	11 748 978	9 192 938	7 627 447
Ss total autres financements publics		203 526 661	140 534 727	34 014 209	9 721 527	6 771 822
Ss total autres financements		11 095 733	7 027 465	2 602 993	867 478	489 946
TOTAL		466 665 636	274 528 314	48 366 180	19 781 943	14 889 215
						109 099 985

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et autres recettes fléchés

LES DOCUMENTS ANNEXES

Programme Pluriannuel Immobilier
(pour information)

TABLEAU 6-2 : Modalités de financement des opérations en cours ou programmées

Tableau de financement agrégé prévisionnel 2023 - Budget initial

EMPLOIS									RESSOURCES								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (BR1)	2023 (BI)		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (BR1)	2023 (BI)
IAF PREVISIONNELLE	-	-	-	-	-	-	-	-	CAF PREVISIONNELLE	1 433 280	1 269 811	759 996	6 019 961	6 624 359	7 116 068	6 348 775	7 252 516
Remboursement du capital (emprunt)	-	-	-						Emprunt								
	-	-	-						Subvention	8 000 000	17 878 043	3 222 438	-	18 000 000	- 5 000 000	-	-
Investissements	10 632 300	15 429 006	8 162 718	3 272 672	21 119 199	- 888 826	5 531 952	3 401 654		4 000 000							
TOTAL DES EMPLOIS	10 632 300	15 429 006	8 162 718	3 272 672	21 119 199	- 888 826	5 531 952	3 401 654	TOTAL DES RESSOURCES	13 433 280	19 147 854	3 982 434	6 019 961	24 624 359	2 116 068	6 348 775	7 252 516
APPORT PREVISIONNEL AU FDR	2 800 980	3 718 848	-	2 747 289	3 505 160	3 004 894	816 823	3 850 862	PRELEVEMENT PREVISIONNEL SUR LE FDR	-	-	4 180 284	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	13 433 280	19 147 854	8 162 718	6 019 961	24 624 359	2 116 068	6 348 775	7 252 516	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	13 433 280	19 147 854	8 162 718	6 019 961	24 624 359	2 116 068	6 348 775	7 252 516

Commentaires :
pour servir ce tableau, l'établissement doit par ailleurs établir un compte de résultat prévisionnel lui permettant de déterminer sa capacité d'autofinancement prévisionnelle

Tableau des unités mixtes de recherche – UMR
(pour information)

**Budget propre intégré (BPI)
de l'IUT (pour information)**

BUDGET PROPRE INTEGRE INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Autorisations budgétaires

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES 2023		
	Montants	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023
	BI	BI
Personnel sur ressources propres	317 819	317 819
Fonctionnement	1 549 749	1 549 749
Investissement	1 472 500	1 472 500
TOTAL DES DEPENSES AE et CP	3 340 068	3 340 068

RECETTES 2023	
	Montants
Encaissements 2023	
BI	
4 003 820	Recettes globalisées
-	Subvention pour charges de service public (MESR)
-	Autres financements de l'Etat (autres ministères)
-	Fiscalité affectée
209 500	Autres financements publics (UE, collectivités, ANR ...)
3 794 320	Recettes propres (autres recettes que ci-dessus)
-	Recettes fléchées (CPER - détail dans tableau 8)
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
4 003 820	TOTAL DES RECETTES

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) Recettes - CP	663 752
--	----------------

-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) CP- Recettes
---	--

III- LE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (pour vote)

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

Le projet annuel de performance (PAP), produit en application des articles R719-52 et R719-55 du Code de l'éducation, présente les objectifs poursuivis, les résultats obtenus ainsi que ceux attendus pour les exercices à venir.

Ce document essentiel exposant la stratégie de l'établissement, doit être annexé au budget initial. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur, le PAP permet d'avoir une vision dynamique des éléments d'activité et de suivi de performance de l'université.

Les indicateurs retenus, nationaux et spécifiques à l'établissement, sont en cohérence :

- d'une part, avec ceux déclinés dans les programmes 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « Vie étudiante » ;
- d'autre part, avec ceux négociés entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université Clermont Auvergne dans le contrat d'établissement.

Ainsi, le PAP concourt à l'information du Conseil d'Administration sur la stratégie et les choix politiques de l'établissement ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement.

Le contrat de site 2021-2026, voté en Conseil d'administration le 17 décembre 2021, dégage six grands axes stratégiques :

- Axe 1 – Poursuivre le développement d'une université de rang international, porteuse de la signature scientifique du site
- Axe 2 – Promouvoir un écosystème intégré de la valorisation de la recherche, du transfert de technologie et de la création d'entreprises
- Axe 3 – Conduire une stratégie systématique d'internationalisation du site universitaire et de ses activités de recherche et de formation
- Axe 4 – Développer la contribution de l'Université aux dynamiques de l'ensemble des territoires en mobilisant notamment tous les leviers de l'initiative CAP20-25
- Axe 5 – Inscrire tous les publics accueillis à l'université dans des trajectoires de réussite étudiante et professionnelle
- Axe 6 – Adapter le pilotage de l'établissement public expérimental à l'évolution de ses missions et de son périmètre

Le projet d'établissement qui en découle, voté en Conseil d'administration le 11 mars 2022, vient préciser la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques et en définir les indicateurs et jalons de suivi pour la durée du contrat.

Le projet annuel de performance de l'Université Clermont Auvergne décrit donc les moyens déployés pour satisfaire la réalisation des objectifs que l'université s'est assignés et recense les actions prévues ainsi que les moyens engagés au titre de l'année budgétaire 2023.

Ces moyens et actions sont présentés ci-après, par nature d'activité de l'université.

Mission « formation »

Toutes les équipes de la Direction de la formation sont mobilisées pour mettre en place le volet formation du projet d'établissement. Il s'agit notamment de relancer les travaux autour du processus qualité des formations dans le cadre de l'accréditation et d'assurer son appropriation par la communauté universitaire :

- Mettre en œuvre des dispositifs internes dans le cadre de l'accréditation HCERES ;
- S'engager dans des procédures de certification qualité externes ;
- Faciliter l'appropriation du processus qualité par tous les acteurs.

1. PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION ET GESTION DES CURSUS

L'offre de formation de l'UCA a été renouvelée pour la période 2021-2026 dans un contexte de poursuite de réformes : mise en place des « bachelors universitaires de technologie », continuité du déploiement de la réforme du premier cycle des études de santé, expérimentation d'un portail « réadaptation ».

1.1. La refonte du portail MASTER

Le MESRI annonce une refonte du portail Master (devenant plateforme nationale d'admission) pour la rentrée 2022.

1.2. La soutenabilité de l'offre de formation

Les méthodologies de suivi des subventions en lien avec la formation ou des dotations en heure des composantes doivent faire l'objet d'une analyse et d'une révision, en lien avec les composantes.

1.3. Projet de Campus des Métiers et des Qualifications

La création d'un Campus mobilité durable avec le soutien financier de Clermont Auvergne Métropole est en projet. Au cours de l'année 2023, il s'agira de poursuivre ces travaux, avec la constitution d'un réseau actif de partenaires (établissements de formation et entreprises autour du lycée Pierre Boulanger et l'IUT), la structuration en pôle d'excellence et la proposition d'un continuum de parcours Bac-3/Bac+8, en articulant formation et recherche.

1.4. Préparation du déploiement de PEGASE à la rentrée 2024

Pour l'Université Clermont Auvergne, le déploiement de la nouvelle solution PC-SCOL PEGASE, en remplacement d'APOGEE, constitue une opportunité de contribuer au projet d'établissement. Certaines potentialités de l'outil font écho à des axes stratégiques du contrat pour les cinq années à venir, comme l'approche par compétences, la valorisation de l'engagement étudiant, les travaux autour de la soutenabilité de l'offre de formation ou le développement d'un réseau d'alumni.

Pour la gouvernance de l'établissement, PEGASE sera ainsi, avec les potentialités d'interopérabilité prévues avec les applicatifs déjà utilisés, un outil central contribuant à la mise en œuvre de la politique de l'équipe élue en 2021.

Par ailleurs, la nouvelle équipe administrative en charge du pilotage de la Formation souhaite faire de l'opportunité que représente PEGASE un levier, afin de moderniser les processus métier. La création

de l'établissement expérimental UCA, au 1er janvier 2021 avec sa nouvelle structuration en instituts, incite en effet à repenser l'organisation de la scolarité, en lien avec les ressources humaines et les compétences présentes au sein de l'établissement, avec un outil renouvelé.

En outre, deux personnels de l'UCA sont engagés dans le développement national de l'application.

En 2023, la cellule SI-Scolarité sera renforcée pour appuyer le déploiement du nouvel outil qui devra être opérationnel en 2024.

1.5. Cellule d'appels d'offre, projets, conventions

Dans le périmètre de la Formation, la Cellule a mis en place une veille et un service d'appui à la réponse aux appels à projets et accompagne la Gouvernance et les composantes dans leurs projets de partenariats, y compris des partenariats complexes et stratégiques.

La Cellule a aussi structuré administrativement le Pôle Autisme de l'UCA qui est rattaché à la Direction de la Formation, lors de sa création en octobre 2021. Le Pôle Autisme est un service général de l'UCA qui regroupe et anime les dispositifs et formations sur l'Autisme de l'UCA, au bénéfice des usagers et personnels de l'établissement, en lien avec des partenaires extérieurs.

2.L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE (IPPA)

En 2023, le Pôle IPPA poursuivra les objectifs de 2022 :

➤ *D'accompagner et former les enseignants à la pédagogie universitaire :*

- Accompagner individuellement dans leur développement professionnel les enseignants dont les nECS (nouveaux EC bénéficiant d'une formation réglementaire obligatoire à la pédagogie).
- Améliorer et moderniser les pratiques pédagogiques via un catalogue de formation à la pédagogie en perpétuel renouvellement.
- Aménager et équiper sur tous les sites de l'UCA des espaces dédiés à la création et l'expérimentation pédagogique ouverts à tous.
- Déployer l'accompagnement de proximité des EC en assurant des permanences régulières d'ingénieurs pédagogiques sur différents sites (permanences hebdomadaires sur 3 lieux : Carnot, Gergovia, Cézeaux) et en cherchant des financements de façon à pérenniser les postes d'IP au Puy, à Aurillac et Montluçon.
- Inciter les enseignants à devenir formateurs en pédagogie : formations de formateurs, rémunération des EC formateurs par l'AMI Hybridation (Résilience) ; implication des ambassadeurs IPPA
- Inciter, notamment via des liens avec la recherche, les enseignants à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques
- Collaborer avec le programme Learn'In Auvergne (LIA) de l'I-Site CAP 20-25, programme maintenant totalement intégré au Pôle IPPA, exclusivement consacré aux dispositifs pédagogiques innovants avec les nouvelles approches numériques, mais aussi avec le laboratoire ACTé via l'étude de l'impact des transformations de pratiques pédagogiques du site clermontois.
- Soutenir la Transformation Pédagogique (STP) : financement et accompagnement par les IP et les AV de projets pédagogiques innovants contenant ou non un aspect numérique permettant de développer de nouvelles compétences.

➤ *De déployer les projets ministériels et les projets d'établissement en matière de pédagogie*

- Accompagner toutes les composantes et toutes les formations au déploiement de l'APC
- Etre un appui important pour la réussite de la mise en place des réformes ministérielles (approche par compétences ; études de santé PASS-LAS, création du PASS-R réadaptation, mise en place des BUT).

➤ *De proposer, développer, améliorer les outils pédagogiques numériques et former les enseignants à leurs usages :*

- Accompagner la transformation numérique à l'UCA en incitant les enseignants à mettre en place des enseignements hybrides ou en co-modalité et en les formant aux outils (Moodle, Teams, UCAMedia, Wooclap) afin de produire de nouveaux contenus multimédias : vidéos scénarisées, quiz, chat, visioconférence, etc.
- Produire des ressources pédagogiques audiovisuelles pour les équipes pédagogiques et leurs enseignements, grâce à son équipe de 4 audiovisualistes
- Déployer des outils de création de vidéos en autonomie (UCA Media) et leur diffusion large
- Contribuer au dépannage en ligne des enseignants en difficulté avec les outils numériques
- Inciter fortement les enseignants à profiter des Universités Numériques Thématiques (UNT) comme UNISCIEL, UNESS, UNJF ...

3.LA FABRIQUE – REUSSITE, ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

3.1. Renfort de la communication et lisibilité de nos services

La Fabrique intervient à la fois dans la lisibilité de l'offre de formation et également dans la visibilité de ses actions envers les étudiants et envers ses partenaires.

La lisibilité de nos services est aussi renforcée par les actions en distanciel désormais optimisées par le totem Teams.

Afin de répondre à différents indicateurs, un outil de suivi interne a été mis en place.

Concernant l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de formation, La Fabrique va prendre part aux différentes réunions permettant une meilleure visibilité des parcours et passerelles pour les étudiants, collaborant également avec le service communication pour améliorer à la fois l'offre de formation UCA et nos actions.

3.2. Actions en lien avec la transition secondaire supérieur

La Fabrique participe en présentiel à l'ensemble des forums lycéens de l'académie. Le service produit de la documentation permettant une meilleure adaptation à l'université. La Fabrique a également noué un partenariat avec les services académiques et le CIO de Mayotte afin d'accompagner au mieux les futurs étudiants mahorais au sein de notre université.

Depuis 2021, La Fabrique co-porte avec le Service Universitaire Handicap la cordée Accessi'Sup qui consiste à développer l'ambition des collégiens et lycéens en situation de handicap pour l'accès aux études supérieures et à promouvoir l'inclusion.

3.3. Actions envers les étudiants de premier cycle

Le service répond aux sollicitations des composantes pour intervenir auprès des premières années et faciliter leurs adaptations, aussi par l'essaimage du volet RéoPass (aide à l'orientation des étudiants de première année) de MonPassPro. La fabrique via ce dispositif RéoPass propose aux étudiants de mener

une réflexion approfondie sur leur choix de formation et les accompagner à se réorienter soit au sein de l'université soit vers d'autres types de structures. Les liens avec le monde socio-économique et les organismes de formations non universitaires ou proposant de l'alternance, seront renforcés.

3.4. Actions vers les étudiants en cours de cursus et non sélectionnés en Master

Face à la montée des demandes d'informations et de rendez-vous, les conférences et ateliers vont évoluer. La Fabrique va proposer des semaines de l'orientation en insistant sur les formations sélectives (sur les prérequis des candidatures notamment), le plan B et en présentant le dispositif de saisine.

Une prise en charge des étudiants titulaires de licence et non pris en Master sera accentuée. L'équipe prévoit la mise en place d'une action à la rentrée consacrée aux alternatives.

3.5. Actions en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants

L'équipe BAIP va maintenir ses actions autour de l'accompagnement des étudiants à la recherche de stage, d'alternance et du 1er emploi (ateliers, conférences, journée coaching, simulation d'entretiens) en consolidant ses partenariats avec des acteurs de l'insertion (ARAO, APEC...) et des professionnels RH.

Des interventions au sein des formations demeurent programmées tout au long de l'année, en particulier auprès des publics Masters et LP, et également au sein des UE de PPP.

La nouvelle version de la plateforme UCAP Pro est consolidée, un renfort sur la publication des offres va être apporté par le recrutement d'un contrat étudiant.

L'animation du réseau des référents stage et insertion professionnelle est relancée après une période impactée par la crise sanitaire.

3.6. Renfort des partenariats et collaborations

Outre les actions partenariales citées plus haut, **les liens avec la Région** sont renforcés par l'intégration de la Fabrique au SPRO (Service Public Régional de l'Orientation), par exemple avec l'accueil d'une des matinales du SPRO, occasion de rencontrer des acteurs territoriaux œuvrant pour l'orientation et l'insertion professionnelle.

La Fabrique poursuit également activement ses liens avec le **réseau Courroie** où elle participe aux visioconférences hebdomadaires.

MonPassPro poursuit également l'animation du **réseau national de NCU**.

3.7. Le Go/no Go de MonPassPro

En 2022, MonPassPro a été évalué par le jury international qui avait élu MonPassPro comme lauréat. A l'heure actuelle, le résultat n'est pas abouti. Celui-ci positif, comme négatif aura un impact sur le budget de la direction.

Par ailleurs, La fabrique étant éligible à recevoir la taxe d'apprentissage, elle pourra mettre à profit cette taxe pour mettre en œuvre des actions en faveur des étudiants en FI.

4. FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNALISATION

La loi de 2018 a permis de saisir les nouvelles opportunités en matière de formation continue et d'alternance. C'est pourquoi, il convient de consolider l'activité FC, levier d'innovation et de développement important pour l'UCA, également en lien avec des appels à projets nationaux comme ASDESR : accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur.

L'UCA a déposé une réponse sur le volet formation continue, CAP RUPTURE. Une réponse est prévue en 2023. Si elle est positive, les financements accordés permettront de recruter les compétences clef nécessaires pour restructurer et renforcer les services existants pour répondre aux prévisions de croissance en matière de formation continue.

4.1. La formation continue et l'alternance

Les objectifs de 2022 se poursuivront en 2023 pour accompagner les composantes dans la structuration de l'offre de formation UCA et ses outils de pilotage, en réponse aux besoins socio-économiques.

4.2. L'alternance

Dans le cadre du projet d'établissement et du contrat, il s'agit d'ouvrir de nouvelles formations en apprentissage (+50% sur le contrat) et augmenter le nombre d'alternants dans les formations existantes (+30% sur le contrat). La démarche d'accompagnement des équipes pédagogique par le pôle formation continue / alternance et Formasup sera reconduite.

Une nouvelle édition du job dating alternance est envisagée, afin de faciliter la recherche de contrats et d'alternants pour les candidats et les entreprises.

Les conventions avec les CFA partenaires seront reconduites en assurant l'équilibre économique de ces partenariats, la bonne visibilité de l'UCA sur ces formations et la coordination pédagogique de ces cursus notamment au sein des conseils de perfectionnement.

4.3. La validation des acquis (VAE)

Pour 2023, le ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion apportera plusieurs modifications au dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) avec pour objectif de simplifier les démarches et de faciliter les reconversions.

Cependant, la projection effectuée pour la préparation budgétaire 2023 propose une baisse du volume de validations, au regard des recettes des années passées.

5. OBSERVATOIRE DES FORMATIONS ET DU DEVENIR DES ETUDIANTS (OFDE)

L'ensemble des **enquêtes annuelles sur le devenir des diplômés** (ministérielles, à 18 mois et 30 mois de l'obtention du diplôme et UCA, à moins d'un an de l'obtention du diplôme) sont réalisées par l'OFDE, afin d'assurer l'impartialité et la fiabilité des résultats affichés. Les résultats de ces enquêtes (description de l'insertion professionnelle et des poursuites d'étude) sont accessibles à tous les publics via le site web de l'UCA. Elles sont aussi la base de calcul d'indicateurs pour le pilotage des formations. En 2022/2023, **10 000** diplômés de licence, licence professionnelle, master, doctorat, diplôme d'ingénieur et les étudiants ayant suivi le Reopass, seront interrogés sur leur devenir.

L'OFDE réalise aussi des **études thématiques ponctuelles**, ainsi que la mise en place annuelle des paramétrages, l'accompagnement des enseignants référents de l'application ConPeRe, pour les contrats pédagogiques personnalisés dématérialisés des étudiants en 1ère année de licence.

Le **suivi de cohorte sur la réussite en licence** commence avec la promotion 2019/2020 pour analyser les facteurs de réussite et d'échec afin de repérer les profils des étudiants en difficulté, notamment les étudiants inscrits dans des dispositifs de remédiation de la loi ORE.

En 2023, la mise en œuvre des **évaluations des formations et des enseignements par les étudiants** va être poursuivie. L'objectif est que chaque formation ou enseignement puisse être évalué au moins une fois pendant le contrat de l'établissement avec les résultats présentés en conseil de perfectionnement. Pour cela, L'OFDE, avec la DOSI, finalisent le choix et l'acquisition d'un logiciel pouvant répondre aux exigences de la Charte d'évaluations des formations et enseignements de l'établissement et de mettre en place des évaluations systématiques.

L'audit de suivi pour le maintien de la Certification ISO 9001 : 2015 des enquêtes et études de l'OFDE a eu lieu en mai 2022 et a abouti à un renouvellement de cette certification.

Mission « vie universitaire »

Le projet annuel de performance pour le budget 2023 traduit la mise en œuvre de la politique « vie universitaire » de l'UCA en cohérence avec le contrat de site 2021-2026 et le projet d'établissement qui en découle.

La « vie universitaire » renvoie aux notions de « vie étudiante » et de « vie des personnels ».

La « vie étudiante » regroupe à l'université une grande partie de ce qui concerne les étudiants hors les questions de pédagogie, scolarité et d'insertion professionnelle notamment. Elle est mise en œuvre par **la DVU (1)**, et au sein de celle-ci notamment par **la MVE (2)**.

La « vie des personnels » regroupe l'action sociale et les actions en faveur des personnels dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et de bien-être au travail. Elle est mise en œuvre notamment par **le CLASS (3)**.

D'autres services interviennent également dans la vie étudiante, comme le SUC, le SUAPS, le SSU (dont le SUH), la BU, le service communication...

1.LA DVU

La mission de la DVU est d'assurer l'information des étudiants et de proposer des moyens d'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien. Pour ce faire elle met en œuvre un plan d'actions en cohérence avec les missions, les objectifs et les moyens humains et matériels à disposition.

La DVU développe des projets transversaux permettant d'enrichir la vie du site en lien avec les directions des services centraux et tous les partenaires externes, notamment le CROUS dont les missions relèvent du domaine « vie étudiante ».

La DVU assure un appui des services centraux relevant de la vie universitaire et politiquement pilotés par la coordination du site : Service de Santé Universitaire (SSU), Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), Service Université Culture (SUC), et la Bibliothèque universitaire (BU) hors du domaine de la recherche.

Les sites territoriaux font bien sûr partie du périmètre d'action de la DVU dans tous les aspects de la Vie étudiante.

Les principaux dossiers que le budget 2023 permettra de mettre en œuvre concernent les étudiants **(1.1.)** et les personnels hors actions du CLASS **(1.2.)**.

1.1. Les étudiants

- **Le Schéma directeur de la Vie Etudiante (SDVE)**

Elaboration du nouveau schéma directeur de la Vie Etudiante 2022-2026.

- **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

En 2022-23 la CVEC dont doivent s'acquitter les étudiants s'élève à 95 €. Il reviendra à la DVU de l'utiliser pour le FSDIE-Projet et les appels à projets.

- **Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**

Composante de la CVEC, ce fonds permet de subventionner des projets d'associations étudiantes. La mise en place de la CVEC donne des moyens supplémentaires à ce fonds.

Il y a 3 commissions par an, en octobre, février et mai.

L'utilisation de la CVEC, et en son sein du FSDIE, sera dynamisé, notamment sur les territoires, avec la création du Pôle Vie de Campus au sein de la DVU, et le recrutement d'une chargée de projets CVEC à la rentrée 2022.

- **Charte de labellisation des associations étudiantes**

Une communication est faite pour augmenter le nombre d'associations labellisées. En contrepartie de cette labellisation et des engagements qu'elle comporte les associations peuvent officiellement communiquer en tant qu'« association étudiante de l'université ».

- **Le Prix de l'engagement étudiant**

En partenariat avec la Ville de Clermont-Fd, le CMA et le CROUS, ce prix se décompose comme suit : Grand Prix « Étudiant.e engagé.e », Grand Prix « Entraide, paix, justice », Grand Prix « Environnement », Grand Prix « Innovation sociale », Grand Prix « Vie étudiante », Grand Prix « Territoires » et Grand Prix « Culture ». La plupart de ces prix se décomposent en un premier prix d'une valeur de 3000 € et d'un accessit de 1500 €.

- **Les contrats étudiants**

Il existe trois types de contrats : Aide à la Réussite des Etudiants (ARE), Vie Etudiante (VE), Appui aux personnels des Services (APS). La DVU assure le suivi de l'enveloppe financière dédiée en lien avec les composantes et services utilisateurs.

Il s'agira de les suivre en les distinguant des autres contrats étudiants suivis également par la DVU : contrat de tutorat financés par l'état (loi ORE) ou la Région (COMSup ou AAP).

- **Les statuts étudiants**

Il s'agit des statuts étudiant responsable associatif, étudiant artiste (en lien avec le SUC), étudiant engagé à servir dans la réserve, étudiant sapeur-pompier volontaire. La DVU participera à la communication pour faire connaître ces statuts, gérer les candidatures, étudier des dossiers, organiser les commissions de validation et assurer le suivi avec les composantes. L'objectif est d'accroître le nombre d'étudiants bénéficiant de statuts.

- **UE libres transversales**

Les statuts étudiants ci-dessus donnent lieu à une UE libre, que les étudiants peuvent choisir si la maquette de leur diplôme la prévoit (en principe en L3). Au travers de leur engagement les étudiants développent des actions de citoyenneté et acquièrent des compétences. La DVU travaille avec les partenaires et La Fabrique pour la valorisation de ces compétences.

- **Conventions**

Etablissement des conventions relevant de la DVU et appui des autres services* en lien avec la vie universitaire pour l'établissement de leurs conventions, participation au Comité convention hebdomadaire, suivi de la mise en œuvre. L'objectif est d'accroître le taux des conventions validées dès leur premier passage au Comité convention.

(* SUAPS, SUC, SSU, BU)

- **Services Civiques**

Dans le cadre de la restructuration de la DVU engagée au printemps 2022, la gestion des Services Civiques de l'université, en lien avec les composantes et services utilisateurs, est désormais assurée par la MVE.

Focus sur le nouveau pôle « Vie de Campus » de la DVU

La création du Pôle Vie de campus au sein de la DVU, au printemps 2022, fait suite au besoin de répondre davantage aux enjeux de vie universitaire, et plus particulièrement de vie étudiante.

La responsable du Pôle est en charge de l'appui aux services de vie étudiante (Service de Santé Universitaire-SSU, Service Université Handicap-SUH, Service Université Culture-SUC, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives-SUAPS), de la gestion administrative des fonds CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus), de la gestion du COPIL (Comité de Pilotage) Vie de Campus, l'accompagnement des services de vie étudiante dans la mise en valeur de leurs actions afin de construire avec eux une politique de communication plus visible et articulée avec la communication réalisée par les différents services et Instituts de l'UCA.

Le Pôle vie de campus compte désormais également un agent en CDD de chargé de projets CVEC, l'université Clermont Auvergne ayant fait le choix de consacrer 2% de l'enveloppe CVEC globale au financement de ce poste. La somme consacrée par l'établissement au financement de ce poste représente 32 148 €, inscrits au budget initial 2023.

Recruté en septembre 2022, la chargée de projets CVEC a pour mission de piloter le dispositif de mobilisation des fonds issus de la CVEC. L'objectif de la création de ce poste financé sur des fonds CVEC est à la fois d'accompagner les projets afin de dynamiser l'emploi des fonds CVEC et d'assurer la gestion administrative et le suivi de ces fonds. Travaillant en étroite collaboration avec les associations étudiantes, les composantes de l'université et les services de vie étudiante, la chargée de projets CVEC travaille, en particulier, au bénéfice de l'ensemble des étudiants de l'UCA tous campus confondus et des établissements d'enseignement supérieur membres de la coordination territoriale, via son implication dans la gestion de la CVEC Actions transverses.

Cette démarche de création de ce nouveau pôle au sein de la DVU s'inscrit donc pleinement dans le cadre :

- de l'objectif 4 de l'axe 4 du contrat d'établissement (« Faire de l'amélioration des conditions d'études un levier pour la réussite des étudiants sur l'ensemble des campus universitaires ») et notamment l'indicateur 9b « Nombre de projets vie étudiante ».
- de l'axe 4 du projet d'établissement, plus particulièrement les actions 4 et 5 de l'objectif 4 (encouragement au développement de l'engagement étudiant). En effet, la poursuite et l'amplification de l'accompagnement au montage de projets initiés par les associations étudiantes, notamment dans le cadre du FSDIE, ainsi que le développement des lieux de vie étudiante sur l'ensemble des sites universitaires, par le biais de la CVEC Actions Transverses, correspondent pleinement aux objectifs assignés au Pôle Vie de campus de la DVU.

Au budget initial, 2023 sont inscrits sur la DVU les crédits de CVEC consacrés au FSDIE Projet, FSDIE Social et CVEC Actions Transverses.

1.2. Les personnels

La DVU, hors CLASS, s'adresse aux personnels dans le cadre du Plan de mobilité.

- **Le Plan de mobilité (PDM)**

Portage administratif du PDM de l'établissement en lien avec la VP Responsabilité sociétale et environnementale. Le plan de mobilité permet notamment aux personnels de bénéficier de 15 % de réduction sur les abonnements SMTC (bus et tram).

Au sein de la DVU, depuis la rentrée 2022, c'est le CLASS qui gère les deux aides suivantes :

- **Les abonnements aux transports en commun**

Prise en charge partielle employeur du coût des abonnements aux transports en commun.

- **Le forfait mobilité durable**

Un « forfait mobilité durable » est créé par le ministère pour les personnels. Il s'élève à partir de 2021 à 200 € pour une utilisation du vélo ou du covoiturage d'un minimum de 100 jours pour les trajets domicile-travail.

2.LA MAISON DE LA VIE ETUDIANTE

La Maison de la vie étudiante constitue à la fois un ensemble de bâtiments dédiés à la vie étudiante et à la vie universitaire mais également un « service » - rattaché à la Direction de la Vie Universitaire – dont les missions s'articulent autour de la vie étudiante et de la vie associative étudiante.

La réorganisation de la DVU en 2022 a doublement impacté les activités de la MVE :

- par le rattachement d'un agent DVU à la MVE pour la gestion administrative des mises à disposition des locaux.
- par la création d'un pôle Vie de campus au sein de la DVU qui implique des collaborations étroites avec la MVE sur les activités liées à la vie associative étudiante.

L'affectation d'un personnel en charge de la gestion administrative de la mise à disposition des locaux de la MVE a permis à la responsable de la MVE, dès la rentrée de 2022, d'initier de nouveaux projets et de développer des projets déjà existants.

2.1. La MVE : un ensemble de 3 bâtiments au cœur du campus

- **Maintenir le bon fonctionnement des bâtiments de la MVE et leur utilisation**

Cet aspect suppose une collaboration étroite et régulière avec la DPIE et le SIT pour la logistique, la maintenance, le nettoyage et le SPR pour la sécurité.

- **Développer l'utilisation des locaux de la MVE**

Salle polyvalente : Depuis la rentrée 2022, la salle polyvalente est très fréquemment demandée : la salle polyvalente a été mise à disposition sur un total de 39 jours, sur la période septembre- décembre 2022. Ces mises à disposition proviennent de divers services de l'UCA, de laboratoires de recherche, de composantes, d'associations étudiantes pour des événements de nature diverse : séance de théâtre, conseil d'administration, événement scientifique (fête de la science, atelier de géologie),

atelier de sport, réception (repas...), afterwork associatif, jeu de société. Elles impliquent un travail de gestion administrative mais également de logistique.

Cet accroissement des demandes devrait se confirmer pour l'année 2023.

Les investissements en matériel seront prolongés en 2023, notamment par l'achat de praticables, pour les événements nécessitant l'installation d'une scène.

Salles de travail et salle informatique : Maintenir l'équipement de ces salles et leur accès libre pour les étudiants.

Hall de la MVE : Le hall est un espace ouvert, utilisé par différents services pour des événements d'ampleur et de nature diverses portés par différents services de l'UCA et associations (stands prévention du SSU, accueil et exposition fête de la science, stand don du sang, ...)

Renouvellement de la journée portes ouvertes de la MVE en 2023 : la 1^{ère} édition en septembre 2022, a permis aux services hébergés dans la MVE (SSU, SUH, La Fabrique et le BVE) de faire découvrir aux étudiants leur propositions, leur fonctionnement.

NB : L'installation d'un écran de diffusion des événements étudiants dans le hall de la MVE est en suspens du fait du plan de sobriété énergétique porté par l'UCA. Une réflexion sera à mener en 2023 pour envisager une autre forme de diffusion moins énergivore.

2.2. L'activité du BVE

Le Bureau de la vie étudiante est un local situé à la MVE dans lequel des étudiants en contrat étudiant ainsi que des volontaires en service civique tiennent des permanences pour informer les étudiants sur tous les aspects de la vie étudiante et élaborent et mettent en place des projets d'animation :

- Maintenir un accompagnement rapproché des étudiants en contrat et des volontaires en service civique tout au long de leur contrat et favoriser l'acquisition de compétences liées au travail d'équipe et à la gestion de projet.
- Développer les animations du BVE sur les autres sites universitaires notamment les sites en centre-ville.
- Développer la pratique musicale libre des étudiants, notamment en lien avec l'avancée du projet du studio son.
- Développer l'engagement en service civique à l'UCA à partir de l'expérience du BVE.

2.3. Développement de l'engagement associatif étudiant

L'engagement des étudiants est valorisé par l'université. La MVE est en charge des statuts spécifiques accordés aux étudiants dans le cadre de leur engagement : dans la réserve nationale, comme sapeur-pompier volontaire, dans une activité artistique et dans une association étudiante.

La MVE met en place des formations sur des thèmes relatifs à la vie associative étudiante : une 1^{ère} édition d'une journée complète est programmée pour novembre 2022.

Proposition de journée de formation pour les associations étudiantes en 2023, sur des thématiques différentes selon les besoins identifiés des associations.

Proposition de formation au PSC1 à l'ensemble des étudiants engagés dans une association étudiante.

2.4. Valorisation de l'engagement étudiant

Un travail de réflexion sur la valorisation de l'engagement étudiant a été initié en 2022, dans le cadre de la circulaire sur l'engagement de mars 2022.

La MVE a initié un travail avec la DOSI sur un outil pour faciliter la reconnaissance de l'engagement des étudiants et étendre les formes d'engagement reconnus.

En parallèle, un travail de réflexion a débuté en novembre 2022 sur les compétences en jeu dans l'engagement associatif. Ce travail qui s'appuie sur l'approche par compétences menée à l'UCA et

porté par l'IPPA, doit aboutir en 2023 avec un portfolio et la conception de badges numériques à destination des étudiants engagés.

2.5. La MVE, un acteur au service de tous

- **Marché de producteurs : un projet fédérateur**

La MVE, en collaboration avec le CLASS, organise depuis 4 ans, un marché de producteurs et d'artisans sur la place Vasarely. Ce marché s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire, étudiants et personnels et est conçu comme un moment de rencontre.

Renouvellement du marché de producteurs en 2023 : dans sa forme actuelle sur le campus des Cézeaux et/ou sous une forme différente éventuellement sur un autre site en ville.

- **Investissement pour l'amélioration de la vie étudiante**

La MVE porte également des projets d'aménagements pour les étudiants : en 2022, l'aménagement mobilier extérieur (tables et bancs) a fait l'objet d'une demande de financement CVEC.

En 2023, des investissements pourront être portés dans le cadre d'un nouveau projet avec sollicitation d'un financement CVEC (acquisition instrument ou matériel de musique pour le studio son, ...).

3. LE SERVICE CULTURE LOISIRS ACTION SOCIALE SPORTS (CLASS)

Le service CLASS (Culture, Loisirs, Action Sociale et Sport) a pour missions de réaliser, organiser et promouvoir des projets à caractère social, culturel, sportif ou de loisir destiné aux personnels de l'établissement et à leur famille, et plus précisément :

- Assurer le pilotage et la coordination de la crèche universitaire Les Pascaloups ;
- Gérer et promouvoir les prestations sociales à destination des personnels ;
- Proposer une offre de billetterie à tarif préférentiel ;
- Réaliser et organiser des projets à caractère culturel, sportif et de loisir ;
- Contribuer à améliorer le cadre de vie et de travail ;
- Renforcer le lien social entre les agents et le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire.

Le CLASS contribue de par ses missions à « déployer la stratégie de RH reposant sur le dialogue social et la qualité de vie au travail en garantissant la santé et la qualité de vie au travail » comme décrit dans le projet d'établissement en améliorant les conditions de travail et en renforçant le sentiment d'appartenance à l'UCA.

Pour ce faire, les moyens déployés pour satisfaire la réalisation des objectifs, les actions prévues et les moyens engagés au titre de l'année budgétaire 2023 sont décrits ci-dessous.

Les trois lignes budgétaires du CLASS sont la Crèche, l'Action sociale et Culture.

La ligne budgétaire « Culture » du CLASS englobe :

- Le volet culture, loisirs et sport ;
- Le volet cohésion, bien-être au travail et sentiment d'appartenance.

3.1. La crèche

La crèche universitaire les Pascaloups est un service rendu aux personnels mais aussi aux étudiants au travers de 40 berceaux disponibles. La ligne budgétaire « crèche » 2023 du CLASS permet ainsi de continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Pour ce faire, les actions qui seront menées en 2023 sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en place des nouvelles modalités du marché de gestion et s'adapter aux nouveaux modes de financements de la CAF à compter de 2023 ;
- Accompagner les projets d'équipements de la crèche à travers le COPIL afin de répondre aux besoins des enfants accueillis.

3.2. L'action sociale

Il est demandé une augmentation de 5000 € sur la ligne budgétaire Action sociale 2023 du CLASS afin de couvrir les besoins de prestations sociales des personnels INP et les demandes d'aides d'urgence qui augmentent compte-tenu de la conjoncture actuelle. Ainsi les actions prévues sont les suivantes :

- Traiter l'ensemble des demandes de prestations sociales des agents UCA et INP ;
- Accompagner les personnels les plus fragiles dans le dépôt de leurs demandes en ligne (fragilité numérique) ;
- Continuer à organiser des forums sur des thématiques d'actualité liées à l'action sociale ;
- Intégrer la gestion des demandes de prise en charge partielle employeur des abonnements aux transports en commun et des forfaits mobilités durables.

3.3. La ligne budgétaire « Culture » du CLASS

Elle englobe le volet culture, loisirs et sport et le volet cohésion, bien-être au travail et sentiment d'appartenance.

Il est demandé une enveloppe supplémentaire de 25 000 € pour 2023 sur la base de 3500 personnels (soit environ 7,14 € par agent) afin de développer les actions de cohésion et de bien-être au travail décrites ci-dessous.

3.3.1. Le volet cohésion, bien-être au travail et sentiment d'appartenance

Le CLASS participe à l'animation de la vie universitaire et favorise la cohésion des personnels. Il contribue également à améliorer les conditions de travail et à renforcer le sentiment d'appartenance à l'UCA. Les actions menées en 2023 afin de répondre à ces objectifs, compte-tenu des moyens demandés, sont les suivantes :

- Organiser un événement de cohésion destiné aux personnels, « La fête des personnels » qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la semaine de la Qualité de Vie au Travail : après-midi d'échange et de partage à travers un pique-nique, des animations et des ateliers collectifs sportifs, culturels et de bien-être. Des moyens financiers et humains supplémentaires sont nécessaires afin de mener à bien ce projet destiné à 3500 personnels UCA et INP ;
- Reconduire la participation du CLASS à la journée de la qualité de vie au travail à travers la mise en place d'ateliers de cohésion et de bien-être au travail (réflexologie, les pauses du CLASS etc.) ;
- Continuer à développer des actions de bien-être au travail en poursuivant les propositions gratuites sur l'ensemble des sites universitaires sur la pause méridienne : relaxation, sophrologie (en partenariat avec le SSU), réflexologie, massage sur siège, shiatsu etc. ;
- Poursuivre la visite de laboratoires de recherche afin de faire découvrir les activités et les métiers exercés au sein de l'UCA ;
- Maintenir les actions collectives menées en 2022 afin de favoriser le lien entre les personnels : Les Pauses du CLASS portées par les personnels, l'atelier chant, l'atelier de théâtre d'improvisation, le club de lecture etc. ;
- Continuer à impliquer la communauté universitaire dans la construction de l'offre proposée par le CLASS par l'intermédiaire de la Commission Culture et via le réseau des référents CLASS au sein des directions et des composantes ;

- Être en appui aux directions et aux composantes dans l'organisation d'évènements de cohésion d'équipe.

3.3.2. Le volet culture, loisirs et sport

A travers cet axe, le CLASS favorise l'accès des personnels UCA et INP à une offre en culture, loisirs et sport variée et de qualité, participant ainsi à leur épanouissement personnel et professionnel. Sur ce périmètre, les actions du CLASS en 2023 sont :

L'offre de billetterie

- Maintenir la qualité de service rendu aux agents à travers le maintien des permanences sur les sites universitaires clermontois, afin d'aller au plus près des agents et être ainsi à l'écoute de leurs besoins ;
- Continuer à développer de nouveaux partenariats dans le cadre de l'offre de billetterie à tarif préférentiel sur présentation de la carte professionnelle ;
- Poursuivre le développement de l'offre de billetterie variée, permanente, saisonnière ou événementielle ;
- Etendre l'offre destinée aux sites territoriaux.

Les actions culturelles et de loisirs destinées aux personnels et à leur famille

- Maintenir les actions proposées en 2022 :
L'organisation de l'arbre de Noël destiné aux enfants des personnels (plus de 1150 personnes présentes), la sortie de fin d'année universitaire, la co-organisation du marché des producteurs avec la MVE, le week-end montagne en partenariat avec le CAES du CNRS, la participation à l'Odyssée Arvernes portée par la Fondation, etc.
- Continuer à étendre les projets collaboratifs avec les services inter-universitaires du site (SUAPS, SUC, SST et SSU) mais aussi avec la BU, la Fondation etc. ;
- Maintenir les spectacles découvertes à tarif préférentiel subventionné par l'UCA (La Comédie de Clermont-Ferrand, La coopérative de mai, l'orchestre d'Auvergne, l'opéra de Clermont Fd etc.) et les partenariats avec les musées, salles de spectacles etc.
- Poursuivre les actions ciblées en faveur des enfants des personnels : bons cadeaux de Noël (20€/enfant de moins de 12 ans, environ 1345 bons cadeaux distribués), activités proposées pendant les congés scolaires (ateliers créatifs, chasse aux œufs etc.).

Les actions sportives

- Le CLASS favorise et valorise l'activité physique des personnels en proposant des sessions d'activités physiques sur le temps de la pause méridienne à proximité de leur lieu de travail comme le yoga, le pilate, l'oxygym, ou la préparation running qui seront reconduits.
- Des challenges « entreprise » favorisant également la cohésion entre les équipes comme le Run and Bike porté par la Fondation ou encore Clermont en rose seront maintenus.

Mission « relations internationales »

Le projet annuel de performance (PAP) de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) s'inscrit dans l'axe stratégique n°3 du contrat pluriannuel 2021-2026 : « *Conduire une stratégie systématique d'internationalisation du site universitaire et de ses activités de recherche et de formation* ».

A travers cette note il s'agira d'expliciter les actions prévues au niveau de la DRIF permettant de répondre à la politique internationale demandée au niveau de la Gouvernance mais également de s'inscrire pleinement dans les axes stratégiques et les jalons édictés par notre Ministère de tutelle.

Il convient par ailleurs de souligner que le renforcement de l'internationalisation de l'UCA est une des priorités sur laquelle le jury international qui a labellisé l'UCA – I-Site a très largement insisté. L'établissement s'est donc engagé à déployer une nouvelle stratégie internationale destinée à rendre l'action internationale plus visible et plus lisible.

1.CONTEXTE ET GENERALITES

Tout d'abord, il est important de prendre en considération le contexte dans lequel s'inscrit notre PAP. En effet la reprise des activités dans la situation post-Covid, telle que nous la connaissons, a un impact sur les déplacements des agents et leur participation à de nombreux salons et évènements internationaux. A titre d'exemple, la DRIF a récemment pris en charge l'hébergement, les vols et les frais de représentation de l'équipe présidentielle qui se rendra aux côtés de la Région AURA et de la ville de Clermont aux Entretiens Jacques Cartier à Montréal.

Il en va de même pour les mobilités dans le cadre du projet ERASMUS. Nous avons en effet presque retrouvé le niveau des mobilités de la période pré-Covid.

Ainsi, pour répondre à cette reprise et afin de s'inscrire pleinement dans la politique d'attractivité et rayonnement international demandée par la Gouvernance dans le cadre du développement et de la structuration du nouvel EPE, la DRIF renforcera les quatre axes ci-dessous :

- La montée en puissance des Appels à projets (AAP).
- L'amélioration de l'accueil des public internationaux (étudiants, enseignants, chercheurs, réfugiés...) que ce soit à travers le développement d'actions dans le cadre de la labellisation « Bienvenue en France » ou en renforçant l'accueil des enseignants-chercheurs par le biais du centre d'accueil Euraxess. L'objectif est de mieux cerner les difficultés auxquelles sont confrontés les publics internationaux et ainsi d'identifier des pistes d'amélioration de leurs conditions d'accueil et de séjour.
- Le déploiement d'initiatives en faveur de la mobilité étudiante et des dispositifs « d'internationalisation à la maison ».
- Le développement d'une offre de formation adaptée aux publics internationaux (doubles diplômes, Summer Schools, formation dédiée aux enseignants souhaitant faire cours en anglais...).

2.LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE SUR RESSOURCES PROPRES

2.1. Appels à projets

(Axe 3 – Objectifs 1, 3, 5, 6 et 7)

L'Université s'est engagée dans une démarche de valorisation internationale de la formation et de la recherche. Pour mettre en œuvre cette politique et consolider le positionnement de notre

établissement dans l'espace international, l'UCA mise sur la participation active des composantes et des laboratoires aux AAP.

Dans ce contexte, la politique d'appels à projets sur ressources propres sera poursuivie sur l'année 2023 et adossée à des financements incitatifs visant davantage à encourager la qualité des projets plutôt que leur quantité.

Cette année, ce type de mouvements budgétaires sur le budget propre de la Direction ne sera plus faisable du fait de la reprise des activités dans le contexte post-Covid énoncé plus haut.

Cette année pour couvrir l'ensemble des dépenses liées aux AAP un montant de 315 000 euros est prévu :

- AAP Mobilité internationale sortante à hauteur de 100 000 euros
- AAP Summer School à hauteur de 15 000 euros
- AAP Accueil d'invités internationaux à hauteur de 130 000 euros. A noter que la DRIF prévoit désormais sur son budget l'ensemble des heures d'enseignement pour les conférenciers invités internationaux soit 60 000 euros. Cela correspond à la partie des heures d'enseignement versées aux professeurs invités, en complément du soutien aux frais de séjour et de transport, et ce, afin d'améliorer l'accueil et l'attractivité de l'établissement. Cette ligne budgétaire était antérieurement prévue sur le budget de la DRH.
- AAP Projet international collectif étudiant. En effet, la DRIF a inscrit cette somme supplémentaire à son budget dans le cadre de la politique d'établissement d'encouragement des mobilités étudiantes. Cette nouvelle action est mise en place afin de soutenir les projets collectifs étudiants à caractère international. En effet, jusque-là ce public ne bénéficiait d'aucun dispositif (appel à projets) ou financement européen permettant d'accompagner un projet d'étude ou scientifique organisé de manière collective. Dans un premier temps, la demande porte sur 10.000 euros.

2.2. Dépenses de fonctionnement

(Axe 3 – Objectif 1, 3 et 6)

Les autres dépenses prévues sur dotation établissement sont liées à des frais de fonctionnement incompressibles de la structure, en particulier les cotisations aux réseaux internationaux dont l'établissement est membre (Campus France, Institut des Amériques, Agence Universitaire de la Francophonie, Centre Jacques Cartier, réseau Euraxess).

Sont également programmées des dépenses liées aux frais engendrés par l'accueil des délégations étrangères dans le cadre des partenariats institutionnels mais également par les missions politiques respectivement confiées à la vice-présidente relations internationales, à la chargée de mission "*stratégie d'internationalisation à la maison*", ainsi qu'à l'ensemble des missions assurées par les personnels de la DRIF (réunions, formations...).

Par ailleurs, il est prévu de renouveler l'ensemble des supports de communication internationale et de mettre en place une stratégie de communication solide et adaptée en fonction des publics présents sur les divers salons internationaux auxquels participera la DRIF.

Cet ensemble d'activités représente un total 88 600 euros. A noter que ces dépenses ne peuvent être couvertes par aucun financement Erasmus+ puisqu'il s'agit de subventions fléchées sur des projets européens qui représentent à eux seul 80% des ressources du service.

3. LES PROJETS DE SOUTIEN A LA MOBILITE SUR RESSOURCES EUROPEENNES

(Axe 3 – Objectifs 1, 4 et 6)

Le développement de la mobilité sortante étudiante aux niveaux Licence, Master et Doctorat est une priorité adossée aux dispositifs KA1 Erasmus+ et se déclinent au travers de plusieurs conventions de financement pluriannuelles respectivement dédiées au volet études (sur périmètre UCA) et au volet stages (sur périmètre site).

Aux conventions citées ci-dessus vient s'ajouter une convention de financement pluriannuelle dédiée aux actions de mobilités internationales de crédits (projets extra-européens en partenariat avec l'Albanie, le Maroc, le Kirghizistan et la Géorgie).

L'ensemble des conventions représente au cumul une enveloppe de 1 941 852 euros, revue à la hausse dans le cadre de la nouvelle programmation Erasmus+.

4. LE RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL INTERNATIONAL

4.1. Les actions dans le cadre de Labellisation « Bienvenue en France »

(Axe 1 – Objectifs 1, 2, 3 et 4)

La qualité de l'accueil des publics internationaux est un enjeu fondamental pour l'internationalisation et l'attractivité de notre établissement. Le Label "*Bienvenue en France*" fixe un standard de qualité international dans les établissements d'enseignement supérieur français et est délivré aux établissements désireux de mettre en valeur leurs dispositifs d'accueil pour les mobilités individuelles (*). Depuis 2019, notre établissement a obtenu cette labellisation et a pu bénéficier du fonds d'amorçage pour renforcer les dispositifs existants mais également en déployer de nouveaux.

A ce titre et afin de répondre à nos obligations liées à la Labellisation, les crédits inscrits pour 2023 s'élèvent à 12 500 euros. Ils seront utilisés pour le renforcement des outils d'accueil des mobilités individuelles :

- La pérennisation des actions engagées : événements d'intégration, supports de communication, espace physique d'information en partenariat avec le CROUS et déploiement d'une plateforme numérique « Feel Français » dédiée aux nouveaux arrivants internationaux....
- La montée en puissance de l'espace Accueil Etudiant notamment avec la mise en place d'actions au niveau des sites délocalisés.
- Les coûts fixes comme la maintenance et l'hébergement de la plateforme « Feel Français » et renouvellement du Label.
- Et les prévisions budgétaires pour de nouvelles actions (parrainage international / formation à l'interculturalité / rencontres thématiques / événement d'intégration des chercheurs et de leurs familles ...).

*(*Il s'agit des étudiants qui viennent au sein de notre établissement hors des conventions d'accord. Ce public représente 80% de nos étudiants internationaux)*

4.2. Renforcement des actions pour les publics réfugiés

(Axe 3 – Objectifs 1, 4 et 8)

L'arrivée, au sein de la DRIF, d'une personne dédiée aux publics réfugiés et en exil permettra de structurer et de piloter en central l'ensemble des dispositifs à destination de ces publics. La DRIF travaille activement à la construction et à la consolidation d'un réseau avec les différentes structures de l'Etat pouvant venir en aide aux réfugiés (DDETS, Préfecture ...).

Par ailleurs, la recherche de fonds (mécénat) et la réponse aux multiples AAP sera une des missions prioritaires sur ce périmètre.

Enfin, l'ensemble des dispositifs qui seront déployés à l'échelle des publics réfugiés et en exil s'appuieront sur l'aide logistique et organisationnelle fournie par les équipes du centre FLEURA.

5.LES PROJETS ADOSES AU CENTRE FLEURA

(Axe 3 – Objectifs 2, 4 et 8)

Le centre Fleura a pour objectif d'assurer de la formation initiale et continue en Français Langue Etrangère. Ce faisant, il constitue un outil au service de la réussite des étudiants internationaux sur le site.

Les activités du centre permettent de générer des recettes sur la base des frais d'inscription engrangés au titre des certifications (DELF-DALF), des stages de formation et des Diplômes d'Université proposés, ainsi que des subventions reçues au titre des projets conduits en faveur des publics réfugiés. Soit un total prévisionnel de 337 000 euros.

Parallèlement, il est prévu des dépenses à hauteur de 189 690 euros pour couvrir le co-financement des appels à projets, l'achat de matériel pédagogique et les dépenses courantes de matériel pour l'administration. Les dépenses pédagogiques permettent d'assurer l'obtention du Label Qualité FLE permettant le maintien de la visibilité et de l'attractivité du centre. Cette année également le centre FLEURA souhaite développer les événements d'intégration (Talent Show / Goûter de l'international / Cafés linguistiques ...) à destination des publics dont il a la charge. Ceux-ci seront organisés en lien étroit avec le pôle « *Accueil et attractivité* » de la Direction.

CONCLUSION

Les nouveaux projets qui seront mis en place au niveau de la DRIF s'inscrivent pleinement dans les objectifs détaillés dans l'axe 3 du contrat de site.

Dans cette continuité, la DRIF est fortement impliquée dans le pilotage des missions des chargés d'internationalisation, récemment recrutés au niveau des Instituts. Afin de répondre à la commande de la Gouvernance (Axe 3 - Jalon 10 du contrat de site) l'une des missions qui leur a été confiée est celle de la cartographie des partenariats internationaux stratégiques du niveau du site. Cet état des lieux permettra de structurer et d'adapter la stratégie internationale de l'établissement sur le long terme.

Mission « recherche, innovation et valorisation »

1. MISE EN ŒUVRE DES TRAJECTOIRES DE LA RECHERCHE DANS LE NOUVEAU CONTRAT

La politique recherche de l'UCA se construit en lien avec la politique du site clermontois sur la base du projet I-Site labellisé en mars 2022. Elle s'appuie sur les appels à projets dont l'UCA est lauréat comme le label SAPS et le label PUI et prépare les éventuelles évolutions liées aux projets déposés (Université Européennes ERASMOB et ASDESR sur la cellule Europe). Cela appelle une coordination des missions.

1.1. Mutualiser l'activité de recherche au sein de l'université et avec les partenaires du site clermontois

L'UCA a organisé la recherche avec ses partenaires EPST en veillant à renouveler les conventions-cadres. A cet effet, l'UCA et ses partenaires travaillent de concert sur la gestion des contrats et la gestion des résultats de la recherche (en liaison avec sa filiale Clermont Auvergne Valorisation).

L'UCA mutualise maintenant les activités sur le site concernant la sensibilisation des dépôts de projets européens avec le CNRS en vue d'augmenter le taux de succès. De même, avec le CNRS et INRAE, des réunions ponctuelles sont organisées afin de fluidifier la transmission d'informations.

Cela permet aussi de préparer l'émergence de la Maison de l'Innovation avec les partenaires du site, impliqué dans le PUI.

1.2. Un budget recherche en constante progression

L'allocation des moyens consacrés à la Recherche fait l'objet d'une réflexion constante de la part du Conseil de la Recherche. Elle s'est axée sur l'activité de recherche avec le double objectif de renforcer la recherche dans les laboratoires et leur articulation avec la labellisation I-Site d'une part et d'autre part de promouvoir la recherche pluridisciplinaire en relation avec les partenaires académiques.

Le budget de la Recherche 2023, proposé au vote du Conseil de la Recherche de novembre 2022 s'élève à plus de 10.4 M€ (hors I-Site) répartis comme suit :

- 2 970 k€ de dotation aux laboratoires
- 200 k€ de dotation aux 5 écoles doctorales et au Collège des Ecoles Doctorales
- 242 k€ de dotation à un ensemble d'autres structures
- 5 880 k€ dédiés à la politique de l'UCA en faveur des études doctorales : 56 allocations de thèse financées en 2023
- 1 114 k€ pour des actions transverses.

1.3. Renforcer l'internationalisation de la recherche pour une meilleure visibilité

L'internationalisation de la recherche est un mot clé de l'établissement expérimental et du contrat d'établissement. Il s'agit d'un axe qui renforce l'attractivité du territoire et le rayonnement de ses activités.

A cet effet, l'UCA coordonne l'Alliance Européenne de la Mobilité Durable (ERASMOB) avec l'objectif de développer l'interdisciplinarité et les synergies en matière de formation, de recherche et d'innovation et répondre aux enjeux de sociétés de mobilité durable auxquels l'Europe fait face actuellement.

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel "universités européennes" du programme Erasmus + 2022. Il sera redéposé le 31 janvier 2023 avec un consortium élargi à des partenaires d'Europe du Sud.

De même, les activités concernant le label HRS4R - intégrant l'INP – se finalisent afin de respecter le délai en 2024.

1.4. Renforcer les activités de culture scientifique

L'UCA a obtenu, en première vague - en novembre 2021 - le Label "Science Avec et Pour la Société (SAPS)" du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour le projet stratégique SAPSAU 2022-2024 (Sciences Avec et Pour la Société en Auvergne), qui consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires auvergnats. L'UCA a obtenu la plus forte dotation au niveau national : 500 K€ par an pendant trois ans.

Ce projet s'est concrétisé début 2022 par la constitution du Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne au sein de la DRED (évolution du CCSTI en CESPAAU), et la mise en place au niveau de l'UCA et de ses membres associés d'un COPIL SAPSAU piloté par la Directrice Stratégique du Dialogue Science et Société de l'UCA, d'une Assemblée Générale des Partenaires et de groupes de travail opérationnels pour réaliser les cinq grands livrables (Puy de Sciences, Focus jeune public, Musée virtuel, Formation à la médiation et Réponses aux AAP dédiés CSTI). 2023 sera l'année de la sortie du portail web de diffusion des sciences en Auvergne "Puy de Sciences", qui va donner une forte visibilité aux actions de CSTI menées avec le réseau de partenaires.

Par ailleurs, le journal de la Recherche LE LAB s'est étendu en 2022 aux établissements associés dans le cadre de la coordination territoriale, avec pour objectif de diffuser l'actualité de la recherche sur l'ensemble du site clermontois. Le Conseil de la Recherche fait voter dans ses actions transverses une subvention dédiée.

1.5. Valoriser le doctorat

Plusieurs dispositions de la LPR visent à renforcer l'attractivité du doctorat afin de rendre le doctorat et les débuts de carrière plus attractifs. La loi vise à redonner aux jeunes le goût des carrières scientifiques.

La majorité des mesures entrent en vigueur au plus tard au 31 décembre 2022 notamment l'extension de l'usage du titre de docteur dans la vie courante, le suivi de la situation professionnelle des docteurs (enquêtes à 1, 3 et 5 ans), le fait que les titulaires du doctorat peuvent postuler à la Direction d'un établissement public de recherche, le renforcement de l'intégrité scientifique et l'introduction du Serment du Docteur.

La reconnaissance du diplôme national de doctorat dans les conventions collectives doit intervenir avant le 31 décembre 2025.

Il est à noter que le Pôle des Etudes Doctorales a déployé le logiciel ADUM pour la gestion et le suivi des inscriptions en doctorat.

2. EVOLUTION DU L'ECOSYSTEME DE L'INNOVATION

L'UCA travaille depuis septembre 2019 de concert avec sa filiale de valorisation Clermont Auvergne Innovation (CAI), en charge de la détection, maturation et transfert de technologies des résultats de la recherche du site auvergnat. Le contrat cadre entre l'UCA et CAI a été signé en 2022 et délimite les périmètres des missions du Pôle Valorisation de la Direction de la Recherche de l'UCA.

De même, l'obtention du PUI demande une articulation territoriale entre les partenaires.

2.1. Périmètres des missions de valorisation UCA - CAI

Le contrat cadre UCA-CAI organise les missions de valorisation de la recherche de la manière suivante :

Le pôle valorisation de la DRED est en charge de la rédaction, la négociation des contrats de recherche - plus de 400 contrats initiés et 337 signés -, la gestion administrative, financière et juridique des plateaux techniques - 36 plateaux adhérents UCA PARTNER - ainsi que le développement des partenariats publics.

CAI a en charge la détection, la maturation, le développement des partenariats privés, la gestion de la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la création d'entreprises innovantes.

L'UCA et CAI travaillent sur le partage d'un système d'informations commun qui permettrait à chacun d'avoir les informations en temps réel.

De même, le Pôle valorisation de la DRED travaille maintenant sur le même système d'informations que le CNRS - PCRU - sur les contrats de recherche.

2.2. La mise en place du PUI

L'UCA fait partie des cinq établissements sélectionnés pour piloter un Pôle Universitaire d'Innovation. Une dotation de 2,5 millions d'euros a été allouée à l'UCA avec l'objectif de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et optimiser la valorisation et le transfert de technologie de l'ensemble des projets innovants.

Pour ce faire, l'UCA, au sein du comité de pilotage créé à cet effet, a réalisé, dans une démarche collective, un autodiagnostic afin de construire une stratégie d'innovation et définir une feuille de route avec les objectifs suivants :

- Favoriser les interactions entre les acteurs du PUI de manière à gagner en efficacité, en productivité et en efficience ;
- Intensifier le flux de création de projets innovants ;
- Densifier le maillage territorial en termes d'innovation et d'entrepreneuriat ;
- Contribuer collectivement à l'attractivité territoriale.

Ces thématiques ont donné lieu à six ateliers permettant des échanges entre les différents partenaires impliqués dans le sujet à traiter : place de l'université dans son écosystème, incubation, modules courts de formation à l'entrepreneuriat, aspects transverses liés au campus d'innovation, relations avec les entreprises et filières de formation diplômantes à l'entrepreneuriat.

Un document d'analyses est attendu pour la fin de l'année.

2.3. L'émergence de la Maison de l'Innovation

La Maison de l'Innovation a pour objectif de symboliser un lieu unique d'échanges et de mutualisation de pratiques sur les aspects de valorisation et d'innovation. Elle se situe sur le campus des Cézeaux dans le bâtiment actuel de la DRED qui occupera le 1er étage.

CAI mais aussi Pépite Auvergne, le CNRS et des pôles de compétitivité devraient rejoindre la Maison de l'Innovation à la fin des travaux prévus au printemps 2023.

1.MISSION RESSOURCES HUMAINES

1.1. La formation des personnels

Dans une perspective forte de développement des compétences de chacun d'un pilotage à moyen terme de la formation de ses personnels, depuis 2018, l'Université Clermont Auvergne se dote d'un plan pluriannuel.

Le précédent visait au maintien des fondamentaux existant, comme les préparations aux concours ou l'hygiène et la sécurité, et apportait un développement conséquent sur des thématiques nouvelles et nécessaires au nouvel établissement.

C'est ainsi qu'une attention particulière a été portée à la promotion des formations à destination des enseignants et enseignants-chercheurs, notamment avec la création de modules scientifiques récurrents ou la mise en place d'un accompagnement équilibré à la prise de poste des nouveaux Maîtres de Conférence. Par ailleurs, une meilleure prise en compte de l'ancrage et de l'aspect géographique de l'Université a été opérée en construisant de nombreuses formations au plus près des agents sur les sites territoriaux, et un lien renforcé, se basant sur un principe de collaboration et d'échange, a été établi avec les partenaires du site clermontois tels que le Rectorat, le Crous et les EPST.

Ce plan et surtout sa réalisation ont, de plus, mis l'accent sur le développement des thématiques du management ou du numérique, mais surtout, autour des responsabilités sociales, sociétales et environnementales en accompagnant de manière volontariste le schéma directeur du handicap, mais aussi en construisant des formations autour de l'utilisation de méthodes alternatives aux produits chimiques ou des stages d'écoconduite. Cela s'est également traduit par la mise en place de modules sur des sujets tels que l'égalité femme/homme, la lutte contre le harcèlement ou les risques psycho-sociaux.

Dans une démarche d'accompagnement des carrières et de valorisation des parcours de chacun, l'Université s'est doté d'un dispositif permettant aux agents d'ouvrir leur horizon professionnel, que ce soit par la reprise d'étude ou l'accès à des formations permettant d'accéder à nouveau projet professionnel qui aura été préparé et accompagné par le conseiller mobilité carrière. Une volonté de valorisation des compétences internes a, quant à elle, donné naissance à une charte du formateur UCA qui s'est traduite par un recours accru à des agents experts pour animer des formations.

Un nouveau plan pluriannuel de formation sera réalisé. Tout en maintenant les bases acquises, d'autres axes ou thématiques seront développé(e)s trouvant un équilibre juste entre présentiel, distanciel et auto-formation, tout en intégrant la structuration du nouvel établissement EPE UCA.

Les thématiques qui pourront notamment être développées sont la formation des directeurs de laboratoire et de composante, l'ouverture à l'international, le développement de l'accompagnement à la mobilité et de carrière, l'appui à la cohésion des équipes et un soutien à la thématique du handicap, les formations aux problématiques sociétales et environnementales ; à la qualité vie au travail et l'accompagnement/renforcement du management des cadres avec des modules de recyclage obligatoire.

En matière de lutte contre les Risques Psycho-sociaux (RPS) et le harcèlement en général, une attention toute particulière sera mise en place à destination des encadrants et des nouveaux encadrants.

1.2. La mobilité interne

L'université facilite la mobilité interne de ces personnels et accompagne les structures dans leur restructuration d'emplois. Pour ce faire, en plus des deux campagnes annuelles de bourse à l'emploi, des campagnes au fil de l'eau peuvent être organisées en fonction des besoins de l'Institution et de l'évolution rapide du marché de l'emploi. La première au printemps permet de préparer la rentrée de septembre et celle de l'automne prépare la campagne d'emplois définitive.

Dans les deux cas, ce pilotage des emplois permet de faciliter la mobilité tout en accompagnant les agents en matière de formation et donc d'adapter les compétences attendues aux besoins.

Par ailleurs, pour les corps enseignants et enseignants-chercheurs, une campagne annuelle de mobilité interne est effective et réalisée avant la campagne d'emplois définitive. Ces mobilités ne peuvent se faire qu'à la demande de l'agent et avec l'avis favorable de la structure de départ et de celle d'accueil.

1.3. Le schéma directeur handicap

L'année 2018 a vu aboutir le travail effectué autour du schéma directeur du handicap (SDH) de l'UCA. Ce schéma directeur particulièrement riche a commencé à être mis en œuvre en 2018 et a démarré pleinement en 2019. Du point de vue RH, le SDH a un impact direct sur les recrutements, l'accompagnement, la formation des personnels et vise clairement à faire évoluer la perception du handicap au travail.

Des ajustements pour prolonger le SDH seront réalisés dans le cadre du contrat d'établissement. Des nouvelles dispositions expérimentales nationales seront également appliquées.

2. MISSION NUMERIQUE

2.1. Poursuite de l'investissement dédié à l'homogénéisation des services numériques en contexte UCA

En 2023, l'effort d'investissement de l'établissement portera sur les axes suivants :

- Depuis la structuration de l'EPE UCA au 1^{er} janvier 2022 et la création des instituts, les AAP sont maintenant intégrés dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) des instituts. A ce titre la DOSI va porter l'ensemble des dépenses IT de ces CPOMs. Les besoins remontés pour les cinq années à venir portent essentiellement sur des besoins d'hybridation des formations et la mise à niveau des équipements numériques présents dans les composantes.
- La migration des ressources pédagogiques des composantes sur l'infrastructure de virtualisation centralisée, hébergée dans le Datacenter arrive bientôt à son terme. Cette première partie a permis de travailler sur la réduction du coût d'hébergement actuellement assuré par les composantes. Maintenant nous devons travailler sur l'organisation des équipes de proximité en lien avec cette solution centralisée. En complément de cette démarche de centralisation des ressources serveurs, plusieurs chantiers sont lancés comme la double adduction optique des sites de l'UCA.
- Suite aux différents confinements, on voit exploser les besoins de connexions nomades des étudiants et des personnels au sein des sites universitaires. Pour répondre à ces nouveaux usages, nous allons continuer à investir sur le réseau wifi en renouvelant les bornes les plus anciennes et en augmentant la couverture de ce réseau. La mise en œuvre des nouvelles directives sur le télétravail et l'augmentation des demandes a conduit l'établissement à investir sur des équipements mobiles afin

de répondre à une majorité de situations. La démarche côté DOSI consiste à doter les agents d'un équipement nomade afin que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions.

- Le projet de sécurisation des services hébergés dans le data centre Turing (plan de reprise d'activité (PRA)) va se poursuivre l'année prochaine avec le lancement de l'appel d'offre pour retenir le data centre de secours. Une fois celui-ci retenu, il sera nécessaire de créer l'infrastructure réseau afin d'interconnecter d'une manière fiable et résiliente ces data centres. Cette étape réalisée, il est prévu d'installer les premiers équipements à distance courant 2023, le projet devant être totalement opérationnel en 2024.
- Cette année, nous avons souhaité identifier plus clairement les masses financières et les moyens humains sur le sujet de la sécurité informatique. Cela va nous permettre de poursuivre les démarches initiées en 2022, audit de sécurité sur un périmètre défini, finalisation du déploiement d'un client EDR (Endpoint Detection and Response) sur l'ensemble des postes administratifs et la finalisation du remplacement de l'anti-virus Kaspersky suite à la décision de Bercy.
- Plusieurs dossiers à fort enjeu seront également portés au cours de l'année 2023 par la DOSI. On peut citer le projet d'urbanisation du pôle partenariats avec la création d'un entrepôt de données, d'un outil de pilotage et l'interfaçage avec les différentes briques du Système d'Information (convention, stage, ...), la mise en place d'un outil d'évaluation des enseignements, le lancement du projet archivage en lien avec l'AMUE.
- Le passage en exploitation de l'hébergement du SI scolarité « pegase », proposé aux établissements en mode SAAS, permettra d'accroître et de sécuriser la capacité de déploiement de la solution au niveau national. Actuellement, seule l'Université de Strasbourg assurait ceci. Au cours de l'année, il sera nécessaire d'adapter la capacité technique du data centre Turing aux besoins formulés par le projet PC Scol.
- La réorganisation de la DOSI a permis de mettre en évidence, entre-autre, le besoin de structuration de l'offre de service à destination des structures de recherche de l'établissement. A ce titre, le pôle d'appui à la recherche & mésocentre disposera pour l'année d'une enveloppe pour maintenir et renouveler une partie de l'infrastructure de recherche (mésocentre) qui a été majoritairement financée par les précédents CPER, notamment en 2014 et 2015. Cette démarche permettra de maintenir une offre de service de qualité pour les différentes équipes de recherche.

2.2. Le fonctionnement des services numériques

Les dépenses de fonctionnement concentrent essentiellement les redevances de maintenance éditeurs ou constructeurs, avec une concentration forte sur le SI technique (reprographie, sauvegarde, bureautique, équipements) et sur le SI de gestion (scolarité, finance, RH, recherche, ...). En effet, ce dernier s'est professionnalisé auprès d'éditeurs privés y compris via l'offre AMUE. Sa couverture a augmenté ces dernières années. Les SI pédagogiques s'appuient quant à eux plus fréquemment sur des solutions participatives issues de la communauté et/ou des solutions open sources.

L'adhésion à l'accord cadre missions ESR va permettre à l'UCA de proposer prochainement un processus de gestion des déplacements totalement dématérialisé. Le périmètre fonctionnel couvrira la demande d'ordre de mission, sa validation jusqu'à la gestion des états de frais. Le déploiement a été reporté sur mi-2023 pour le volet mission.

Nous poursuivrons l'extension de l'outil de signature électronique en 2023. Sur l'année précédente, un pilote a permis de valider ce nouveau processus. Il a permis de simplifier et de fluidifier la signature

des conventions de stage. Processus complexe avec un nombre important de signataires. Ce périmètre sera étendu cette année à d'autres composantes.

Le projet « Erasmus Without Paper (EWP) », qui a pour objectif la dématérialisation des procédures administratives sur la mobilité étudiante, en lien avec la direction des relations internationales, sera poursuivi.

La crise sanitaire et la nécessité d'organiser le travail à distance pour l'ensemble des personnels ont mis en évidence le besoin et le rôle d'un service « front desk » pour la DOSI. Ce guichet unique a permis de traiter l'ensemble des demandes de travail à distance et de structurer l'activité des équipes de proximité, entre-autre pendant le confinement. Au cours de l'année 2023, nous allons continuer à développer cette organisation en renforçant les moyens RH afin de pouvoir élargir le périmètre fonctionnel.

Mission « immobilier »

1. UN BUDGET CONFORME A LA STRATEGIE IMMOBILIERE DE L'ETABLISSEMENT

Le budget proposé en 2023 s'inscrit à la fois sur la stratégie d'établissement voté en CA du 21 février 2020 mais également sur le plan de sobriété de l'établissement. Cette stratégie correspond à l'application du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière et se traduit par la réalisation d'opérations sur le patrimoine dévolu et en lien avec le CPER 2021/2027 en cours de finalisation avant signature.

1.1. CPER 2021 - 2027

Les négociations autour du CPER débutées depuis plus de deux ans n'ont pas encore abouti à une signature. Cet état de fait a des conséquences sur l'élaboration budgétaire 2023 et aura un impact en termes de délais sur les opérations prévues. Pour pallier ce risque, l'établissement s'est engagé sur des études dites préalables (études de faisabilité) sans aller plus loin dans l'attente d'une officialisation des opérations retenues. C'est le cas concernant le bâtiment Gergovia (diagnostics divers, programmation) et le site de la station de Besse (études économiques). L'opération de Montluçon sur le bâtiment GEII (OP977) déjà très avancée sera au stade des travaux. Le programme de Carnot lui ne démarrera que dans quelques années. Le projet des amphithéâtres pourrait obtenir une part de subvention qui laisserait une part importante à financer par l'établissement, aucune inscription budgétaire pour cette opération ne sera réalisée en 2023. Les travaux de l'opération Learning Centre (OP 857) se poursuivront toute l'année 2023.

1.2. Dévolution

En parallèle du programme du CPER, l'établissement poursuit la remise à niveau de son périmètre dévolu avec la réalisation des études de l'opération de réhabilitation et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment Mitterrand (26 millions d'euros sur plusieurs années). Pour ce faire, un schéma directeur centre-ville a été réalisé pour calibrer au mieux les besoins en locaux d'enseignement, de bibliothèque, de recherche, de vie étudiante et de services centraux. Le deuxième projet concerne le bâtiment informatique de l'IUT des Cézeaux pour lequel les études seront lancées en 2023. Enfin pour le patrimoine dévolu, l'opération de la dernière tranche de mise en sécurité de Dunant (OP 1017) sera normalement réceptionnée en 2023 et devrait permettre de lever l'avis défavorable d'exploitation du plus gros bâtiment de notre parc immobilier, le bâtiment principal de Dunant.

1.3. Nouvelles opportunités – être proactif

Au-delà des deux principales sources de financement que sont le CPER et la contribution de dévolution, l'établissement se prépare pour saisir les différentes opportunités. A titre d'exemple cette année l'établissement a obtenu un financement dans le cadre du plan de Résilience à hauteur de 106 000 euros.

Un nouvel appel à projet Résilience 2 est ouvert pour la fin d'année 2022 et pourrait permettre le financement d'opération de faibles montants mais assurant des économies d'énergie significatives. Par ailleurs, l'UCA reste engagée dans le groupe pilote (PEEC 2030) dans l'optique d'obtenir de nouveaux financements.

Dans le même sens, l'établissement cherche des opportunités de cofinancement notamment avec l'appui du FEDER.

2. STABILISATION DES COMPETENCES DE LA DPIE

L'organigramme de la Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Energie (DPIE) est structuré autour de deux piliers d'activités :

- Les activités techniques et énergétiques : POTER, MOOP et MEE (46 agents au total)
- Les activités supports indispensables : financier, juridique, système d'information, marchés immobiliers (procédures et exécution). La création du Pôle Administratif, Financier et juridique répond à la nécessité d'optimiser les ressources en la matière (12 agents au total).

L'année 2022 se traduit par un turn-over important sur la fonction immobilière. Deux responsables de service ont, ou, vont quitter la direction à quelques mois d'intervalle, tout comme plusieurs autres collègues au siège. Sur 30 personnes c'est au final 6 départs en moins de 6 mois ce qui a pour conséquence de fragiliser la structure d'autant que l'année 2023 sera une année de plan de charge important avec la signature et le lancement des opérations du CPER, l'approbation de la dévolution totale du parc immobilier UCA ainsi que de nouvelles opérations venant s'ajouter dans le cadre d'une démarche estampillée « sobriété énergétique ». L'un des critères de réussite de l'année 2023 sera donc également d'accueillir et de stabiliser les effectifs de la direction.

3. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES : SECURITE ET ACCESSIBILITE

Chaque année, l'établissement reçoit sur sa dotation globale des crédits de mise en sécurité et d'accessibilité basés sur une remontée des besoins fournie par l'établissement tous les deux ans. Plusieurs opérations ont été initiées par ces crédits. Sur les années 2019-2020, l'UCA a reçu 400 000 € de crédits de sécurité pour la troisième tranche de mise en sécurité de STAPS (OP 996) et 200 000 € de crédits sur l'opération de mise en accessibilité des sites tertiaires des Cézeaux (OP 1003). Pour l'année 2021, l'UCA a obtenu 50 000 € pour les travaux de mise en conformité de mathématiques, 30 000 € pour la sécurisation des accès de chimie et 100 000 € pour les travaux d'accessibilité du Pôle Physique. Ces dernières opérations sont en cours de réalisation ou sont inscrites au budget initial 2023.

4. UNE HAUSSE DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENERGIE

Il est constaté une hausse des coûts de construction sur l'ensemble des projets de l'établissement. De même des retards dus à des difficultés d'approvisionnement existent aussi.

La hausse la plus importante concerne l'énergie et notamment certains fluides comme l'électricité et le gaz. Sur l'année 2022 il a été difficile d'obtenir des propositions de fournitures d'électricité. Les fournisseurs sont frileux à proposer leur tarif du fait de la volatilité importante du marché et de l'absence de visibilité sur le long terme. Compte-tenu des tarifs très importants, l'Université ne s'est engagée que sur un an sur les tarifs proposés. L'augmentation du tarif de l'électricité est de plus de 400 %. Les hausses du gaz ne sont pas encore connues mais les prévisions d'augmentation sont du même ordre.

Malgré les mesures de sobriété et les économies d'énergie qui seront réalisées en 2023, l'impact est très fort. La question de l'énergie était déjà un axe central de la stratégie de l'établissement. L'Université a été la première à réaliser un intracting. Elle est l'une des 10 universités de départ pour le projet PEEC 2030 et son précédent CPER était déjà axé sur le programme EcoCampus.

Que ce soit pour le respect du décret tertiaire qui oblige l'établissement à baisser pour chacun de ces ERP ses consommations énergétiques de moins de 40 % en 2030 ou que ce soit la hausse structurelle du coût de l'énergie, cette question s'avère prépondérante et dépasse amplement le cadre strict de l'immobilier.

Fondation UCA

La fondation de l'Université Clermont Auvergne, première fondation universitaire en France a pour vocation de renforcer les actions menées par notre université, en particulier dans les domaines suivants :

- Le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence ;
- Le développement de l'innovation et de la création d'entreprises ;
- L'optimisation de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- L'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationale de l'UCA.

Elle contribue à intensifier l'attractivité du territoire auvergnat en conjuguant les forces de l'université, des acteurs de l'ESRI, des entreprises et des collectivités locales.

Pour chaque projet, l'origine de financement est prédéterminée. Outre le financement sur les fonds de la fondation, il existe plusieurs sources de financement : subventions et dons (affectés ou non) d'origine publique ou privée.

Le budget 2023 de la fondation est décliné en trois axes :

- Employabilité et professionnalisation des étudiants, pédagogie ;
- Excellence de la recherche ;
- Développement durable, inclusion et solidarité.

1. EMPLOYABILITE ET PROFESSIONNALISATION DES ETUDIANTS, PEDAGOGIE

Les usagers d'une université sont les étudiants et ils sont les premiers à être accompagnés par la fondation afin de préparer leur avenir et leur permettre de s'insérer rapidement et dans les meilleures conditions dans le milieu professionnel. Pour ce faire, la fondation les accompagne à plusieurs niveaux :

- Soutien aux projets pédagogiques innovants ;
- Soutien à la création d'entreprise : le soutien financier aux projets et à la mobilité des étudiants entrepreneurs ;
- Remise de prix de majors de promotion ;
- Remise de bourses spécifiques aux étudiants en fonction de leurs besoins (par ex., les étudiants en pharmacie qui doivent faire un stage en milieu rural ou encore des bourses de mobilité internationale à l'IAE).

2. EXCELLENCE DE LA RECHERCHE

De nombreux projets sont soutenus et/ou développés et/ou financés par la fondation, avec pour objectif la promotion de l'excellence de la recherche et la mise en lumière des enseignants-chercheurs clermontois. On peut citer :

- Le prix de la recherche ;
- Le prix du jeune chercheur ;
- Les bourses de mobilité internationale à destination des enseignants-chercheurs ;

- Le soutien de mécènes à des projets de recherche (fonds dédiés sur une période déterminée) ;
- L'organisation de soirées conférences au grand public et au tissu socio-économique régional (promotion des travaux des enseignants-chercheurs).

En outre, six chaires, exclusivement financées par des dons et subventions de partenaires, sont prises en compte au titre du budget 2023 pour un montant de 419 344 € au total. De nouvelles chaires sont également en cours de maturation dans des domaines très diversifiés (thermalisme, neurologie pédiatrique par exemple).

2.1. Chaire "Confiance numérique" - Création en 2014

Cette chaire consiste en l'étude de la possibilité de créer un écosystème allant au-delà des frontières (géographiques, technologiques, universitaires, de compétences, etc.) afin de faire progresser la recherche sur la notion de confiance numérique.

Laboratoire de rattachement : LIMOS. Responsable scientifique : A. Guitton.

2.2. Chaire " Santé et territoires" - Création en 2018

Cette chaire approche les grandes problématiques des établissements et acteurs de santé, la coopération entre les acteurs de la santé autour du parcours patient, la reconfiguration des organisations hospitalières, le développement de la e-santé et de la télémédecine, la soutenabilité financière et le pilotage des établissements.

Laboratoire de rattachement : CleRMA. Responsables scientifiques : C. Rochette et L. Mériade.

2.3. Chaire UNESCO "ÉducationS et santé" - Création en 2018

La raison d'être de cette chaire, qui a obtenu le double label "Nations Unies" et "OMS", est d'apporter des réponses efficaces aux problématiques contemporaines de prévention en matière de santé sur la base des données scientifiques et des pratiques des acteurs.

Laboratoire de rattachement : ACTÉ. Responsable scientifique : D. Jourdan.

2.4. Chaire "Archéologie - ARVERNES 2.0" - Création en 2019

Cette chaire a pour double-objectif d'analyser des artefacts et écofacts découverts anciennement lors de fouilles et conservés dans des dépôts archéologiques, et de documenter le potentiel encore enfoui de sites majeurs en utilisant des méthodes non-invasives. Ce travail s'effectue sur quatre sites emblématiques (Martres-de-Veyre ; le Puy-de-Dôme ; Lezoux ; le Mont-Dore).

Laboratoire de rattachement : Maison des Sciences de l'Homme (USR 3550). Responsable scientifique : B. Dousteysier.

2.5. Chaire "Santé en mouvement" - Création en 2021

La chaire "Santé en mouvement", est basée sur les mots suivants : "Observer - Comprendre - Agir - Former". Il s'agit de :

- Mieux comprendre les comportements d'activité et de sédentarité des populations et leurs déterminants,
- Identifier leurs effets sur la santé physique, métabolique et psychosociale de la population,
- Élaborer de nouvelles stratégies de lutte contre la sédentarité et de promotion de l'AP pour tous (prévention primaire à tertiaire),
- Se démarquer des autres Chaires avec une activité Identifiante pour l'UCA et la région.

Partenaires : Clermont Auvergne Métropole, Santé Prévention.

Laboratoire de rattachement : AM2P (Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques) – UFR STAPS. Responsables scientifiques : M. Duclos et D. Thivel.

2.6. Chaire "3D Oral Twins" - Création en 2022

La faculté de chirurgie dentaire de Clermont-Fd est à la pointe en matière de pédagogie innovante dans l'enseignement avec une salle de simulation très bien équipée (pour respecter le "Jamais une 1ère fois sur un patient"). Le projet 3D ORAL TWINS (3DoT) objective la mutualisation de plusieurs plateformes et/ou compétences dans le domaine du numérique odontologique afin d'optimiser le développement des procédures de simulations et de soins en médecine orale.

La recherche de mécènes est en cours et leur engagement sera effectif au printemps 2023.

Laboratoire de rattachement : Centre de Recherche en Odontologie Clinique (CROC) – UFR Odontologie. Responsables scientifiques : Emmanuel Nicolas et Cindy Lance.

Deux nouvelles chaires sont actuellement à l'étude : "Neuron'action" et "Chaire thermale". Ces projets, dont les sujets sont définis et qui sont aujourd'hui dans une phase de recherche de mécènes, ont été présentées lors du gala de la fondation qui s'est tenu le 11 octobre 2022 en présence de nombreux partenaires socio-économiques.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE, INCLUSION ET SOLIDARITE

Afin que les étudiants bénéficient des meilleures conditions possibles pour poursuivre leurs études, il est indispensable de les aider en améliorant leurs conditions de vie au quotidien ; de leur proposer également un environnement sportif et culturel accessible. Il convient également d'accompagner les étudiants en situation de handicap.

Après avoir, en 2021, organisé une levée de fonds citoyenne afin d'aider les étudiants en grande précarité, en 2022, la fondation a souhaité soutenir les étudiants sportifs de haut niveau. Elle a offert une bourse de 350 € à 40 étudiants SHBN pour leur permettre de bénéficier de conditions optimales pour mener à bien à la fois leur projet sportif et universitaire.

La fondation a également organisé en octobre 2022 l'Odyssée arverne qui consistait en un week-end sportif et scientifique sur le plateau de Gergovie. En effet une épreuve de Run and Bike, des randonnées scientifiques et des ateliers de découverte de la culture arverne se sont succédés tout au long du week-end, permettant au grand public de découvrir le milieu universitaire sous un angle nouveau.

D'autres projets sont soutenus par la fondation et se poursuivent en 2023 :

- Couloir universitaire : l'UCA accueille désormais cinq réfugiés pour la poursuite de leur cursus universitaire à Clermont-Ferrand, durant deux années et la fondation prend en charge leurs frais de vie, avec le soutien financier de partenaires.
- Handisport : il s'agit d'accompagner les étudiants en situation de handicap dans la pratique et/ou la découverte de sports. En septembre 2021 et septembre 2022, des étudiants en situation de handicap ont découvert le saut en parapente grâce à la fondation et l'un de ses mécènes. Cette journée sera reproduite dans le Cantal au printemps 2023. De plus, lors de la saison hivernale 2022/2023, c'est au Mont-Dore que les étudiants découvriront des pratiques sportives sur neige.

- Soutien aux sportifs de haut niveau : dans la continuité du projet CAP JOP 2024, des bourses seront attribuées à des sportifs de très haut niveau dans la perspective des jeux olympiques de 2025, qui se dérouleront à Paris.
- Une deuxième édition de l’Odyssée arverne sera organisée en lien avec d’autres services de l’UCA tel que le SUAPS.

En conclusion, la fondation est au service des ambitions de la recherche et de l’enseignement supérieur dont elle accompagne le développement et le rayonnement sous toutes ses facettes. Elle est un acteur incontournable entre le monde socio-économique et le monde académique.

Mission Partenariats, Territoires et Projets Structurants

Le pôle Partenariats et Territoires s'appuie sur l'ensemble des Directions et Services opérationnels et fonctionnels de l'UCA afin d'assurer une coordination de l'ensemble des projets de partenariats structurants dans tous leurs aspects - budget, ressources humaines, communication, formation, recherche, innovation, vie universitaire, contractualisation, ... ainsi que la coordination des interactions et actions territoriales issues des collaborations entre les Instituts, les services centraux et les filiales de l'Université.

Le pôle Partenariats et territoires est ainsi notamment la structure référente pour l'Université en matière d'installation du cadre des appels à projet transverses, il recense les besoins des porteurs et les accompagne, répond aux demandes liées aux réglementations et autres actes de gestion des crédits et assure les liens avec les financeurs dans le cadre des justifications. Il assure la mise en place des actions correspondantes et leur suivi en lien avec les différents services centraux et instituts.

Les activités du pôle permettent d'avoir le panorama des financements externes (PIA, CPER, AAP AURA, collectivités territoriales, ...) que reçoit l'université et de répondre aux demandes de la gouvernance sur l'utilisation et la disponibilité de ces crédits mais aussi sur l'avancée et le bon déroulé de la mise en place des actions.

AXE 1 – POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE UNIVERSITE DE RANG INTERNATIONAL, PORTEUSE DE LA SIGNATURE SCIENTIFIQUE DU SITE

En tant que coordinateur du projet CAP 2025, le pôle Partenariats et Territoires assure la coordination des différents programmes CAP 20-25. Il porte également le programme CAP A-R-T et participe ainsi à la stratégie de reconnaissance scientifique du site par le développement de projets de recherche à fort rayonnement international tout en étant très ancrés territorialement.

- 1.1** Le programme CAP A-R-T induit également un fort effet d'entraînement autour de la thématique de l'I-SITE "concevoir des modèles de vie et de production durables" via les Centres Internationaux de Recherche qui développent leurs actions en associant largement les différentes composantes recherche de l'Université tant dans les sciences fondamentales que dans les sciences humaines et sociales.
- 1.2** Le pôle coordonne également des projets structurants en articulation avec les Centres Internationaux de recherche (CIR CAP2025) dans le cadre du CPER 2021-2027. Ce dernier définit les projets d'investissements structurants (bâtimentaires et recherche) que l'État, le Conseil Régional AURA et maintenant des collectivités territoriales s'engagent à mener et à financer conjointement pour favoriser l'aménagement et le développement des territoires.

AXE 2 – PROMOUVOIR UN ECOSYSTEME INTEGRE DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE LA CREATION D'ENTREPRISES

2.1 Le pôle Partenariats et Territoires est la structure référente assurant le portage opérationnel ainsi que la coordination administrative et budgétaire du PUI. Dans ce cadre, un chargé de projet « Pôle Universitaire d'Innovation » // CAP I-TERR a intégré le pôle depuis novembre 2022 en lien fonctionnel avec le VP en charge de l'innovation, de la professionnalisation et des relations avec le monde socio-économique. Il participe à la négociation de partenariats structurants et stratégiques en synergie et avec l'appui des structures partenaires (accord cadre, laboratoire commun...), il organise les Assises de l'Innovation en décembre 2022, gère le déploiement des Maisons de l'Innovation sur Clermont Ferrand et sur les sites universitaires territoriaux.

2.2 Avant de contribuer à l'augmentation du nombre de partenariats qui est un indicateur fort, le pôle Partenariats et Territoires contribue tout d'abord à la professionnalisation de la relation partenariale de l'université en son sein et avec ses partenaires dont CAI. Ceci se traduit par le travail engagé avec l'ensemble des directions de l'université (dont prioritairement la DOSI, la DAJI et le SAPCG) depuis janvier 2022 et par l'accompagnement de la société CARINA depuis juillet 2022. Un outil de type CRM doit être mis en place en 2023, celui-ci aura un impact financier sur le budget en coût RH mais aussi d'outil informatique.

AXE 3 – CONDUIRE UNE STRATEGIE SYSTEMATIQUE D'INTERNATIONALISATION DU SITE UNIVERSITAIRE ET DE SES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

3.1 Le projet SFRI - CAP GS (graduate school composée de 7 graduate tracks) vise à soutenir une politique d'attractivité internationale renforcée au niveau des Masters et des écoles doctorales :

- Miser sur l'effet d'entraînement des Graduate Tracks aux plan européen et international pour amplifier les flux d'étudiants et de jeunes chercheurs en mobilité accueillis en Master & en Doctorat ;
- Développer le rôle structurant des programmes Graduate Tracks au niveau de la politique de site (implication, dans le projet SFRI, de Clermont Auvergne INP, de l'ENSA-CF, de VetAgro Sup) ;
- Renforcer le continuum Recherche –Formation –Innovation.

3.2 Les effets attendus du projet CAP GS sont notamment traduits par les indicateurs suivants du contrat d'établissement :

- Implication des personnels des EPST dans les formations UCA ;
- nombre d'heures annuelles assurées par des personnels des EPST à l'UCA ;
- nombre de délégations annuelles UCA vers les EPST [Objectif sur la durée du contrat : + 15%] ;
- Nombre annuel d'étudiants internationaux accueillis au niveau Master dans les graduate tracks ;
- Nombre annuel de doctorants internationaux accueillis dans les graduate tracks [Cible 1 : + 10% en point d'étape 2023-24 ; Cible 2 : + 15% en fin du contrat ; Objectif sur la durée du contrat : +10% cible 1 et +15% cible 2.

3.3 En tant que coordinateur du programme CAP 2025, le pôle Partenariats et Territoires s'inscrit dans la stratégie d'internationalisation de l'UCA en matière de recherche et de formation, notamment dans la conception de modèles de vie et de production durables. Ce thème est en effet décliné en programmes scientifiques et transverses soutenus et administrés par l'ISITE. En particulier, le pôle est le référent des centres internationaux de recherche (CIR) de CAP 20-

25 qui sont des leviers clés des axes prioritaires de la stratégie d'internationalisation de l'UCA et du site.

AXE 4 – DEVELOPPER LA CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITE AUX DYNAMIQUES DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES EN MOBILISANT NOTAMMENT TOUS LES LEVIERS DE L'INITIATIVE CAP20-25

- 4.1** Dans le cadre du programme CAP A-R-T il est prévu en 2023 le recrutement de chargé(e) d'actions et de prospections territoriales sur les départements de la Haute-Loire, du Cantal et de l'Allier afin d'amplifier le déploiement territorial de l'initiative CAP 20-25 et d'appuyer le développement des campus territoriaux.
- 4.2** Il s'agit par ailleurs de territorialiser le concept de l'ISITE « concevoir des modes de vie et de production durable » en faisant rencontrer des attentes territoriales émanant des collectivités ou des entreprises et des thématiques recherche de l'Université Clermont Auvergne afin de lever des verrous scientifiques lorsqu'ils existent et d'accompagner le développement des territoires
- 4.3** La construction et la signature de conventions cadres territoriales partenariales sur les campus territoriaux permet d'amplifier les collaborations et les coopérations avec les collectivités de proximité que sont les communautés d'agglomération et les conseils départementaux
- 4.4** Le pôle partenariats et territoires travaille également à l'élaboration de conventions partenariales sur les territoires émergents notamment dans les zones rurales des quatre départements auvergnats grâce à des contractualisations avec des communautés de communes ou des communes

AXE 5 – INSCRIRE TOUS LES PUBLICS ACCUEILLIS A L'UNIVERSITE DANS DES TRAJECTOIRES DE REUSSITE ETUDIANTE ET PROFESSIONNELLE

- 5.1** Le pôle Partenariat et Territoires coordonne l'ensemble des appels à projet de soutien au développement territorial de la Région Auvergne Rhône Alpes La DREETS a par exemple lancé un AAP dont des actions d'accompagnement de la montée en compétences des structures et de leur encadrement en matière d'ingénierie de formation à partir d'une analyse des besoins des entreprises et du territoire, particulièrement sur des métiers en tension. D'autres actions visent à faciliter le développement d'une dynamique partenariale et territoriale autour des enjeux d'accès à la formation.

AXE 6 – ADAPTER LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL A L'EVOLUTION DE SES MISSIONS ET DE SON PERIMETRE

- 6.1** En contribuant à la professionnalisation de la relation partenariale de l'université en son sein et avec ses partenaires dont CAI, le pôle Partenariat et Territoires interagit sur l'amélioration de son pilotage et amène à une réflexion obligatoire sur l'urbanisation de son système d'information (travail engagé avec le groupe de travail et la société CARINA). La mise en place d'un outil de pilotage des partenariats dans leur ensemble et à 360° (dont la brique CRM ne représente qu'une partie des données remontées) est à l'étude. Cet outil est interfacé à un entrepôt de données dont la mise en place nécessite des moyens RH là aussi.

- 6.2** Le travail porté autour de la professionnalisation des outils de gestion des partenariats au sein du pôle Partenariat et Territoires s'inscrit également et en concertation avec les démarches engagées sur la thématique de l'allègement des procédures et plus globalement de simplification administrative. Le premier jalon lancé en 2022 et qui va se concrétiser en 2023 est l'adaptation de l'application_conventions de la DAJI en V2 afin que celle-ci puisse répondre à des besoins de pilotage et afin que celle-ci puisse justement s'interfacer à l'entrepôt de données. Ceci a déjà mobilisé des moyens RH et ceux-ci devront être maintenus en 2023 voire plus.
- 6.3** Le pôle Partenariats et Territoires est la structure référente pour l'Université en matière d'installation du cadre des appels à projet structurants. Il assure une coordination optimale de l'ensemble des projets de partenariats structurants. Le Pôle Partenariats et Territoires s'appuie sur l'ensemble des Directions et Services opérationnels et fonctionnels de l'UCA pour cette mise en œuvre. Il recense les besoins des porteurs et les accompagne dans les aspects budgétaires, financiers comme les autres actes de gestion des crédits et de mise en place de conventions. Une expertise est sollicitée en cas d'instruction juridique auprès des directions et services afin d'apporter le maximum de sûreté. Le Pôle assure les liens avec les financeurs dans le cadre des justifications.

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

1. Autorisations budgétaires limitatives

Tableau des emplois (pour vote)

Budget établissement

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *		
			En ETPT	En ETPT	
			1 337,92		1 337,92
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	9,80	23,53	33,33
		Non permanents	378,76	310,33	689,09
S/total EC			1 726,47	333,86	2 060,34
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					
			1 018,05		1 018,05
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	14,03	73,48	87,51
		CDI			
	Non permanents	CDD	63,25	294,97	358,22
S/total Biatss			1 095,32	368,45	1 463,78
Totaux			2 821,80	702,31	3 524,11
					Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			3 039 (3)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau des autorisations budgétaires (pour vote)

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
ETABLISSEMENT AGREGE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	259 563 120	259 563 120	308 526 606	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	72 175 802	72 175 802	256 246 537	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>			1 401 903	Autres financements de l'Etat
			2 100 565	Fiscalité affectée
Fonctionnement	74 486 577	66 246 430	22 184 380	Autres financements publics
			26 593 221	Recettes propres
			22 320 178	Recettes fléchées*
			800 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	25 293 440	38 387 656	20 373 769	Autres financements publics fléchés
			1 146 409	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	359 343 137	364 197 206	330 846 784	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-		33 350 422	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
ETABLISSEMENT PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	259 207 091	259 207 091	300 269 578	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	72 175 802	72 175 802	248 699 037	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>			1 401 903	Autres financements de l'Etat
			2 100 565	Fiscalité affectée
Fonctionnement	73 727 037	65 429 906	22 164 380	Autres financements publics
			25 903 693	Recettes propres
Investissement	22 653 440	34 961 002	22 320 178	Recettes fléchées*
			800 000	Financements de l'Etat fléchés
			20 373 769	Autres financements publics fléchés
			1 146 409	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	355 587 568	359 597 999	322 589 756	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-		37 008 243	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	-	-	7 547 500	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>			7 547 500	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	238 000	294 984		Autres financements publics
				Recettes propres
Investissement	2 615 000	3 401 654	-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	2 853 000	3 696 638	7 547 500	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	3 850 862		-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2023
UCA FONDATION

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023	Encaissements 2023	
	BI	BI	BI	
Personnel	356 029	356 029	709 528	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>				Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	521 540	521 540	20 000	Autres financements publics
			689 528	Recettes propres
Investissement	25 000	25 000	-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	902 569	902 569	709 528	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			193 041	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**Tableau des dépenses par destination
et des recettes par origine
(pour information)**

BUDGET Etablissement agrégé

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	102 136 292	102 136 292	6 680 141	6 716 661	2 480 202	2 480 202	111 296 635	111 333 155
D101-Formation initiale et continue Licence	101 079 268	101 079 268	3 257 643	3 295 353	1 779 440	1 779 440	106 116 351	106 154 061
D102-Formation initiale et continue Master	1 039 524	1 039 524	3 422 498	3 421 308	700 762	700 762	5 162 784	5 161 594
D103-Formation initiale et continue Doctorat	17 500	17 500	-	-	-	-	17 500	17 500
D105-Bibliothèques et Documentation	5 981 080	5 981 080	1 632 150	1 667 150	119 000	119 000	7 732 230	7 767 230
Recherche universitaire	81 731 189	81 731 189	17 218 457	13 334 920	6 697 844	6 073 383	105 647 490	101 139 492
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	25 408 208	25 408 208	3 949 714	3 065 088	915 494	811 777	30 273 416	29 285 073
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 750 036	8 750 036	778 964	589 042	65 000	-	9 594 000	9 339 078
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 787 401	7 787 401	1 228 713	960 943	335 428	255 428	9 351 542	9 003 772
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 878 056	3 878 056	752 901	499 704	392 235	327 235	5 023 192	4 704 995
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	18 747 965	18 747 965	1 140 277	515 779	97 134	32 285	19 985 376	19 296 029
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	17 159 523	17 159 523	9 367 888	7 704 364	4 892 553	4 646 658	31 419 964	29 510 545
D113-Diffusion des savoirs et musées	47 900	47 900	43 458	16 058	3 000	-	94 358	63 958
D114-Immobilier	6 421 147	6 421 147	33 296 978	29 929 744	12 235 247	27 399 088	51 953 372	63 749 979
D115-Pilotage et support	59 046 432	59 046 432	10 570 093	9 502 597	3 229 664	1 787 500	72 846 189	70 336 529
Vie Etudiante	4 199 080	4 199 080	5 045 300	5 079 300	528 483	528 483	9 772 863	9 806 863
D201-Aides directes	1 176 325	1 176 325	3 274 056	3 308 056	403 025	403 025	4 853 406	4 887 406
D202-Aides indirectes	409 522	409 522	599 750	599 750	50 000	50 000	1 059 272	1 059 272
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 613 233	2 613 233	1 171 494	1 171 494	75 458	75 458	3 860 185	3 860 185
TOTAL	259 563 120	259 563 120	74 486 577	66 246 430	25 293 440	38 387 656	359 343 137	364 197 206

Contrôle cohérence tableau 2

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

ok

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	256 246 537	-	-	-	-	-	-	-	256 246 537
FD020-Droits inscriptions	-	-	-	-	4 679 482	-	-	-	4 679 482
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	10 685 974	-	-	-	10 685 974
FD040-Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	612 415	-	-	-	612 415
FD050-Etudes et travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)	-	-	-	-	1 519 139	-	-	84 044	1 603 183
FD070-ANR investissements d'avenir	-	-	-	131 414	-	-	11 123 600	-	11 255 014
FD080-ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	3 386 157	-	-	2 086 289	-	5 472 446
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région	-	-	-	4 537 215	-	-	1 989 999	-	6 527 214
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE	-	-	-	8 881 477	-	-	3 896 381	-	12 777 858
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres	-	1 401 903	-	5 104 004	921 055	800 000	1 277 500	10 000	9 514 462
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs	-	-	-	-	522 054	-	-	-	522 054
FD130-Autres recettes	-	-	2 100 565	144 113	7 653 102	-	-	1 052 365	10 950 145
TOTAL	256 246 537	1 401 903	2 100 565	22 184 380	26 593 221	800 000	20 373 769	1 146 409	330 846 784

Contrôle cohérence tableau 2

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

ok

BUDGET Etablissement Principal
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	102 136 292	102 136 292	6 680 141	6 716 661	2 480 202	2 480 202	111 296 635	111 333 155
D101-Formation initiale et continue Licence	101 079 268	101 079 268	3 257 643	3 295 353	1 779 440	1 779 440	106 116 351	106 154 061
D102-Formation initiale et continue Master	1 039 524	1 039 524	3 422 498	3 421 308	700 762	700 762	5 162 784	5 161 594
D103-Formation initiale et continue Doctorat	17 500	17 500	-	-	-	-	17 500	17 500
D105-Bibliothèques et Documentation	5 981 080	5 981 080	1 632 150	1 667 150	119 000	119 000	7 732 230	7 767 230
Recherche universitaire	81 435 160	81 435 160	17 014 690	13 131 153	6 692 844	6 068 383	105 142 694	100 634 696
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	25 373 208	25 373 208	3 892 012	3 007 386	915 494	811 777	30 180 714	29 192 371
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 590 012	8 590 012	748 964	559 042	65 000	-	9 403 976	9 149 054
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 787 401	7 787 401	1 228 713	960 943	335 428	255 428	9 351 542	9 003 772
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 878 056	3 878 056	752 901	499 704	392 235	327 235	5 023 192	4 704 995
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	18 658 119	18 658 119	1 099 712	475 214	92 134	27 285	19 849 965	19 160 618
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	17 148 364	17 148 364	9 292 388	7 628 864	4 892 553	4 646 658	31 333 305	29 423 886
D113-Diffusion des savoirs et musées	47 900	47 900	43 458	16 058	3 000	-	94 358	63 958
D114-Immobilier	6 421 147	6 421 147	33 058 978	29 634 760	9 620 247	23 997 434	49 100 372	60 053 341
D115-Pilotage et support	58 986 432	58 986 432	10 355 413	9 287 917	3 209 664	1 767 500	72 551 509	70 041 849
Vie Etudiante	4 199 080	4 199 080	4 942 207	4 976 207	528 483	528 483	9 669 770	9 703 770
D201-Aides directes	1 176 325	1 176 325	3 183 978	3 217 978	403 025	403 025	4 763 328	4 797 328
D202-Aides indirectes	409 522	409 522	599 750	599 750	50 000	50 000	1 059 272	1 059 272
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 613 233	2 613 233	1 158 479	1 158 479	75 458	75 458	3 847 170	3 847 170
TOTAL	259 207 091	259 207 091	73 727 037	65 429 906	22 653 440	34 961 002	355 587 568	359 597 999

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	248 699 037								248 699 037
FD020-Droits inscriptions					4 679 482				4 679 482
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE					10 685 974				10 685 974
FD040-Taxe d'apprentissage					612 415				612 415
FD050-Etudes et travaux					-				-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)					1 519 139			84 044	1 603 183
FD070-ANR investissements d'avenir				131 414			11 123 600		11 255 014
FD080-ANR hors investissements d'avenir				3 386 157			2 086 289		5 472 446
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région				4 537 215			1 989 999		6 527 214
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE				8 881 477			3 896 381		12 777 858
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres		1 401 903		5 104 004	623 055	800 000	1 277 500	10 000	9 216 462
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs				-	160 046		-	-	160 046
FD130-Autres recettes			2 100 565	124 113	7 623 582		-	1 052 365	10 900 625
TOTAL	248 699 037	1 401 903	2 100 565	22 164 380	25 903 693	800 000	20 373 769	1 146 409	322 589 756

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 37 008 243

BUDGET Budget annexe immobilier
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	-	-	-	-	-	-	-	-
D101-Formation initiale et continue Licence							-	-
D102-Formation initiale et continue Master							-	-
D103-Formation initiale et continue Doctorat							-	-
D105-Bibliothèques et Documentation							-	-
Recherche universitaire	-	-	-	-	-	-	-	-
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé							-	-
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information							-	-
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-	-
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société							-	-
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire							-	-
D113-Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114-Immobilier			238 000	294 984	2 615 000	3 401 654	2 853 000	3 696 638
D115-Pilotage et support							-	-
Vie Etudiante	-	-	-	-	-	-	-	-
D201-Aides directes							-	-
D202-Aides indirectes							-	-
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							-	-
TOTAL	-	-	238 000	294 984	2 615 000	3 401 654	2 853 000	3 696 638

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	3 850 862
---	------------------

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	7 547 500								7 547 500
FD020-Droits inscriptions									-
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE									-
FD040-Taxe d'apprentissage									-
FD050-Etudes et travaux									-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)									-
FD070-ANR investissements d'avenir									-
FD080-ANR hors investissements d'avenir									-
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région									-
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE									-
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres									-
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs									-
FD130-Autres recettes									-
TOTAL	7 547 500	-	-	-	-	-	-	-	7 547 500

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	-
--	----------

BUDGET UCA Fondation

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2023	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	-	-	-	-	-	-	-	-
D101-Formation initiale et continue Licence							-	-
D102-Formation initiale et continue Master							-	-
D103-Formation initiale et continue Doctorat							-	-
D105-Bibliothèques et Documentation							-	-
Recherche universitaire	296 029	296 029	203 767	203 767	5 000	5 000	504 796	504 796
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	35 000	35 000	57 702	57 702	-	-	92 702	92 702
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	160 024	160 024	30 000	30 000	-	-	190 024	190 024
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	89 846	89 846	40 565	40 565	5 000	5 000	135 411	135 411
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	11 159	11 159	75 500	75 500	-	-	86 659	86 659
D113-Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	-	-	-	-	-
D114-Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
D115-Pilotage et support	60 000	60 000	214 680	214 680	20 000	20 000	294 680	294 680
Vie Etudiante	-	-	103 093	103 093	-	-	103 093	103 093
D201-Aides directes			90 078	90 078			90 078	90 078
D202-Aides indirectes			-	-			-	-
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			13 015	13 015			13 015	13 015
TOTAL	356 029	356 029	521 540	521 540	25 000	25 000	902 569	902 569

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	-
---	---

Recettes par origine

RECETTES 2023	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public									-
FD020-Droits inscriptions									-
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE									-
FD040-Taxe d'apprentissage									-
FD050-Etudes et travaux									-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)									-
FD070-ANR investissements d'avenir									-
FD080-ANR hors investissements d'avenir									-
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région									-
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE									-
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres					298 000				298 000
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs					362 008				362 008
FD130-Autres recettes				20 000	29 520				49 520
TOTAL	-	-	-	20 000	689 528	-	-	-	709 528

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	193 041
--	----------------

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

2. Equilibre financier

Tableau d'équilibre financier (pour vote)

Equilibre financier Budget initial 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	33 350 422	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont budget principal</i>	37 008 243	-	<i>dont budget principal</i>
<i>dont budget annexe immobilier</i>	-	3 850 862	<i>dont budget annexe immobilier</i>
<i>dont UCAF</i>	193 041	-	<i>dont UCAF</i>
Remboursements d'emprunts			Nouveaux emprunts
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	80 700	444 500	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	5 441 000	6 439 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	100 000	100 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	38 972 122	6 983 500	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	31 988 622	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	38 972 122	38 972 122	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau des opérations pour comptes de tiers
(pour information)

Tableau des opérations pour le compte de tiers - Etablissement

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aides Mobilité (AMI)	47310000	Recettes à transférer	472 000,00	472 000,00
Univ Franco Allemand	47310000	Recettes à transférer	85 000,00	85 000,00
OPCT1046	47310000	Recettes à transférer	20 000,00	900 000,00
Cotis Salariale RAFP	47310000	Recettes à transférer	12 000,00	12 000,00
TVA	44500000		4 852 000,00	4 970 000,00
Autres opérations pour comptes de tiers			100 000,00	100 000,00
TOTAL			5 541 000,00	6 539 000,00

Tableau de situation patrimoniale
(compte de résultat – tableau de financement)
(pour vote)

Situation patrimoniale Budget initial 2023

ETABLISSEMENT AGREGÉ

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	255 431 570	Subventions de l'Etat	258 448 440
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	72 175 802	Fiscalité affectée	2 100 565
Fonctionnement autre que les charges de personnel	90 126 773	Autres subventions	34 617 148
		Autres produits	39 633 821
TOTAL DES CHARGES (1)	345 558 343	TOTAL DES PRODUITS (2)	334 799 974
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	10 758 369
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	345 558 343	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	345 558 343

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 10 758 369
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 648 793
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	193 041
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	11 701 150
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 2 003 767

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	2 003 767	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	38 391 156	Financement de l'actif par l'État	-
Remboursement des dettes financières	446 406	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 575 830
		Autres ressources	7 000
		Augmentation des dettes financières	437 500
TOTAL DES EMPLOIS (5)	40 841 329	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 020 330
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	30 820 999

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 30 820 999
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 167 624
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 31 988 622
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	54 977 904
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 22 390 126
Niveau final de la TRÉSORERIE	77 368 029

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2023

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	255 079 974	Subventions de l'Etat	250 900 940
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	72 175 802	Fiscalité affectée	2 100 565
Fonctionnement autre que les charges de personnel	82 187 063	Autres subventions	34 597 148
		Autres produits	34 651 739
TOTAL DES CHARGES (1)	337 267 037	TOTAL DES PRODUITS (2)	322 250 392
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	15 016 645
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	337 267 037	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	337 267 037

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 15 016 645
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 530 040
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 601 637
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 9 088 242

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	9 088 242	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	34 964 502	Financement de l'actif par l'État	
Remboursement des dettes financières	446 406	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 575 830
		Autres ressources	7 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	44 499 150	Augmentation des dettes financières	437 500
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 020 330
		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	34 478 820

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 34 478 820
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	973 544
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 35 452 363
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	25 827 369
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 16 898 591
Niveau final de la TRÉSORERIE	42 725 961

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2023

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel		Subventions de l'Etat	7 547 500
		Fiscalité affectée	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Autres subventions	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 408 781	Autres produits	4 099 513
TOTAL DES CHARGES (1)	7 408 781	TOTAL DES PRODUITS (2)	11 647 013
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 238 232	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 647 013	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 647 013

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 238 232
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 113 797
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 099 513
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 252 516

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	7 252 516
Investissements	3 401 654	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 401 654	TOTAL DES RESSOURCES (6)	7 252 516
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	3 850 862	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	3 850 862
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	194 080
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	3 656 782
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	26 011 617
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 5 429 369
Niveau final de la TRESORERIE	31 440 985

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2023

UCA FONDATION

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	351 596	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	530 929	Autres subventions	20 000
		Autres produits	882 569
TOTAL DES CHARGES (1)	882 525	TOTAL DES PRODUITS (2)	902 569
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	20 044	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	902 569	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	902 569

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	20 044
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 956
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	193 041
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 168 041

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	168 041	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	25 000	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	193 041	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	193 041

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 193 041
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 193 041
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	3 138 918
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	62 166
Niveau final de la TRESORERIE	3 201 083

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Plan de trésorerie (pour information)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	87 246	63 002	37 317	81 271	116 303	89 767	66 582	43 492	17 184	-8 696	86 926	62 331	742 723
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	1 140	2 057	73 123	64 203	2 388	3 458	7 114	426	3 881	122 597	5 945	22 194	308 527
Subvention pour charges de service public	0	506	70 008	62 315	0	0	600	0	0	116 972	1 373	4 473	256 247
Autres financements de l'Etat	2	71	1	16	1	2	938	0	20	13	3	335	1 402
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 461	0	640	2 101
Autres financements publics	121	629	1 078	603	412	853	2 874	19	1 885	1 171	715	11 824	22 184
Recettes propres	1 017	850	2 037	1 269	1 975	2 603	2 702	407	1 976	2 980	3 855	4 922	26 593
A2. Recettes budgétaires fléchées	102	51	41	2 876	158	1 398	2 165	12	6	2 275	1 080	12 156	22 320
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	0	300	0	0	0	41	459	800
Autres financements publics fléchés	86	30	0	2 583	121	1 393	1 775	0	0	1 795	1 034	11 557	20 374
Recettes propres fléchées	16	21	41	293	37	5	90	12	6	480	5	140	1 146
A3. Opérations non budgétaires	971	1 874	225	66	381	56	821	41	1 506	716	106	221	6 984
Emprunts : encaissement en capital	0	423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423
Prêts : encaissement en capital	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	70	1 400	70	60	50	50	820	40	1 400	710	100	200	4 970
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	900	51	155	6	331	5	0	0	5	6	5	5	1 469
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	100
A. TOTAL	2 212	3 981	73 389	67 145	2 927	4 912	10 100	479	5 392	125 588	7 132	34 572	337 830
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	24 837	27 872	27 165	27 552	26 864	26 132	29 998	25 405	28 447	28 093	28 757	35 182	336 304
Personnel	20 422	21 431	20 530	20 286	20 215	20 733	20 816	23 424	20 459	21 417	21 111	20 902	251 746
Fonctionnement	2 823	4 788	4 080	4 955	3 566	3 513	5 995	860	4 843	4 275	4 981	12 403	57 081
Intervention													
Investissement	1 592	1 653	2 555	2 310	3 083	1 885	3 187	1 121	3 145	2 402	2 665	1 877	27 477
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 333	1 525	1 920	1 993	2 289	1 668	2 653	1 357	2 641	1 619	2 515	6 381	27 894
Personnel	633	664	636	629	626	642	645	728	634	664	654	662	7 817
Fonctionnement	325	237	377	395	320	384	640	32	1 059	281	886	4 230	9 166
Intervention													0
Investissement	375	624	907	969	1 343	642	1 368	597	948	674	975	1 489	10 911
B3. Opérations non budgétaires	286	269	350	2 569	310	297	539	25	184	253	455	83	5 622
Emprunts : décaissement en capital	0	0	0	0	0	31	0	0	0	0	0	31	62
Prêts : décaissement en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
Dépôts et cautionnements	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	250	150	250	2 500	250	250	500	22	30	200	400	50	4 852
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	35	118	99	68	59	15	38	1	51	50	54	0	589
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	100
B. TOTAL	26 456	29 667	29 435	32 114	29 463	28 097	33 190	26 787	31 272	29 966	31 727	41 645	369 819
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-24 244	-25 685	43 954	35 031	-26 536	-23 185	-23 090	-26 308	-25 880	95 623	-24 596	-7 073	-31 989
SOLDE CUMULE (1) + (2)	63 002	37 317	81 271	116 303	89 767	66 582	43 492	17 184	-8 696	86 926	62 331	55 258	

Variation annuelle	-31 989
dont trésorerie fléchée = A2 - B2	-5 573
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	1 362
dont trésorerie sur op. globalisées = A1-B1	-27 777

Tableau des opérations liées aux recettes fléchées
(pour information)

Tableau BUDGET ETABLISSEMENT
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	12 961 721	7 388 352	-	-
Recettes fléchées (b)	125 415 711	22 320 178	7 667 989	1 962 450	9 066 398
Financements de l'État fléchés	9 910 000	800 000	500 000	-	-
Autres financements publics fléchés	113 019 836	20 373 769	6 823 420	1 962 450	9 066 398
Recettes propres fléchées	2 485 875	1 146 409	344 569	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	112 453 991	27 893 547	25 960 728	3 688 057	18 993 858
Personnel					
<i>AE=CP</i>	33 348 811	7 817 122	6 893 869	1 417 800	5 642 912
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>	29 520 410	10 132 006	10 228 018	2 141 413	5 893 872
<i>CP</i>	28 627 597	9 165 576	11 935 663	2 206 574	5 980 309
Investissement					
<i>AE</i>	67 101 274	3 744 599	2 063 695	-	3 044 379
<i>CP</i>	50 477 583	10 910 849	7 131 196	63 683	7 370 637
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	12 961 721	5 573 369	18 292 739	1 725 607	9 927 460
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	10 904 387	1 725 607	9 927 460
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	12 961 721	7 388 352	-	-	-

Tableau Budget principal
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	12 261 721	6 748 352	-	-
Recettes fléchées (b)	124 715 711	22 320 178	7 667 989	1 962 450	9 066 398
Financements de l'État fléchés	9 910 000	800 000	500 000	-	-
Autres financements publics fléchés	112 319 836	20 373 769	6 823 420	1 962 450	9 066 398
Recettes propres fléchées	2 485 875	1 146 409	344 569	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	112 453 991	27 833 547	25 920 728	3 688 057	18 953 858
Personnel					
<i>AE=CP</i>	33 348 811	7 817 122	6 893 869	1 417 800	5 642 912
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>	29 520 410	10 122 006	10 228 018	2 141 413	5 853 872
<i>CP</i>	28 627 597	9 155 576	11 935 663	2 206 574	5 940 309
Investissement					
<i>AE</i>	67 101 274	3 694 599	2 023 695	-	3 044 379
<i>CP</i>	50 477 583	10 860 849	7 091 196	63 683	7 370 637
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	12 261 721	5 513 369	18 252 739	1 725 607	9 887 460
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	11 504 387	1 725 607	9 887 460
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	12 261 721	6 748 352	-	-	-

Tableau Budget annexe immobilier
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2023	2023	2024	2025	2026 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	700 000	640 000	600 000	600 000
Recettes fléchées (b)	700 000	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés	700 000				
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	60 000	40 000	-	40 000
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE		10 000	-	-	40 000
CP		10 000	-	-	40 000
Investissement					
AE		50 000	40 000	-	-
CP		50 000	40 000	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	700 000	- 60 000	- 40 000	-	40 000
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	700 000	640 000	600 000	600 000	560 000

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

3. Analyse de la soutenabilité

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles
(pour vote)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures à 2023	AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE reportées ou reprogrammées en année 2023	AE nouvelles ouvertes en année 2023	Total des AE ouvertes pour l'année 2023	CP ouverts au titre des années antérieures à 2023	CP consommés au titre des années antérieures à 2023	CP reportés ou reprogrammés en année 2023	CP nouveaux ouverts en année à 2023	Total des CP ouverts pour l'année à 2023	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Pôle biologie	13 206 741	15 559 310	13 198 178	-	-	-	16 149 130	13 089 328	-	-	-	8 563	108 850
PME	18 035 631	20 044 245	18 025 989	-	-	-	17 441 092	17 854 633	-	-	-	9 642	171 356
Maison de l'innovation	3 916 591	8 363 355	3 916 591	-	-	-	6 197 937	3 394 164	-	-	-	-	522 427
Intracting	1 756 338	2 557 102	905 213	-	401 430	401 430	2 479 849	605 212	-	400 000	400 000	449 695	301 431
STAPS	2 461 306	3 022 574	2 118 134	-	-	-	3 275 339	1 975 407	-	-	-	343 172	142 727
Mise en conformité Chimie	1 661 678	1 875 011	1 660 175	-	-	-	1 939 566	1 660 175	-	-	-	1 503	0
PPP / LMV	31 603 279	19 131 636	18 953 267	-	850 000	850 000	8 294 995	7 483 509	-	1 350 000	1 350 000	11 800 012	10 969 758
Autres opérations hors dévolution	15 366 941	4 423 667	4 405 285	-	5 276 056	5 276 056	2 956 274	2 937 892	-	6 663 409	6 663 409	5 685 600	80 040
Réhabilitation Station BESSE	76 413	29 000	26 413	-	-	-	29 000	26 413	-	-	-	50 000	-
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi	26 103	28 522	26 103	-	-	-	28 522	26 103	-	-	-	0	-
Amélioration énergétique BU Sciences	23 992	26 500	23 014	-	-	-	26 500	23 014	-	-	-	978	-
IUT d'Allier Campus 2020	3 255 272	2 783 089	2 488 689	-	501 312	501 312	499 643	258 067	-	2 573 868	2 573 868	265 271	158 066
STAPS 3ème tranche	5 640 000	4 514 036	5 170 781	-	409 219	409 219	1 117 418	1 167 455	-	3 944 544	3 944 544	60 000	468 001
Learning Center	25 849 102	22 442 351	20 705 371	-	1 753 841	1 753 841	6 388 150	5 648 184	-	8 555 091	8 555 091	3 389 890	8 255 937
Réhabilitation GERGOVIA	50 000	5 000	5 000	-	45 000	45 000	5 000	5 000	-	45 000	45 000	-	-
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance	122 929 387	104 805 398	91 628 203	-	9 236 858	9 236 858	66 828 415	56 154 557	-	23 531 912	23 531 912	22 064 326	21 178 592
Amélioration énergétique PAC	2 855 900	2 823 194	2 781 999	-	73 000	73 000	1 630 710	1 596 682	-	758 318	758 318	901	500 000
Amélioration énergétique du bâtiment Manège	1 641 045	1 540 475	1 618 743	-	-	-	2 627 357	1 618 743	-	-	-	22 302	1
Sous Total Plan de Relance	4 496 945	4 363 669	4 400 742	-	73 000	73 000	4 258 067	3 215 425	-	758 318	758 318	23 203	499 999
Relamping Amphis ROTONDE	235 873	195 300	148 200	-	-	-	195 300	137 411	-	-	-	87 673	10 789
CRBC	23 856 523	25 173 693	22 658 556	-	-	-	26 637 055	21 650 979	-	-	-	1 197 967	1 007 577
Restructuration Mitterrand	26 000 000	500 000	500 000	-	60 000	60 000	150 000	150 000	-	120 000	120 000	25 440 000	290 000
Isolation Dunant	15 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 000	-
Restructuration Informatique IUT	6 000 000	132 000	132 000	-	1 013 000	1 013 000	63 000	63 000	-	667 000	667 000	4 855 000	415 000
Regroupement des écoles paramédicales	140 000	-	-	-	60 000	60 000	-	-	-	60 000	60 000	80 000	-
PPI patrimoine dévolu	151 164 733	97 306 074	91 092 768	-	1 720 000	1 720 000	104 910 533	69 938 308	-	2 849 638	2 849 638	58 351 965	20 024 821
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	222 397 129	123 307 067	114 531 523	-	2 853 000	2 853 000	131 955 888	91 939 698	-	3 696 638	3 696 638	105 012 606	21 748 188
Total opérations immobilières	349 823 461	232 476 134	210 560 469	-	12 162 858	12 162 858	203 042 370	151 309 679	-	27 986 868	27 986 868	127 100 134	43 426 779
I-SITE	83 179 088	71 220 572	59 329 166	-	10 359 386	10 359 386	71 220 572	58 328 086	-	10 359 386	10 359 386	13 490 536	1 001 081
PUI	2 500 000	50 000	50 000	-	1 790 733	1 790 733	50 000	50 000	-	1 190 733	1 190 733	659 267	600 000
CAP ART	3 000 000	30 000	30 000	-	469 900	469 900	30 000	30 000	-	469 900	469 900	2 500 100	-
Contrats de Recherche antérieur à 2020	19 237 257	20 656 972	16 004 151	-	3 052 824	3 052 824	20 656 972	15 432 373	-	3 052 971	3 052 971	180 282	571 631
Contrats de Recherche 2020	15 148 994	11 714 997	10 629 610	-	3 269 777	3 269 777	11 714 997	10 179 932	-	3 270 296	3 270 296	1 249 607	449 160
Contrats de Recherche 2021	17 709 469	8 123 694	7 751 450	-	6 749 265	6 749 265	8 123 694	7 445 304	-	6 756 181	6 756 181	3 208 754	299 230
Contrats de Recherche 2022	3 944 234	527 692	527 692	-	1 441 390	1 441 390	458 882	458 882	-	1 460 390	1 460 390	1 975 151	49 810
Recherche Fondation	1 063 000	53 258	53 258	-	62 750	62 750	53 258	53 258	-	62 750	62 750	946 992	-
Total contrats de recherche	145 782 042	112 377 185	94 375 328	-	27 196 025	27 196 025	112 308 375	91 977 835	-	26 622 607	26 622 607	24 210 689	2 970 911
CVEC - Nouveaux Projets	10 148 464	7 690 444	4 818 037	-	1 585 573	1 585 573	7 533 353	4 660 946	-	1 480 376	1 480 376	3 744 854	262 288
NCU1 Mon Pass Pro	3 055 000	1 301 600	1 151 143	-	350 000	350 000	1 301 600	1 143 419	-	350 000	350 000	1 553 857	7 724
Choreomundus Gamma	4 490 659	1 950 556	1 779 539	-	1 147 207	1 147 207	1 950 556	1 714 378	-	1 147 207	1 147 207	1 563 913	65 161
CAP GS	16 237 898	1 554 579	1 554 579	-	1 663 718	1 663 718	1 541 867	1 541 867	-	1 663 718	1 663 718	13 019 601	12 712
Autres contrats d'enseignement	1 404 978	626 452	552 505	-	454 732	454 732	626 452	552 505	-	454 732	454 732	397 741	-
ERASMUS 2020	5 179 494	3 172 829	2 746 370	-	1 941 852	1 941 852	3 172 829	2 746 370	-	1 941 852	1 941 852	491 272	-
Total contrats d'enseignement	40 516 493	16 296 460	12 602 173	-	7 143 082	7 143 082	16 126 657	12 359 485	-	7 037 885	7 037 885	20 771 238	347 885
Total	536 121 996	361 149 779	317 537 969	-	46 501 965	46 501 965	331 477 403	255 646 999	-	61 647 360	61 647 360	172 082 062	46 745 575

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements pour l'année 2023	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Pôle biologie	13 206 741	3 706 741	9 500 000	9 500 000	-	-
PME	18 035 631	4 283 726	13 751 905	13 751 905	-	-
Maison de l'innovation	3 916 591	366 591	3 550 000	3 550 000	-	-
Intracting	1 756 338	-	2 553 294	1 928 294	500 000	125 000
STAPS	2 461 306	2 261 306	200 000	200 000	-	-
Mise en conformité chimie 1 et 2 et amphithéâtres	1 661 678	1 461 678	200 000	-	-	200 000
PPP / LMV	31 603 279	5 695 735	25 907 544	7 037 890	900 000	17 969 654
Opérations hors dévolution	15 366 941	14 723 858	643 083	515 733	-	127 350
Réhabilitation Station BESSE	76 413	76 413	-	-	-	-
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi	26 103	26 103	-	-	-	-
Amélioration énergétique BU Sciences	23 992	23 992	-	-	-	-
IUT d'Allier Campus 2020	3 255 272	482 772	2 772 500	500 000	-	2 272 500
STAPS 3ème Tranche	5 640 000	4 109 534	1 530 466	30 466	1 500 000	-
Learning Center	25 849 102	11 193 042	14 656 060	7 910 584	3 850 000	2 895 476
Réhabilitation GERGOVIA	50 000	50 000	-	-	-	-
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance	122 929 387	47 664 535	75 264 852	44 924 872	6 750 000	23 589 980
Amélioration énergétique PAC	2 855 900	26 762	2 829 138	2 030 035	636 000	163 103
Amélioration énergétique du bâtiment Manège	1 641 045	141 045	1 500 000	1 400 000	-	100 000
Sous Total Plan de Relance	4 496 945	167 807	4 329 138	3 430 035	636 000	263 103
Relamping Amphis Rotonde	235 873	235 873	-	-	-	-
CRBC	23 856 523	3 838 872	20 017 651	20 017 651	-	-
Restructuration Mitterrand	26 000 000	26 000 000	-	-	-	-
Isolation Dunant	15 000 000	15 000 000	-	-	-	-
Restructuration Informatique IUT	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-
Regroupement des écoles paramédicales	140 000	560 000	700 000	700 000	-	-
PPI patrimoine dévolu	151 164 733	33 128 625	184 293 358	84 175 858	7 547 500	92 570 000
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	222 397 129	17 386 120	205 011 009	104 893 509	7 547 500	92 570 000
Total opérations immobilières	349 823 461	65 218 462	284 604 999	153 248 416	14 933 500	116 423 083
I-SITE	83 179 088	-	83 179 088	73 658 722	9 095 000	425 366
PUI	2 500 000	-	2 500 000	1 500 000	500 000	500 000
CAP ART	3 000 000	-	3 000 000	-	337 500	2 662 500
Contrats de Recherche antérieur à 2020	19 237 256	-	19 237 256	10 894 261	5 967 918	2 375 077
Contrats de Recherche 2020	15 148 994	-	15 148 994	7 872 843	4 120 340	3 155 811
Contrats de Recherche 2021	17 709 469	-	17 709 469	7 210 674	5 877 775	4 621 020
Contrats de Recherche 2022	3 944 234	-	3 944 234	1 387 054	756 199	1 800 981
Recherche Fondation	1 063 000	-	1 063 000	310 000	250 000	503 000
Total contrats de recherche	145 782 042	-	145 782 042	102 833 555	26 904 732	16 043 755
CVEC -Nouveaux projets	10 148 464	-	10 148 464	7 171 329	1 751 184	1 225 951
NCU1 Mon Pass Pro	3 055 000	-	3 055 000	1 099 800	274 950	1 680 250
Choreomundus Gamma	4 490 659	-	4 490 659	3 364 459	1 126 200	-
CAP GS	16 237 898	4 237 898	12 000 000	2 700 000	1 350 000	7 950 000
Autres contrats d'enseignement	1 404 978	-	1 404 978	402 516	598 091	404 371
ERASMUS	5 179 494	0	5 179 494	3 708 239	1 427 523	43 732
Total contrats d'enseignement	40 516 493	4 237 898	36 278 595	18 446 343	6 527 948	11 304 304
Total	536 121 996	69 456 360	466 665 636	274 528 314	48 366 180	143 771 142

Tableau de suivi des opérations immobilières
(pour information)

Tableau de suivi des opérations immobilières

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
Pôle biologie		13 206 741
PME		18 035 631
Maison de l'Innovation		3 916 591
Intracting		1 756 338
STAPS		2 461 306
Mise en conformité chimie 1 et 2 et amphithéâtres		1 661 678
PPP/ LMV		31 603 279
Autres opérations hors dévolution		15 366 941
Réhabilitation Station BESSE		76 413
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi		26 103
Amélioration énergétique BU Sciences		23 992
IUT d'Allier Campus 2020		3 255 272
STAPS 3ème tranche		5 640 000
Learning Center		25 849 102
Réhabilitation GERGOVIA		50 000
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance		122 929 387
Amélioration énergétique PAC		2 855 900
Amélioration énergétique du bâtiment Manège		1 641 045
Sous Total Plan de relance		4 496 945
Relamping Amphis ROTONDE		235 873
CRBC		23 856 523
Restructuration Miterrand		26 000 000
Isolation Dunant		15 000 000
Restructuration Informatique IUT		6 000 000
Regroupement des écoles paramédicales		140 000
Autres Opérations Dévolues		151 164 733
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance		222 397 129
TOTAL PPI		349 823 461

Prévision N (2022) (BI)											Restes	
AE ouvertes les années antérieures à 2023	AE consommées les années antérieures à 2023	AE reprogrammées ou reportées en 2023	AE nouvelles ouvertes en 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP ouverts les années antérieures à 2023	CP consommés les années antérieures à 2023	CP reprogrammés ou reportés en 2023	CP nouveaux ouverts en 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(11)-(3)-(6)	(3)+(6)-(8)-(11)	
15 559 310	13 198 178	-	-	-	16 149 130	13 089 328	-	-	-	8 563	108 850	
20 044 245	18 025 989	-	-	-	17 441 092	17 854 633	-	-	-	9 642	171 356	
8 363 355	3 916 591	-	-	-	6 197 937	3 394 164	-	-	-	-	522 427	
2 557 102	905 213	-	401 430	401 430	2 479 849	605 212	-	400 000	400 000	449 695	301 431	
3 022 574	2 118 134	-	-	-	3 275 339	1 975 407	-	-	-	343 172	142 727	
1 875 011	1 660 175	-	-	-	1 939 566	1 660 175	-	-	-	1 503	0	
19 131 636	18 953 267	-	850 000	850 000	8 294 995	7 483 509	-	1 350 000	1 350 000	11 800 012	10 969 758	
4 423 667	4 405 285	-	5 276 056	5 276 056	2 956 274	2 937 892	-	6 663 409	6 663 409	5 685 600	80 040	
29 000	26 413	-	-	-	29 000	26 413	-	-	-	50 000	-	
28 522	26 103	-	-	-	28 522	26 103	-	-	-	0	-	
26 500	23 014	-	-	-	26 500	23 014	-	-	-	978	-	
2 783 089	2 488 689	-	501 312	501 312	499 643	258 067	-	2 573 868	2 573 868	265 271	158 066	
4 514 036	5 170 781	-	409 219	409 219	1 117 418	1 167 455	-	3 944 544	3 944 544	60 000	468 001	
22 442 351	20 705 371	-	1 753 841	1 753 841	6 388 150	5 648 184	-	8 555 091	8 555 091	3 389 890	8 255 937	
5 000	5 000	-	45 000	45 000	5 000	5 000	-	45 000	45 000	-	-	
104 805 398	91 628 203	-	9 236 858	9 236 858	66 828 415	56 154 557	-	23 531 912	23 531 912	22 064 326	21 178 592	
2 823 194	2 781 999	-	73 000	73 000	1 630 710	1 596 682	-	758 318	758 318	901	500 000	
1 540 475	1 618 743	-	-	-	2 627 357	1 618 743	-	-	-	22 302	1	
4 363 669	4 400 742	-	73 000	73 000	4 258 067	3 215 425	-	758 318	758 318	23 203	499 999	
195 300	148 200	-	-	-	195 300	137 411	-	-	-	87 673	10 789	
25 173 693	22 658 556	-	-	-	26 637 055	21 650 979	-	-	-	1 197 967	1 007 577	
500 000	500 000	-	60 000	60 000	150 000	150 000	-	120 000	120 000	25 440 000	290 000	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 000	-	
132 000	132 000	-	1 013 000	1 013 000	63 000	63 000	-	667 000	667 000	4 855 000	415 000	
-	-	-	60 000	60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	-	
97 306 074	91 092 768	-	1 720 000	1 720 000	104 910 533	69 938 308	-	2 849 638	2 849 638	58 351 965	20 024 821	
123 307 067	114 531 523	-	2 853 000	2 853 000	131 955 888	91 939 698	-	3 696 638	3 696 638	105 012 606	21 748 188	
232 476 134	210 560 469	-	12 162 858	12 162 858	203 042 370	151 309 679	-	27 986 868	27 986 868	127 100 134	43 426 779	

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en 2024	CP prévus en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues > 2025	CP prévus > 2025
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
-	-	-	-	8 563	117 413
-	-	-	-	9 642	180 998
-	-	-	-	-	522 427
749 695	646 038	-	-	300 000	105 088
-	-	-	-	343 172	485 899
-	-	-	-	1 503	1 503
818 863	1 350 000	818 863	593 015	10 162 286	20 826 755
160 154	10 000	-	-	5 525 446	5 755 640
-	-	-	-	50 000	50 000
-	-	-	-	0	0
-	-	-	-	978	978
10 000	168 065	-	-	255 271	255 272
60 000	528 000	-	-	-	1
55 890	4 950 894	-	123 183	3 334 000	6 571 750
-	-	-	-	-	-
1 854 602	7 652 997	818 863	716 198	19 390 861	34 873 723
-	-	-	-	901	500 000
-	-	-	-	22 302	1
-	-	-	-	23 203	523 202
-	-	-	-	87 673	98 462
-	-	-	-	1 197 967	2 205 544
25 000 000	2 000 000	440 000	10 000 000	-	13 730 000
-	-	-	-	15 000 000	15 000 000
4 855 000	1 600 000	-	3 670 000	-	-
40 000	40 000	-	-	40 000	40 000
-	-	-	-	58 351 965	78 376 787
29 895 000	3 640 000	440 000	13 670 000	74 677 606	109 450 793
31 749 602	11 292 997	1 258 863	14 386 198	94 091 669	144 847 719

CRBC	Financement de l'Etat	15 000 000	15 000 000	-	-
	Financements des CT	5 000 000	5 000 000	-	-
	Autres financements	17 651	17 651	-	-
	Autofinancement par l'établissement	3 838 872			
Total CRBC		23 856 523	20 017 651	-	-
Restructuration Miterrand	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	26 000 000			
Total Restructuration Miterrand		26 000 000	-	-	-
Isolation Dunant	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	15 000 000			
Total Isolation Dunant		15 000 000	-	-	-
Restructuration Informatique IUT	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	6 000 000			
Total Restructuration Informatique IUT		6 000 000	-	-	-
Regroupement des écoles paramédicales	Financement de l'Etat	-	-	-	-
	Financements des CT	700 000	700 000	-	-
	Autres financements	-	-	-	-
	Autofinancement par l'établissement	560 000			
Total Regroupement des écoles paramédicales		140 000	700 000	-	-
PPI Patrimoine Dévolu	Financement de l'Etat	183 952 500	83 835 000	7 547 500	92 570 000
	Financements des CT	-	-	-	-
	Autres financements	340 858	340 858	-	-
	Autofinancement par l'établissement	33 128 625			
Total PPI Patrimoine Dévolu		151 164 733	84 175 858	7 547 500	92 570 000
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	Financement de l'Etat	198 952 500	98 835 000	7 547 500	92 570 000
	Financements des CT	5 700 000	5 700 000	-	-
	Autres financements	358 509	358 509	-	-
	Autofinancement par l'établissement	17 386 120			
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance		222 397 129	104 893 509	7 547 500	92 570 000
Total PPI	Ss total financement de l'Etat	238 947 044	117 960 787	9 383 500	111 602 757
	Ss total financements CT	43 232 500	33 362 174	5 050 000	4 820 326
	Ss total autres financements	2 425 455	1 925 455	500 000	-
	Ss total autofinancement par l'établissement	65 218 462			
TOTAL		349 823 461	153 248 416	14 933 500	116 423 083

15 000 000	15 000 000	-	-		
5 000 000	5 000 000	-	-		
17 651	17 651	-	-		
20 017 651	20 017 651	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
700 000	700 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
700 000	700 000	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
183 952 500	83 835 000	7 547 500	-	92 570 000	
-	-	-	-	-	-
340 858	340 858	-	-	-	-
184 293 358	84 175 858	7 547 500	-	92 570 000	
198 952 500	98 835 000	7 547 500	-	92 570 000	
5 700 000	5 700 000	-	-	-	-
358 509	358 509	-	-	-	-
205 011 009	104 893 509	7 547 500	-	92 570 000	
238 947 044	117 960 787	9 383 500	-	111 602 757	
43 232 500	33 362 174	5 050 000	-	4 820 326	
2 425 455	1 925 455	500 000	-	-	
284 604 999	153 248 416	14 933 500	-	116 423 083	

-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	77 475 000
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	77 475 000
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	77 475 000
7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	7 547 500	96 507 757
2 321 928	-	-	-	-	2 498 398
-	-	-	-	-	-
9 869 428	7 547 500	-	-	-	99 006 155

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années antérieures à 2023	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Années > 2025	Total (autofinancement par l'établissement)
Pôle biologie	3 589 328	-	-	-	117 413	3 706 741
PME	4 102 728	-	-	-	180 998	4 283 726
Maison de l'innovation	155 836	-	-	-	522 427	366 591
Intracting	1 323 082	100 000	646 038	-	19 912	796 956
STAPS	1 775 407	-	-	-	485 899	2 261 306
Mise en conformité chimie 1 et 2 et amphithéâtres	1 660 175	-	-	-	198 497	1 461 678
PPP/ LMV	445 619	450 000	1 350 000	593 015	2 857 101	5 695 735
Opérations hors dévolution	2 422 159	6 663 409	10 000	-	5 628 290	14 723 858
Réhabilitation Station BESSE	26 413	-	-	-	50 000	76 413
Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment Amphi	26 103	-	-	-	0	26 103
Amélioration énergétique BU Sciences	23 014	-	-	-	978	23 992
IUT d'Allier Campus 2020	241 933	2 573 868	168 065	-	2 017 228	482 772
STAPS 3ème Tranche	1 136 989	2 444 544	528 000	-	1	4 109 534
LEARNING CENTER	2 262 400	4 705 091	2 628 966	123 183	5 998 202	11 193 042
Réhabilitation GERGOVIA	5 000	45 000	-	-	-	50 000
Sous Total Hors dévolution - Hors Plan de relance	11 229 685	16 781 912	5 331 069	716 198	13 605 671	47 664 535
Amélioration énergétique PAC	433 353	122 318	-	-	337 797	26 762
Amélioration énergétique du bâtiment Manège	218 743	-	-	-	77 698	141 045
Sous- Total Plan de Relance	214 610	122 318	-	-	260 099	167 807
Relamping Amphis ROTONDE	137 411	-	-	-	98 462	235 873
CRBC	1 633 327	-	-	-	2 205 544	3 838 872
Restructuration Miterrand	150 000	120 000	2 000 000	10 000 000	13 730 000	26 000 000
Isolation Dunant	-	-	-	-	15 000 000	15 000 000
Restructuration Informatique IUT	63 000	667 000	1 600 000	3 670 000	-	6 000 000
Regroupement des écoles paramédicales	700 000	60 000	40 000	-	40 000	560 000
PPI patrimoine dévolu	14 237 550	4 697 862	7 547 500	7 547 500	901 787	33 128 625
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	12 953 812	3 850 862	3 907 500	6 122 500	31 975 793	17 386 120
Total toutes opérations	1 938 737	13 053 368	1 423 569	6 838 698	45 841 564	65 218 462

	Années antérieures à 2023	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Années > 2025	Total (autofinancement par l'établissement)
HORS DEVOL	-11 015 075 €	-16 904 230 €	-5 331 069 €	-716 198 €	-13 865 770 €	-47 832 342 €
DEVOL	12 953 812 €	3 850 862 €	3 907 500 €	-6 122 500 €	-31 975 793 €	-17 386 120 €
TOTAL	1 938 737 €	-13 053 368 €	-1 423 569 €	-6 838 698 €	-45 841 564 €	-65 218 462 €

Notice

- Une opération immobilière doit être mentionnée dans le tableau dès lors que le conseil d'administration en a validé le principe.
- Colonne (1) "Coût total de l'opération" doit être du même montant que la colonne (18) "Montant de l'opération envisagée".
- Colonne "Restes à engager en fin d'année N" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).
- Les restes à payer sur AE consommées se distinguent de la somme des CP prévus pour les années N+1 et suivantes. En effet, la prévision pluriannuelle des CP tient compte à la fois des CP ayant déjà fait l'objet d'une consommation d'AE mais également des CP à venir pour lesquels les engagements fermes n'ont pas encore été pris par l'établissement.
- Colonne (18) "Montant de l'opération envisagée" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération tel que mentionné dans le dossier d'expertise lorsqu'il y en a un, ou aux éventuels réajustements du budget de l'opération.
- Les colonnes de couleur jaune correspondent à du suivi d'exécution de l'opération alors que les autres colonnes renvoient à de la prévision budgétaire.
- Colonnes (19a), (19b) et (19c) relatives aux notifications : il importe de rappeler qu'il s'agit d'inscrire les notifications de dotations de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation à être inscrit.

Les montants à renseigner correspondent à la date de notification (et non à la date à laquelle les crédits seront versés). A titre d'exemple une notification faite en année N pour les crédits de N et N+1 devra faire apparaître le cumul de l'ensemble des crédits mentionnés dans le document de notification.

Les montants notifiés peuvent être distincts des encaissements prévus. Ainsi un encaissement peut être prévu sur une année même si aucune notification n'a été reçue, notamment si le dossier d'expertise prévoyait l'existence de la recette extérieure.

- Colonne (19b) "Montant notifié en N" doit être actualisé à chaque mise à jour du tableau (BI ou BR).
- Colonne (22) "Restes à encaisser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et
programmation (pour information)**

Regroupement des écoles paramédicales	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	700 000	700 000	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Restructuration Informatique IUT		700 000	700 000	-	-	-
Opérations PPImmo dévolution	Financement de l'Etat*	183 952 500	83 835 000	7 547 500	7 547 500	77 475 000
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-
	Autres financements***	340 858	340 858	-	-	-
Total Opérations PPImmo dévolution		184 293 358	84 175 858	7 547 500	7 547 500	77 475 000
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance	Financement de l'Etat*	198 952 500	98 835 000	7 547 500	7 547 500	77 475 000
	Autres financements publics**	5 700 000	5 700 000	-	-	-
	Autres financements***	358 509	358 509	-	-	-
Sous-Total Dévolution - Hors Plan de relance		205 011 009	104 893 509	7 547 500	7 547 500	77 475 000
Sous Total opérations immobilières	Financement de l'Etat	238 947 044	117 960 787	9 383 500	7 547 500	96 507 757
	Autres financements publics	43 232 500	33 362 174	5 050 000	-	2 498 398
	Autres financements	2 425 455	1 925 455	500 000	-	-
Sous total I - OPERATIONS IMMOBILIERES		284 604 999	153 248 416	14 933 500	9 869 428	7 547 500
I-SITE	Financement de l'Etat*	60 000	60 000	-	-	-
	Autres financements publics**	82 438 749	72 928 383	9 085 000	425 366	-
	Autres financements***	680 339	670 339	10 000	-	-
Total I-SITE		83 179 088	73 658 722	9 095 000	425 366	-
PUI	Financement de l'Etat*	2 500 000	1 500 000	500 000	500 000	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total PUI		2 500 000	1 500 000	500 000	500 000	-
CAP ART	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 000 000	-	337 500	337 500	1 987 500
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total CAP ART		3 000 000	-	337 500	337 500	1 987 500
Contrats Recherche Antérieur à 2020	Financement de l'Etat*	181 173	97 052	84 121	-	-
	Autres financements publics**	17 419 690	9 487 291	5 591 696	951 004	442 151
	Autres financements***	1 636 393	1 309 918	292 101	34 374	-
Total contrats recherche 2019		19 237 256	10 894 261	5 967 918	985 378	442 151
Contrats Recherche 2020	Financement de l'Etat*	120 000	120 000	-	-	-
	Autres financements publics**	14 051 200	6 943 439	3 984 552	1 759 741	1 363 468
	Autres financements***	977 795	809 405	135 788	32 602	-
Total contrats recherche 2020		15 148 994	7 872 843	4 120 340	1 792 343	1 363 468
Contrats Recherche 2021	Financement de l'Etat*	351 866	146 911	135 100	-	69 855
	Autres financements publics**	14 275 367	5 519 737	4 656 197	1 437 340	1 773 396
	Autres financements***	3 082 236	1 544 026	1 086 478	318 098	30 000
Total contrats recherche 2021		17 709 469	7 210 674	5 877 775	1 755 438	1 873 251
Contrats Recherche 2022	Financement de l'Etat*	78 640	58 456	10 092	-	10 092
	Autres financements publics**	2 688 063	870 792	468 731	593 429	639 085
	Autres financements***	1 177 531	457 806	277 376	232 404	209 946
Total contrats recherche 2022		3 944 234	1 387 054	756 199	825 833	859 123
RECHERCHE FONDATION	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	60 000	60 000	-	-	-
	Autres financements***	1 003 000	250 000	250 000	250 000	250 000
TOTAL RECHERCHE FONDATION		1 063 000	310 000	250 000	250 000	250 000
Sous total contrats de recherche	Financement de l'Etat*	3 291 678	1 982 418	729 313	500 000	-
	Autres financements publics**	133 933 069	95 809 642	24 123 676	5 504 380	3 434 374
	Autres financements***	8 557 294	5 041 494	2 051 743	867 478	106 634
Sous total II - CONTRATS DE RECHERCHE		145 782 042	102 833 555	26 904 732	6 871 858	3 541 008
CVEC - Nouveaux projets	Financement de l'Etat*	9 804 520	7 022 917	1 636 165	1 145 438	-
	Autres financements publics**	313 394	148 412	84 469	80 513	-
	Autres financements***	30 550	-	30 550	-	-
Total CVEC - Nouveaux projets		10 148 464	7 171 329	1 751 184	1 225 951	-
NCU1 Mon Pass Pro	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 055 000	1 099 800	274 950	274 950	1 130 350
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total NCU1 Mon Pass Pro		3 055 000	1 099 800	274 950	274 950	1 130 350
Choreomundus Gamma	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	4 422 000	3 316 500	1 105 500	-	-
	Autres financements***	68 659	47 959	20 700	-	-
Total Choreomundus Gamma		4 490 659	3 364 459	1 126 200	-	-
CAP GS	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	12 000 000	2 700 000	1 350 000	1 350 000	5 250 000
	Autres financements***	-	-	-	-	-
Total CAP GS		12 000 000	2 700 000	1 350 000	1 350 000	5 250 000
Autres contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	1 400 361	397 899	598 091	189 756	85 875
	Autres financements***	4 617	4 617	-	-	-
Total Autres contrats d'enseignement		1 404 978	402 516	598 091	189 756	85 875
ERASMUS	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	5 170 337	3 700 300	1 427 523	-	42 514
	Autres financements***	9 157	7 939	-	-	1 218
ERASMUS 2020		5 179 494	3 708 239	1 427 523	-	43 732
Sous total contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	9 804 520	7 022 917	1 636 165	1 145 438	-
	Autres financements publics**	26 361 092	11 362 911	4 840 533	1 895 219	1 710 825
	Autres financements***	112 983	60 515	51 250	-	1 218
Sous total III - CONTRATS D'ENSEIGNEMENT		36 278 595	18 446 343	6 527 948	3 040 657	1 710 825
Ss total financement de l'Etat		252 043 242	126 966 122	11 748 978	9 192 938	7 627 447
Ss total autres financements publics		203 526 661	140 534 727	34 014 209	9 721 527	6 771 822
Ss total autres financements		11 095 733	7 027 465	2 602 993	867 478	489 946
TOTAL		466 665 636	274 528 314	48 366 180	19 781 943	14 889 215

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et autres recettes fléchés

LES DOCUMENTS ANNEXES

Programme Pluriannuel Immobilier
(pour information)

TABLEAU 6-2 : Modalités de financement des opérations en cours ou programmées

Tableau de financement agrégé prévisionnel 2023 - Budget initial

EMPLOIS									RESSOURCES								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (BR1)	2023 (BI)		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (BR1)	2023 (BI)
IAF PREVISIONNELLE	-	-	-	-	-	-	-	-	CAF PREVISIONNELLE	1 433 280	1 269 811	759 996	6 019 961	6 624 359	7 116 068	6 348 775	7 252 516
Remboursement du capital (emprunt)	-	-	-						Emprunt								
	-	-	-						Subvention	8 000 000	17 878 043	3 222 438	-	18 000 000	- 5 000 000	-	-
Investissements	10 632 300	15 429 006	8 162 718	3 272 672	21 119 199	- 888 826	5 531 952	3 401 654		4 000 000							
TOTAL DES EMPLOIS	10 632 300	15 429 006	8 162 718	3 272 672	21 119 199	- 888 826	5 531 952	3 401 654	TOTAL DES RESSOURCES	13 433 280	19 147 854	3 982 434	6 019 961	24 624 359	2 116 068	6 348 775	7 252 516
APPORT PREVISIONNEL AU FDR	2 800 980	3 718 848	-	2 747 289	3 505 160	3 004 894	816 823	3 850 862	PRELEVEMENT PREVISIONNEL SUR LE FDR	-	-	4 180 284	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	13 433 280	19 147 854	8 162 718	6 019 961	24 624 359	2 116 068	6 348 775	7 252 516	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	13 433 280	19 147 854	8 162 718	6 019 961	24 624 359	2 116 068	6 348 775	7 252 516

Commentaires :
pour servir ce tableau, l'établissement doit par ailleurs établir un compte de résultat prévisionnel lui permettant de déterminer sa capacité d'autofinancement prévisionnelle

Tableau des unités mixtes de recherche – UMR
(pour information)

**Budget propre intégré (BPI)
de l'IUT (pour information)**

BUDGET PROPRE INTEGRE INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Autorisations budgétaires

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES 2023		
	Montants	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2023
	BI	BI
Personnel sur ressources propres	317 819	317 819
Fonctionnement	1 549 749	1 549 749
Investissement	1 472 500	1 472 500
TOTAL DES DEPENSES AE et CP	3 340 068	3 340 068

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) Recettes - CP	663 752
--	----------------

RECETTES 2023	
	Montants
Encaissements 2023	
BI	
4 003 820	Recettes globalisées
-	Subvention pour charges de service public (MESR)
-	Autres financements de l'Etat (autres ministères)
-	Fiscalité affectée
209 500	Autres financements publics (UE, collectivités, ANR ...)
3 794 320	Recettes propres (autres recettes que ci-dessus)
-	Recettes fléchées (CPER - détail dans tableau 8)
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
4 003 820	TOTAL DES RECETTES

-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) CP- Recettes
---	--